



## BUDGET PRIMITIF 2016

Alors que l'organisation institutionnelle de notre pays se modifie en profondeur, les Conseils Régionaux sont dotés de compétences nouvelles. Leur rôle est désormais prépondérant en matière d'aménagement du territoire, de transports et surtout en matière de développement économique.

Dans le même temps, les élections régionales de décembre dernier ont exprimé combien nombre de nos concitoyens sont inquiets pour leur avenir, celui de leurs proches et pour l'avenir du territoire qui est le leur.

**De trop nombreux habitants vivent la ruralité comme une menace**, un abandon. De trop nombreux salariés se sentent fragilisés dans leur avenir. De trop nombreuses familles connaissent un pouvoir d'achat trop limité. De nombreux jeunes ne croient plus en la capacité de nos institutions à les accompagner dans la construction de leur avenir. Au-delà, l'urgence climatique et l'ambition affichée par la France lors de la COP 21 nous imposent la mise en œuvre d'un nouveau modèle de développement moins consommateur d'énergie et plus protecteur de notre environnement.

Au regard de ces nouvelles compétences, des résultats des élections régionales, et des préoccupations de nos concitoyens que nous avons entendues et prises en compte, **je veux placer notre action sous la triple exigence de la volonté, de l'ambition et de la confiance en l'avenir.**

La nouvelle équipe régionale que je conduis se fixe pour cela 6 objectifs pour un nouveau modèle de développement, articulant le progrès économique, social, et environnemental et impliquant toujours plus les habitants et les acteurs de la région Centre-Val de Loire dans la concertation et la proximité.

**Le budget 2016 que je propose porte cette volonté afin d'armer notre région avec détermination face aux défis auxquels nous sommes collectivement confrontés.**

**Il permettra d'engager dès cette première année de la mandature le programme pour lequel nous avons été élus.**

### **Une région participative et citoyenne.**

Jeunes, salariés, associations, entreprises et plus globalement l'ensemble de nos concitoyens trouveront dans ce budget 2016 les premiers engagements de notre majorité **pour une région à leur écoute et une région qui leur donne la possibilité d'agir.** En cela, j'ai décidé de créer une Vice-Présidence à la Démocratie et aux initiatives citoyennes dont le rôle transversal sera essentiel pour l'implication des habitants et acteurs de notre région dans la construction et l'évaluation des politiques publiques portées par notre collectivité. Cette implication sera en permanence valorisée pour répondre à leurs attentes et pour les associer à la mise en œuvre d'une vision offensive et confiante de l'avenir.

### **L'innovation, la transition écologique et la révolution numérique au service des emplois de demain.**

L'emploi est plus que jamais la première et absolue priorité. Tout sera fait pour anticiper et accompagner le redressement économique de notre région notamment celui des PME et de l'artisanat. **Notre mobilisation sera totale pour l'innovation, la transition écologique de notre modèle économique et la révolution numérique.** Ces enjeux fondamentaux pour l'évolution de notre société seront posés à l'occasion des états généraux du développement économique et social régional que nous organiserons au cours de ce premier semestre. Notre ambition pour les PME et PMI, pour l'agriculture et l'artisanat de notre région est qu'ils puissent se développer grâce à l'innovation. En effet, l'innovation est souvent le levier incontournable pour le développement d'un emploi durable. Le budget traduira concrètement cette ambition avec un accroissement du soutien aux PME.

### **Des salariés plus sécurisés et toujours mieux formés.**

La formation et la qualification conditionnent le maintien ou l'accès à l'emploi et à l'insertion notamment des jeunes. **Nous voulons des salariés plus sécurisés dans leur parcours professionnel et toujours mieux formés.** Notre région sera totalement mobilisée pour le premier emploi des jeunes. Nous voulons répondre par la formation des jeunes et par celles des demandeurs d'emploi aux offres d'emplois et aux besoins de qualification actuellement exprimés par certains secteurs professionnels et par de nombreuses entreprises régionales. Nous voulons également anticiper par la formation les évolutions de l'emploi dans les secteurs structurants et innovants de notre économie que sont entre autre, l'énergie, la cosmétique, la pharmacie, les soins aux personnes, le tourisme... Pour cela, dès ce budget, les moyens du Fonds Réactif seront fortement accrus.

### **Une Région attentive à sa jeunesse et à ses aînés.**

Pour faire des défis actuels des leviers de progrès, pour que notre région soit en capacité de répondre aux défis de demain, nous poursuivrons **notre mobilisation en faveur de notre jeunesse.** Pour faire du vivre ensemble le creuset à partir duquel se construit une vision dynamique, positive et ambitieuse de l'avenir, nous poursuivrons également **nos actions de solidarité envers nos aînés.** Ce budget traduit notre ambition pour la réussite éducative de tous nos jeunes, pour l'amélioration de leur vie quotidienne et pour leur engagement dans la citoyenneté du XXIème siècle. En parallèle, il exprime notre souci de la solidarité intergénérationnelle à destination de nos aînés.

### **La solidarité territoriale au cœur de notre action.**

La crainte du déclassement exprimée par les habitants des espaces ruraux lors des dernières élections régionales nous fait obligation de continuer à **placer la**

**solidarité territoriale au cœur de notre action.** Dans ce sens, nous engagerons au cours de l'année 2016 des Etats Généraux concernant les usages du numérique dans les domaines de l'éducation, de la culture, du développement des entreprises, de la santé et de la ruralité. Le développement territorial de notre région connaîtra de nouvelles avancées. Notre ambition est d'engager dès 2016 les investissements prévus au Contrat de Plan Etat Région notamment concernant le ferroviaire et l'égalité des territoires.

**Une région attractive et reconnue pour sa qualité de vie.**

Notre région métropole voit son périmètre inchangé. **Elle est attractive et reconnue pour sa qualité de vie, la beauté de ses paysages et de son patrimoine, la richesse de sa biodiversité, son dynamisme associatif, sportif et culturel.** En 2016, nous poursuivrons notre mobilisation en faveur du développement touristique de tous les territoires qui constituent l'identité de notre région. De nouvelles vélos-routes verront notamment le jour. Le développement de l'emploi dans le secteur touristique sera une priorité soutenue par des investissements dans les hébergements, la restauration et l'information, par le développement de la formation initiale et continue pour une qualité d'accueil renforcée et pour une fidélisation de nos visiteurs. Notre mobilisation pour la protection et la valorisation de notre patrimoine naturel restera sans faille. La vie associative, la culture et le sport continueront en 2016 de bénéficier du fort soutien de la collectivité car leur dynamisme est une chance pour nous tous.

**Ce budget 2016 traduit notre volonté de faire du maintien de notre région dans son périmètre initial un atout.**

Un atout pour engager avec plus de réactivité et d'agilité les nouvelles politiques régionales. Un atout pour répondre dans la proximité aux enjeux des révolutions numériques, industrielles et énergétiques. Un atout pour développer avec les habitants de notre région le dialogue, la concertation et la co-élaboration des réponses aux défis auxquels nous sommes confrontés. Un atout enfin pour exercer la responsabilité de la gestion des fonds européens dans une très grande articulation aux besoins de nos territoires, de nos acteurs socio-économiques et de nos habitants.

Ce budget 2016 s'inscrit dans notre engagement d'une maîtrise des dépenses et notre ambition de poursuivre un haut niveau d'investissements. Il traduit les objectifs que nous nous sommes fixés pour ce mandat, notamment à travers un accroissement du soutien aux acteurs économiques, la concrétisation des ambitions fixées lors de la COP 21 et une nouvelle impulsion donnée à la formation initiale et des demandeurs d'emploi.

François BONNEAU

# BUDGET PRIMITIF 2016

## SOMMAIRE

### **I – Présentation générale**

A - LA REPRISE ANTICIPEE DU RESULTAT .....	6
B - LA REPARTITION GLOBALE DES DEPENSES.....	8
C - LA REPARTITION GLOBALE DES RECETTES.....	9
D - LE VOLUME DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP) ET AUTORISATIONS D'ENGAGEMENTS (AE).....	10
E – LES PRINCIPAUX INDICATEURS DE GESTION.....	10

### **II – Présentation du budget primitif par politique**

<b>A – INTERVENTIONS REGIONALES .....</b>	<b>14</b>
SOLIDARITÉS TERRITORIALES, TRANSITION ÉCOLOGIQUE, STRATÉGIES.....	15
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DE LA RECHERCHE, DE L'INNOVATION, ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE .....	34
TRANSPORTS ET MOBILITÉS DURABLES.....	60
FORMATION INITIALE, LYCÉES, APPRENTISSAGE ET VIE CITOYENNE .....	69
EUROPE .....	99
<b>B - OPTIMISATION DES RESSOURCES.....</b>	<b>103</b>
COMMUNICATION .....	104
MOYENS GÉNÉRAUX DE L'ADMINISTRATION .....	105
MOYENS GÉNÉRAUX FINANCIERS.....	110
RESSOURCES HUMAINES .....	124

### **III – Décisions budgétaires 2016**

<b>A – LE VOTE PAR FONCTION .....</b>	<b>128</b>
APPROBATION DES BALANCES AU CHAPITRE EN CREDITS DE PAIEMENT ET EN AP/AE.....	128
LES AP ET AE PAR FONCTION ET PAR POLITIQUE REGIONALE.....	131
<b>B – LE VOTE DE L'ARCHITECTURE PAR POLITIQUE RÉGIONALE.....</b>	<b>137</b>
<b>C – LA GESTION DE LA DETTE ET DE LA TRÉSORERIE .....</b>	<b>138</b>
<b>D – LES DISPOSITIONS DIVERSES .....</b>	<b>138</b>
BAREME DE LA REGION POUR LE FINANCEMENT DE L'APPRENTISSAGE EN 2016.....	138
COUTS STANDARDS DE FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES 2016.....	139
REMISES GRACIEUSES .....	140
ADMISSIONS EN NON-VALEUR.....	140
MODIFICATION DES DATES LIMITE D'AFFECTATION POUR LES AP ET AE .....	144
ANNULATIONS-CLOTURES DES AP/AE .....	145
MODIFICATION DE LIBELLES DES AP/AE.....	146

# **PRÉSENTATION GÉNÉRALE**

## A - La reprise anticipée du résultat

La reprise des résultats a habituellement lieu après le vote du compte administratif et l'affectation des résultats, dans le cadre du budget supplémentaire.

Cependant, la M 71, nomenclature comptable des Régions, autorise la reprise anticipée du résultat avant l'arrêté du compte de gestion et l'adoption du compte administratif.

Cette reprise est possible, sur la base d'estimations, à condition toutefois qu'elle intervienne après la fin de la journée complémentaire et avant la date limite de vote du budget.

Le calendrier de vote du BP 2016 permet cette reprise anticipée du résultat.

En revanche, l'affectation du résultat, qui permet de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, doit intervenir après l'approbation du compte administratif.

### 1 – Résultats de l'exercice 2015

Le résultat de la section de fonctionnement est constitué par le cumul de l'exercice 2015 (titres émis - mandats émis) et du résultat reporté 2014.

<b>Résultat de fonctionnement</b>	(A) Résultat N-1	(B) Résultat de l'exercice (titres moins mandats)	(A)+(B) Résultat à affecter
Recettes (réelles + ordre)	12 775 070,80	1 085 946 987,18	1 098 722 057,98
Dépenses (réelles + ordre)		883 953 578,56	883 953 578,56
Total	12 775 070,80	201 993 408,62	214 768 479,42

Le résultat de la section de fonctionnement s'élève à 214 768 479,42 €

Le solde d'exécution de la section d'investissement est constitué du solde des émissions de titres et de mandats de l'exercice 2015 et du résultat reporté 2014.

<b>Résultat d'investissement</b>	(A) Résultat N-1	(B) Résultat de l'exercice (titres moins mandats)	Résultat de la section d'investissement
Recettes (réelles + ordre)		603 021 271,89	603 021 271,89
Dépenses (réelles + ordre)	224 689 229,22	577 695 882,54	802 385 111,76
Total	-224 689 229,22	25 325 389,35	-199 363 839,87

Le résultat de la section d'investissement est de - 199 363 839,87 €.

**Le résultat de l'exercice s'établit donc à 15 404 639,55 €**

### 2 – Reports de crédits 2015 sur 2016

Il vous est proposé de réintégrer dans les chapitres concernés du budget régional 2016 les restes à réaliser de l'exercice 2015, qui s'élèvent à un total de 27 636 108,05 € en dépenses, et à 17 400 000,00 € en recettes.

La répartition par chapitre est la suivante:

**a- Dépenses reportées au titre des interventions régionales:**

- 930 (Europe et coopération décentralisée)	130 114,08 €
- 931 (Formation professionnelle/apprentissage)	9 388 332,28 €
- 902 (Enseignement)	17 621,83 €
- 932 (Enseignement)	2 214 150,50 €
- 933 (Culture, Sports et Loisirs)	6 539 618,08 €
- 905 (Aménagement des territoires)	8 498,39 €
- 937 (Environnement)	947 861,46 €
- 939 (Actions économique)	3 597 584,26€

**b- Dépenses reportées au titre des moyens des assemblées et des services:**

- 900 (Services Généraux)	243 558,60 €
- 930 (Services Généraux)	1 817 531,24 €
- 943 (Opérations financières)	2 716 436,10 €
- 944 (Frais de fonctionnement groupes d'élus)	14 801,23 €

**c- Recettes reportées au titre des moyens généraux:**

- 923 (Dette et autres opérations financières)	17 400 000,00 €
--	-----------------

**Après prise en compte des reports en dépenses et en recettes, le résultat de clôture s'établit donc à 5 168 531,50 €**

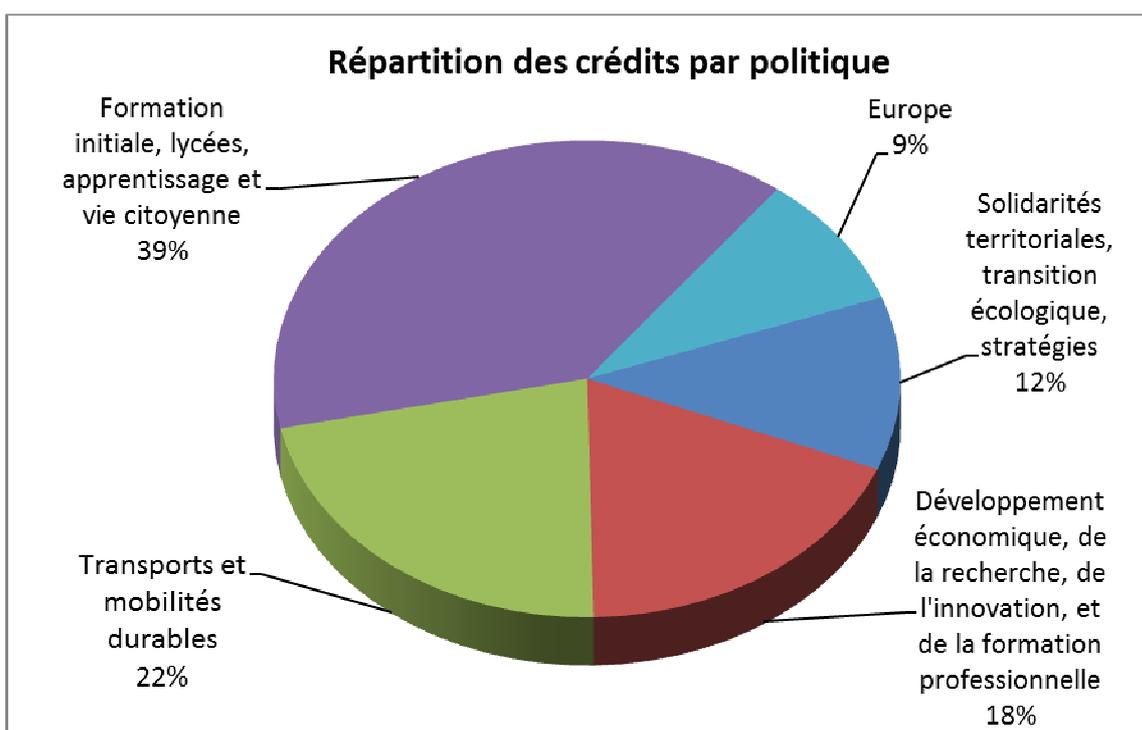
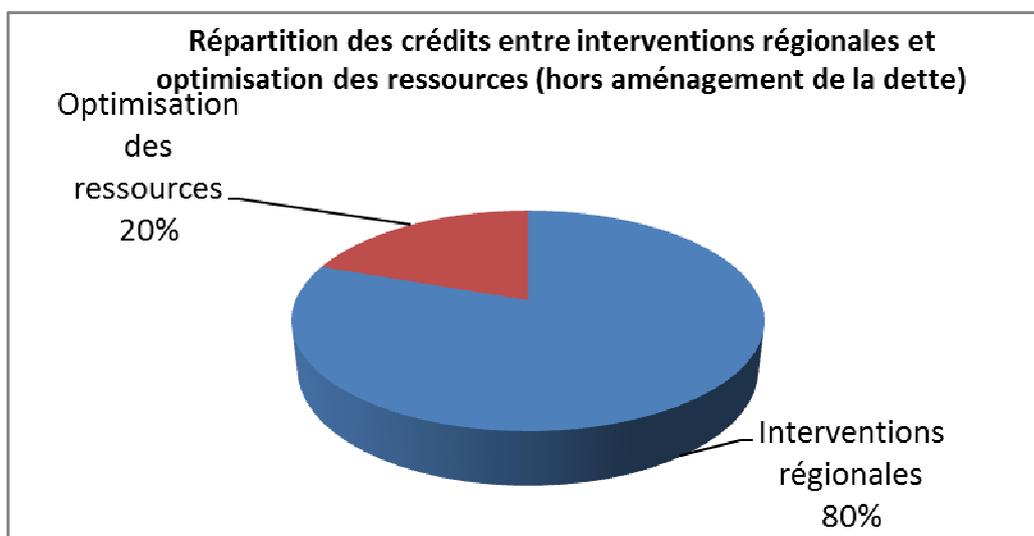
Il pourra être procédé à l'affectation du résultat après approbation du compte administratif 2015.

## B - La répartition globale des dépenses

Le budget 2016 s'équilibre au global à 1,137 Md€ (dont 25 M€ de crédits de réaménagement de la dette en dépenses comme en recettes et 80 M€ de crédits européens).

En considérant celui-ci hors gestion des fonds européens et crédits de réaménagement de la dette, le budget s'élève à 1,032 Md€ dont :

- En investissement : 345,6 M€ d'investissement régional (hors fonds européens et réaménagement de la dette) dont 51,8 M€ de remboursement de capital de la dette.
- En fonctionnement : 686,8 M€ de crédits régionaux (hors fonds européens) dont 13,8 M€ de frais financiers



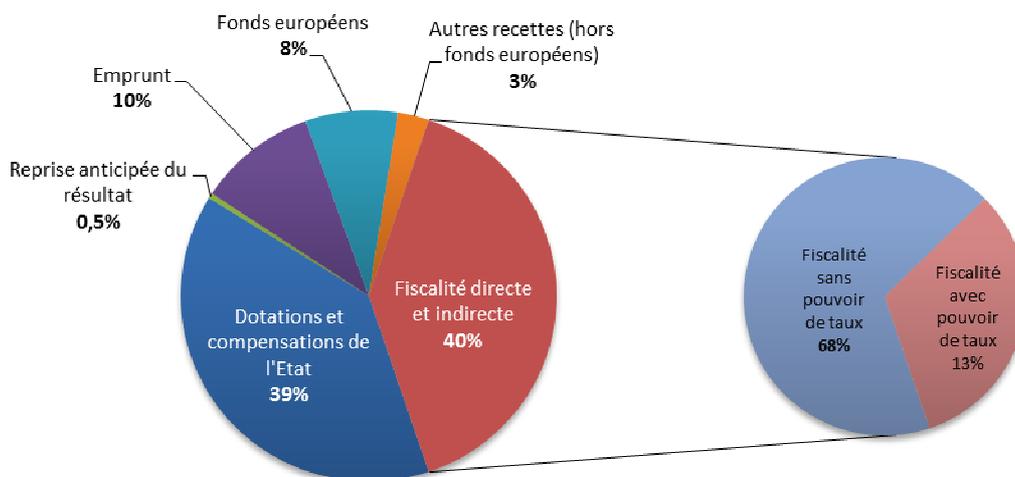
## C - La répartition globale des recettes

Sous l'effet de la baisse des dotations de l'Etat aux collectivités territoriales, de la substitution d'une partie d'entre elles sous la forme de ressources fiscales indirectes ou du transfert de l'autorité de gestion en matière de fonds européens, la répartition des ressources régionales est fortement modifiée.

Les recettes inscrites au budget primitif 2016 se répartissent comme suit :

	<b>BP 2016</b>
Dotations et compensations de l'Etat	433 837 138,00
Fiscalité directe et indirecte	440 648 979,00
Reprise anticipée du résultat	5 168 531,50
Emprunt	113 845 121,09
Autres recettes (hors fonds européens)	29 860 597,00
Fonds européens – Région bénéficiaire final	9 073 000,00
<b>Sous-total</b>	<b>1 032 433 366,59</b>
Fonds européens	80 013 520,00
<b>Total hors réaménagement de la dette (25 M€)</b>	<b>1 112 446 886,59</b>

La part des dotations et participations de l'Etat continue de reculer par rapport au BP 2015 (- 6 points, soit 39 % des ressources régionales) en raison de la contribution régionale au redressement des comptes publics ainsi que de la substitution des anciennes ressources de la formation professionnelle et de l'apprentissage par de nouvelles ressources fiscales (frais de gestion des impositions locales perçus par l'Etat, fractions supplémentaires de la TICPE, ressource régionale pour l'apprentissage). La part des dotations et participations de l'Etat avait déjà reculé entre les exercices 2014 et 2015 (- 5 points). Dans le même temps, la part du produit de la fiscalité directe et indirecte augmente très légèrement (+ 1 point). Les dotations de l'Etat et la fiscalité directe et indirecte concentrent 79 % des ressources régionales. La part de l'emprunt (10 %) progresse de 2 points par rapport au budget primitif 2015. Celle des fonds européens (8 %) progresse dans les mêmes termes.



L'autonomie financière de la Région Centre-Val de Loire, obtenue par le rapport du total des ressources propres sur l'ensemble des ressources régionales hors emprunt, demeure stable (- 0,16 point, égale à 57,2 %). L'autonomie fiscale, sans valeur constitutionnelle contrairement à la première, demeure stable (- 0,21 point, égale à 14,37 %). Elle est de 8,5 % avec le seul produit de la taxe régionale sur les certificats d'immatriculation (- 0,3 point). La faculté pour les Régions de fixer le taux et l'assiette de tout ou partie de leurs ressources fiscales est en effet limitée à la taxe régionale sur les certificats d'immatriculation, à la modulation et à la majoration du tarif de la TICPE dans les limites d'un plafond. Si l'autonomie financière de la Région Centre-Val de Loire a progressé sous l'effet de la substitution d'anciennes dotations par de nouvelles ressources fiscales, l'autonomie financière demeure contrainte dans la mesure où les Régions ne disposent d'aucun pouvoir d'assiette ni de taux sur ces taxes.

Le financement du budget 2016 de la Région est assuré :

- en maintenant le tarif de la modulation régionale et de la majoration « Grenelle » de la TICPE conformément aux délibérations prises en octobre 2015 ;
- en maintenant le niveau du tarif des cartes grises pour la troisième année consécutive à 42,45 € par cheval fiscal tout en conservant les exonérations en faveur des véhicules les moins polluants et un tarif de 0 € pour la taxe sur les permis de conduire ;
- en fixant l'emprunt d'équilibre de la section d'investissement à 113,8 M€, soit 10 % des ressources régionales.

## **D - Le volume des autorisations de programme (AP) et autorisations d'engagements (AE)**

Au côté des crédits de paiement sur lesquels se définit l'équilibre du budget, le vote du BP 2016 porte aussi sur les AP et AE qui traduisent la gestion pluriannuelle des crédits.

Le montant total des AP ouvertes en 2016 s'élève à 149,3 M€ (492,5 M€ au BP 2015).  
Le montant total des AE ouvertes en 2016 s'élève à 49,6 M€ (217 M€ au BP 2015).

## **E – Les principaux indicateurs de gestion**

Conformément aux nouveaux objectifs de gestion financière retenue par la Région :

- la capacité de désendettement prévisionnelle représente 3,40 années, ce qui est conforme à la durée plafond de 5 ans que s'est fixé la Région (2,98 ans au BP 2015)
- le taux d'épargne brute (épargne brute/recettes de fonctionnement) est de 21,3% (23 % au BP 2015), ce qui est conforme à l'objectif de 20%
- l'épargne nette atteint 134,6 M€ et permet de financer 45,8 % des investissements (152,9 M€ en 2015), ce qui est supérieur à l'objectif fixé à 40%.

**Hors fonds européens**

	Budget Primitif 2014	Budget Primitif 2015	Budget Primitif 2016
Recettes de fonctionnement	871 721 121	878 249 321	873 218 004
- Dépenses de fonctionnement	652 365 279	660 592 710	673 433 042
<b>= Epargne de gestion</b>	<b>219 355 842</b>	<b>217 656 611</b>	<b>199 784 962</b>
- Intérêts de la dette	18 587 405	15 376 000	13 390 000
<b>= Epargne brute</b>	<b>200 768 437</b>	<b>202 280 611</b>	<b>186 394 962</b>
- Remboursement de la dette en capital	49 000 000	49 335 000	51 800 000
<b>= Epargne disponible</b>	<b>151 768 437</b>	<b>152 945 611</b>	<b>134 594 962</b>
+ Dépenses d'investissement	284 845 800	289 620 100	293 810 324
- Recettes d'investissement	55 177 363	49 374 489	45 370 241
<b>= Besoin de financement en investissement</b>	<b>229 668 437</b>	<b>240 245 611</b>	<b>248 440 083</b>
<b>Emprunt</b>	<b>77 900 000</b>	<b>87 300 000</b>	<b>113 845 121</b>

Ces mêmes indicateurs évoluent légèrement si l'on prend en compte les fonds européens. Ils sont donnés ci-après à titre indicatif.

**Dont fonds européens**

	Budget Primitif 2014	Budget Primitif 2015	Budget Primitif 2016
Recettes de fonctionnement	881 921 121	896 867 321	903 566 124
- Dépenses de fonctionnement	662 565 279	679 210 710	703 781 162
<b>= Epargne de gestion</b>	<b>219 355 842</b>	<b>217 656 611</b>	<b>199 784 962</b>
- Intérêts de la dette	18 587 405	15 376 000	13 390 000
<b>= Epargne brute</b>	<b>200 768 437</b>	<b>202 280 611</b>	<b>186 394 962</b>
- Remboursement de la dette en capital	49 000 000	49 335 000	51 800 000
<b>= Epargne disponible</b>	<b>151 768 437</b>	<b>152 945 611</b>	<b>134 594 962</b>
+ Dépenses d'investissement	301 845 800	318 825 600	343 475 724
- Recettes d'investissement	72 177 363	78 579 989	95 035 641
<b>= Besoin de financement en investissement</b>	<b>229 668 437</b>	<b>240 245 611</b>	<b>248 440 083</b>
<b>Emprunt</b>	<b>77 900 000</b>	<b>87 300 000</b>	<b>113 845 121</b>

**BP 2016 : répartition par politiques des dépenses et recettes**

	DEPENSES		RECETTES		BP 2016 AP et AE
	BP 2015	TOTAL BP 2016	BP 2015	TOTAL BP 2016	
<b>Solidarités territoriales, transition écologique, stratégies</b>	<b>93 670 200</b>	<b>124 589 950</b>		<b>161 750</b>	<b>18 700 707</b>
<b>Crédits d'intervention</b>	<b>93 670 200</b>	<b>105 025 000</b>		<b>15 500</b>	<b>18 700 707</b>
Investissement	79 648 100	88 710 710	-	-	18 090 707
Fonctionnement	14 022 100	16 314 290	18 700	15 500	610 000
<b>fonds européens</b>		<b>19 564 950</b>		<b>146 250</b>	
Investissement		16 054 700		-	
Fonctionnement		3 510 250		146 250	
<b>Développement économique, de la recherche, de l'innovation, et de la formation professionnelle</b>	<b>164 236 333</b>	<b>188 263 290</b>		<b>12 525 849</b>	<b>60 354 045</b>
<b>Crédits d'intervention</b>	<b>164 236 333</b>	<b>165 457 820</b>		<b>7 474 849</b>	<b>60 354 045</b>
Investissement	46 912 400	48 294 588	8 314 189	7 376 944	38 892 675
Fonctionnement	117 323 933	117 163 232	1 326 338	97 906	21 461 370
<b>fonds européens</b>		<b>22 805 470</b>		<b>5 051 000</b>	
Investissement		10 731 000		-	
Fonctionnement		12 074 470		5 051 000	
<b>Transports et mobilités durables</b>	<b>221 325 400</b>	<b>196 753 870</b>		<b>7 817 600</b>	<b>- 4 660 000</b>
<b>Crédits d'intervention</b>	<b>221 325 400</b>	<b>196 753 870</b>	<b>7 229 900</b>	<b>7 817 600</b>	<b>- 4 660 000</b>
Investissement	47 687 800	22 648 200	1 356 400	-	- 5 960 000
Fonctionnement	173 637 600	174 105 670	5 873 500	7 817 600	1 300 000
<b>fonds européens</b>		<b>-</b>		<b>-</b>	
Investissement		-		-	
Fonctionnement		-		-	
<b>Formation initiale, lycées, apprentissage et vie citoyenne</b>	<b>322 773 650</b>	<b>348 760 756</b>		<b>10 935 807</b>	<b>121 068 780</b>
<b>Crédits d'intervention</b>	<b>322 773 650</b>	<b>346 340 756</b>		<b>10 885 807</b>	<b>121 068 780</b>
Investissement	113 381 900	128 579 826	1 656 000	1 592 507	98 108 000
Fonctionnement	209 391 750	217 760 930	9 890 300	9 293 300	22 960 780
<b>fonds européens</b>		<b>2 420 000</b>		<b>50 000</b>	
Investissement		-		-	
Fonctionnement		2 420 000		50 000	
<b>Optimisation des ressources</b>	<b>362 260 507</b>	<b>242 674 600</b>	<b>1 127 513 883</b>	<b>1 016 998 078</b>	<b>3 800 000</b>
<b>Investissement</b>	<b>201 584 400</b>	<b>82 251 500</b>	<b>275 322 400</b>	<b>175 133 161</b>	<b>1 000 000</b>
<b>Fonctionnement</b>	<b>160 676 107</b>	<b>160 423 100</b>	<b>852 191 483</b>	<b>841 864 917</b>	<b>2 800 000</b>
<b>Dont Communication</b>	<b>4 360 000</b>	<b>4 260 000</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
Investissement		-		-	-
Fonctionnement	4 360 000	4 260 000		-	-
<b>Dont Moyens généraux de l'administration</b>	<b>16 906 100</b>	<b>17 457 900</b>	<b>110 000</b>	<b>-</b>	<b>1 800 000</b>
Investissement	2 249 400	2 501 500	20 000	-	-
Fonctionnement	14 656 700	14 956 400	90 000	-	1 800 000
<b>Dont Ressources humaines</b>	<b>122 551 000</b>	<b>124 642 000</b>		<b>3 622 000</b>	<b>-</b>
Investissement	-	-		-	-
Fonctionnement	122 551 000	124 642 000	4 202 000	3 622 000	-
<b>Dont Moyens généraux financiers</b>	<b>218 443 407</b>	<b>96 314 700</b>		<b>1 013 376 078</b>	<b>2 000 000</b>
Investissement	199 335 000	79 750 000	275 302 400	175 133 161	1 000 000
<i>Dont réaménagement de la dette</i>	150 000 000	25 000 000	150 000 000	25 000 000	-
Fonctionnement	19 108 407	16 564 700	847 899 483	838 242 917	1 000 000
<b>Europe</b>	<b>48 481 220</b>	<b>81 194 840</b>	<b>56 798 000</b>	<b>89 086 520</b>	<b>400 000</b>
<b>Investissement</b>	<b>29 231 000</b>	<b>49 790 900</b>	<b>29 231 000</b>	<b>49 778 150</b>	<b>- 850 000</b>
<b>Fonctionnement</b>	<b>19 250 220</b>	<b>31 403 940</b>	<b>27 567 000</b>	<b>39 308 370</b>	<b>1 250 000</b>
<b>Dont fonds européens</b>	<b>47 823 500</b>	<b>80 013 520</b>	<b>47 823 500</b>	<b>80 013 520</b>	<b>-</b>
Investissement	29 205 500	49 665 400	29 205 500	49 665 400	- 850 000
Fonctionnement	18 618 000	30 348 120	18 618 000	30 348 120	850 000
<b>Dont fonds européens non ventilables</b>		<b>35 223 100</b>		<b>74 766 270</b>	
Investissement		22 879 700		49 665 400	
Fonctionnement		12 343 400		25 100 870	
<b>HORS fonds européens</b>	<b>657 720</b>	<b>1 181 320</b>	<b>8 974 500</b>	<b>9 073 000</b>	<b>400 000</b>
Investissement	25 500	125 500	25 500	112 750	-
Fonctionnement	632 220	1 055 820	8 949 000	8 960 250	400 000
<b>Reprise anticipée du résultat</b>				<b>5 168 532</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 212 747 310</b>	<b>1 137 446 886</b>	<b>1 212 747 310</b>	<b>1 137 446 886</b>	<b>199 663 532</b>
Investissement	518 445 600	420 275 724	315 879 989	233 880 762	149 281 382
Fonctionnement	694 301 710	717 171 162	896 867 321	903 566 124	50 382 150,00
<b>TOTAL GENERAL HORS AMENAGEMENT DE LA DETTE</b>	<b>1 062 747 310</b>	<b>1 112 446 886</b>	<b>1 062 747 310</b>	<b>1 112 446 886</b>	
Investissement	368 445 600	395 275 724	165 879 989	208 880 762	
Fonctionnement	694 301 710	717 171 162	896 867 321	903 566 124	
<b>TOTAL GENERAL HORS AMENAGEMENT DE LA DETTE ET FONDS EUROPEENS</b>	<b>1 014 923 810</b>	<b>1 032 433 366</b>	<b>1 014 923 810</b>	<b>1 032 433 366</b>	
Investissement	339 240 100	345 610 324	136 674 489	159 215 362	
Fonctionnement	675 683 710	686 823 042	878 249 321	873 218 004	

**PRÉSENTATION  
DU BUDGET PRIMITIF  
PAR POLITIQUE**

## ***A – Interventions régionales***

***SOLIDARITÉS TERRITORIALES,  
TRANSITION ÉCOLOGIQUE, STRATÉGIES***

## **LES ORIENTATIONS 2016**

Les politiques régionales concernant les solidarités territoriales et le développement durable ne sont pas des politiques comme les autres. Priorités revendiquées et affichées de notre région, elles contribuent largement à construire l'identité de notre région métropole : solidarité entre les espaces ruraux et les espaces urbains, solidarité intergénérationnelle, qualité de vie, préservation et valorisation d'un patrimoine naturel exceptionnel.

Première région métropolitaine pour les crédits qu'elle consacre à l'aménagement des territoires, la Région Centre-Val de Loire poursuivra en 2016 ses efforts afin que l'ensemble de la population, quel que soit le territoire où elle vit et travaille, puisse voir son quotidien amélioré par des investissements porteurs pour notre économie et indispensables à la qualité de vie de nos concitoyens.

Nous continuerons donc à accompagner les projets des communes et communautés de communes permettant ainsi de renforcer l'attractivité de nos territoires et de soutenir, dans un contexte délicat, les entreprises du secteur des travaux publics et du bâtiment.

Afin de préparer au mieux notre région à la révolution numérique, l'effort de la collectivité en 2016, en faveur du déploiement du Très Haut Débit s'élèvera à 20 M€ essentiellement pour le déploiement de la fibre optique dans les territoires ruraux.

Le numérique est porteur d'enjeux de société et d'enjeux économique au moins aussi importants que ce qu'a représenté l'électrification du territoire national dans la seconde moitié du XXème siècle. Parce-que les usages numériques doivent pouvoir être vécus comme un véritable progrès et non comme une menace, particulièrement pour la présence de services publics en milieux ruraux, nous engagerons cette année des états généraux des usages du numérique notamment dans les domaines de la santé et des services publics en milieu rural.

Notre région avait largement inscrit, en 2015, ses politiques dans la préparation de la COP 21 (15% des crédits des contrats territoriaux en faveur des politiques d'efficacité énergétique des bâtiments publics, plan de déploiement du photovoltaïque dans nos lycées, amplification du soutien à la rénovation thermique du parc locatif social,...).

Dès 2016 notre collectivité s'engagera dans la mise en œuvre du Service Public Régional de l'Énergie (SPRE). L'ensemble des acteurs de la filière « énergies renouvelables » et les professionnels du bâtiment seront pleinement associés à la création de ce SPRE.

Enfin, le dispositif ID en Campagne initié lors de la précédente mandature a démontré à quel point la capacité d'initiative des acteurs et des citoyens pouvait contribuer à inventer un avenir pour nos campagnes. Cet engagement citoyen, qui a permis l'émergence d'une centaine d'initiatives accompagnées, sera également expérimenté dès 2016 dans les territoires urbains. La Région a l'ambition d'atteindre 500 initiatives citoyennes au terme de la mandature dans les territoires ruraux et urbains.

# LES DONNÉES FINANCIÈRES GLOBALES DU BUDGET SOLIDARITÉS TERRITORIALES, TRANSITION ÉCOLOGIQUE, STRATÉGIES

## PRÉSENTATION GLOBALE DES CRÉDITS RÉGION ET FONDS EUROPÉENS

Solidarités territoriales, transition écologique, stratégies	Crédits Région	Fonds européens			TOTAL	Recette bénéficiaire final
		Prog 2007-2013	Prog 2014-2020	FEADER		
<b>CONTRATS REGIONAUX D'AGGLOMERATION</b>	<b>15 762 000</b>	-	-	-	<b>15 762 000</b>	-
Fonctionnement	200 000				200 000	
Investissement	15 562 000				15 562 000	
<b>CONTRATS VILLE MOYENNE</b>	<b>661 000</b>	-	-	-	<b>661 000</b>	-
Investissement	661 000				661 000	
<b>CONTRATS REGIONAUX DE PAYS</b>	<b>29 252 000</b>	-	-	<b>2 085 700</b>	<b>31 337 700</b>	-
Fonctionnement	1 714 000			1 000 000	2 714 000	
Investissement	27 538 000			1 085 700	28 623 700	
<b>POLITIQUE TERRITOIRES RURAUX</b>	<b>1 920 000</b>	-	-	-	<b>1 920 000</b>	-
Fonctionnement	860 000				860 000	
Investissement	1 060 000				1 060 000	
<b>CONTRATS REGIONAUX DE SOLIDARITE TERRITORIALE</b>	<b>14 419 000</b>	-	-	<b>100 000</b>	<b>14 519 000</b>	-
Fonctionnement	763 000				763 000	
Investissement	13 656 000			100 000	13 756 000	
<b>CŒURS DE VILLAGE</b>	<b>483 000</b>	-	-	-	<b>483 000</b>	-
Investissement	483 000				483 000	
<b>LOGEMENTS ET SERVICES A LA POPULATION</b>	<b>8 303 800</b>	-	-	<b>450 000</b>	<b>8 753 800</b>	-
Fonctionnement	345 800				345 800	
Investissement	7 958 000			450 000	8 408 000	
<b>AMENAGEMENT DU TERRITOIRE</b>	<b>15 885 000</b>	<b>2 590 000</b>	<b>5 765 000</b>	-	<b>24 240 000</b>	-
Fonctionnement	610 000				610 000	
Investissement	15 275 000	2 590 000	5 765 000		23 630 000	
<b>TRANSITION ENERGETIQUE</b>	<b>4 420 657</b>	<b>4 000 000</b>	<b>1 408 250</b>	-	<b>9 828 907</b>	<b>146 250,00</b>
Fonctionnement	1 244 000		418 250		1 662 250	146 250
Investissement	3 176 657	4 000 000	990 000		8 166 657	
<b>GESTION DE L'EAU</b>	<b>1 850 000</b>	-	-	<b>70 000</b>	<b>1 920 000</b>	-
Fonctionnement	1 000 000			70 000	1 070 000	
Investissement	850 000				850 000	
<b>PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT</b>	<b>1 860 207</b>	-	-	-	<b>1 860 207</b>	-
Fonctionnement	1 649 142				1 649 142	
Investissement	211 065				211 065	
<b>PATRIMOINE NATUREL</b>	<b>2 918 607</b>	-	-	<b>500 000</b>	<b>3 418 607</b>	-
Fonctionnement	1 964 003			200 000	2 164 003	
Investissement	954 604			300 000	1 254 604	
<b>PLAN LOIRE GRANDEUR NATURE</b>	<b>2 539 729</b>	-	<b>2 036 000</b>	-	<b>4 575 729</b>	-
Fonctionnement	1 608 345		1 262 000		2 870 345	
Investissement	931 384		774 000		1 705 384	
<b>TIC EQUIPEMENTS ET SERVICES</b>	<b>3 700 000</b>	-	-	-	<b>3 700 000</b>	-
Fonctionnement	3 700 000				3 700 000	
<b>TIC ET DEVELOPPEMENT DES USAGES</b>	<b>1 050 000</b>	-	<b>560 000</b>	-	<b>1 610 000</b>	-
Fonctionnement	656 000		560 000		1 216 000	
Investissement	394 000				394 000	
<b>TOTAL</b>	<b>105 025 000</b>	<b>6 590 000</b>	<b>9 769 250</b>	<b>3 205 700</b>	<b>124 589 950</b>	<b>146 250</b>

## AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET / OU D'ENGAGEMENT CRÉÉES OU MODIFIÉES AU BP

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations de programme	34 975 500,00	-16 884 793,09
Autorisations d'engagement	610 000,00	0,00

## CRÉDITS DE PAIEMENT

SOLIDARITES TERRITORIALES, TRANSITION ECOLOGIQUE, STRATEGIES	DEPENSES	DEPENSES	RECETTES	
	BP n-1	BP 2016	BP n-1	BP 2016
Investissement	79 648 100,00	88 710 710,00	0,00	0,00
Fonctionnement	14 022 100,00	16 314 290,00	18 700,00	15 500,00

## DÉTAIL PAR PROGRAMME

### **CONTRATS RÉGIONAUX D'AGGLOMÉRATION**

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Libellé	Total AP avant BP	Ajustement BP	CP 2016	CP 2017
AP	2011	1704	CR AGGLO BOURGES 3G	15 810 000,00	<b>-430 800,00</b>	1 950 000,00	2 729 000,00
AP	2012	1705	CR AGGLO CHARTRES 3G	17 600 000,00	<b>-156 800,00</b>	3 423 000,00	3 423 000,00
AP	2013	1703	CR AGGLO/PAYS CHATEAUROUX ET CASTELROUSSIN 3G	15 920 000,00	<b>-844 519,00</b>	3 337 000,00	4 837 000,00
AP	2013	1709	CR AGGLO PAYS BLOIS 3G	18 040 000,00	<b>-846 350,00</b>	3 210 000,00	4 210 000,00
AP	2013	1711	CR AGGLO DREUX 3G	13 920 000,00	<b>-1 842 300,00</b>	2 056 000,00	2 556 000,00
AP	2010	1462	CR AGGLO ORLEANS 3G	40 310 000,00	<b>-267 300,00</b>	1 042 000,00	348 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2016	BP n-1	BP 2016
CONTRATS REGIONAUX D'AGGLOMERATION	Investissement	15 806 314,00	15 562 000,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	40 000,00	200 000,00	0,00	0,00

En 2016, les 7 Contrats d'Agglomérations appelleront des crédits de paiement pour un montant estimé de plus de 15,5 M€ (notamment pour les territoires de Châteauroux et Blois avec plus de 3 M€ chacun).

Le montant de 0,200 M€ inscrit en fonctionnement permettra de payer notamment des études inscrites au volet fonctionnement des Contrats.

Les crédits contractualisés concernent prioritairement les thèmes « Mobilité » et « Sport » (16% chacun), « Habitat » et « Rénovation urbaine » (15% chacun), « Culture » (12%), « Economie » (10%) et « Energie » (8%).

Il est à noter que l'Agglomération de Montargis bénéficiant directement d'un Contrat Régional de Solidarité Territoriale, 7 Contrats d'Agglomération de 3<sup>ème</sup> génération ont été signés pour un montant total de 129,8 M€ dont 71% fléchés vers le 1<sup>er</sup> bloc de priorités.

### **CONTRATS VILLE MOYENNE**

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2016	BP n-1	BP 2016
CONTRATS VILLE MOYENNE	Investissement	1 224 879,00	661 000,00	0,00	0,00

Le territoire régional présente la particularité d'être bien maillé en villes petites et moyennes qui constituent des pôles d'emploi et de services pour la population d'un territoire élargi.

Elles supportent ainsi des charges de centralité relatives à ces fonctions urbaines, notamment en termes d'équipements culturels, sportifs et de loisirs. Elles doivent également conduire une politique active en matière d'habitat pour assurer la vitalité de leur centre urbain.

Dans le cadre du SRADDT (Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du territoire), a été mise en exergue la fonction de 16 pôles de centralité comme principaux points d'ancrage du développement des Bassins de Vie qu'ils irriguent.

La négociation de leur programme d'actions est donc, pour plus de cohérence, concomitante à celle du programme d'actions porté par le Pays, et l'enveloppe afférente réservée au sein du Contrat Régional de Solidarité Territoriale.

Le dispositif contractuel précédent (Contrats Ville moyenne) n'est donc plus activé depuis 2014.

Il a concerné, entre 2001 et 2013, 25 villes, pour 13,7 M€, dont 8 ont également bénéficié d'un 2<sup>ème</sup> contrat, pour 6 M€.

Les crédits 2016 permettront à la Région d'honorer ses engagements au titre des Contrats non achevés, pour un montant estimé à 0,661 M€, notamment pour le Programme de Rénovation Urbaine de Châteaudun ou de Pithiviers, ou pour solder le pôle enfance de La Châtre.

## CONTRATS RÉGIONAUX DE PAYS

### - Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Libellé	Total AP avant BP	Ajustement BP	CP 2016	CP 2017
AP	2011	1842	CRP PERCHE 3G	6 287 400,00	-1 024 400,00	1 159 000,00	464 300,89
AP	2011	1843	CRP VAL DE CREUSE VAL D'ANGLIN 3G	5 056 000,00	-734 200,00	1 002 000,00	315 000,00
AP	2011	1844	CRP LOIRE VAL D'AUBOIS 3G	5 207 800,00	-536 400,00	1 426 000,00	897 000,00
AP	2011	1846	CRP BERRY SAINT AMANDS 3G	8 386 700,00	-991 600,00	2 087 000,00	2 087 000,00
AP	2011	1847	CRP VALENCAY 3G	5 880 000,00	-824 100,00	1 783 000,00	539 483,98
AP	2011	1848	CRP SOLOGNE VAL SUD 3G	4 903 400,00	-637 800,00	573 000,00	246 000,00
AP	2011	1849	CRP LA CHATRE EN BERRY	6 461 800,00	-757 600,00	1 458 000,00	1 458 000,00
AP	2011	1854	CRP DUNOIS 3G	6 014 750,00	-636 200,00	571 000,00	951 000,00
AP	2012	1866	CRP VALLEE DU CHER 3G	9 707 250,00	-1 146 800,00	1 431 000,00	2 384 000,00
AP	2012	1867	CRP LOIRE NATURE 3G	4 903 700,00	-714 550,00	307 000,00	512 000,00
AP	2012	1870	CRP BEAUCE VAL DE LOIRE 3G	3 085 750,00	-300 600,00	534 000,00	534 000,00
AP	2012	1874	CRP FORET D'ORLEANS 3G	5 811 900,00	-781 500,00	906 000,00	883 483,67
AP	2012	1875	CRP LOIRE BEAUCE 3G	5 987 300,00	-776 500,00	1 307 000,00	1 232 779,38
AP	2012	1877	CRP LOIRE TOURAINE 3G	13 550 550,00	-2 038 300,00	2 546 000,00	2 546 000,00
AP	2013	1872	CRP VIERZON 3G	8 662 600,00	-1 049 000,00	1 792 000,00	1 792 000,00
AP	2008	1828	CRP BEAUCE GATINAIS EN PITHIVERAIS 3G	6 937 900,00	-641 300,00	514 000,00	276 732,00
AP	2008	1829	CRP GATINAIS 3G	6 286 700,00	-774 158,09	638 728,62	0,00
AP	2008	1830	CRP CHARTRAIN 3G	9 060 000,00	-282 000,00	104 000,00	0,00
AP	2008	1831	CRP BEAUCE 3G	3 833 900,00	-375 000,00	484 000,00	0,00
AP	2008	1833	CRP ISSOUDUN 3G	6 010 000,00	-113 470,00	0,00	0,00
AP	2008	1834	CRP DROUAIS 3G	4 976 100,00	-368 400,00	322 000,00	0,00
AP	2009	1835	CRP BRENNE 3G	5 180 000,00	-404 800,00	34 455,08	0,00
AP	2009	1836	CRP SANCERRE SOLOGNE 3G	6 328 100,00	-645 400,00	1 539 237,82	0,00
AP	2009	1837	CRP VENDOMOIS 3G	7 083 700,00	-842 700,00	1 264 000,00	691 000,00

### - Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2016	BP n-1	BP 2016
CONTRATS REGIONAUX DE PAYS	Investissement	23 978 790,00	27 538 000,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	1 392 700,00	1 714 000,00	0,00	0,00

Les crédits engagés fin 2015 (plus de 28,4 M€) génèrent un besoin en crédits de paiement 2016 à hauteur de 27,5 M€ en investissement, notamment en direction des Pays Loire Touraine, Vierzon, Touraine Côté Sud, Saint-Amandois, Valençay Sancerre Sologne, vallée du Cher et Romorantinais, avec plus de 1,5 M€ chacun). A noter que ce montant intègre les crédits relatifs aux enveloppes additionnelles « pôles de centralité » (pour un montant prévisionnel d'1 M€), « logement » et « espaces publics » (pour un montant prévisionnel de 4,5 M€), ainsi que des crédits inscrits aux Contrats 3G pour le déploiement du Très Haut débit (plus de 5 M€).

Les crédits de paiement en fonctionnement (1,7 M€) correspondent essentiellement (pour 1 M€), au volet fonctionnement des Contrats (études ou animations liées à la santé, à la biodiversité, à la mobilité, au tourisme...), à l'animation territoriale assurée par les équipes des pays, et accessoirement à des actions de mise en réseau et d'animations transversales.

Les crédits contractualisés concernent prioritairement les thèmes « Services » (23%), « Energie » (13%), « Sport-Loisirs » (12%), « Culture » (11%), « Economie » (11%) et à égalité « Habitat », « Tourisme » et « Agriculture » (6% chacun).

Les Pays de Bourges, Grande Sologne et Giennois bénéficiant directement d'un Contrat Régional de Solidarité Territoriale, 26 Contrats de Pays de 3<sup>ème</sup> génération ont été signés pour un montant total de 150,1 M€ dont 60% fléchés vers le 1<sup>er</sup> bloc de priorités.

## POLITIQUE TERRITOIRES RURAUX

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2016	BP n-1	BP 2016
POLITIQUE TERRITOIRES RURAUX	Investissement	65 000,00	1 060 000,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	650 050,00	860 000,00	0,00	0,00

Les territoires possèdent tous des potentialités de développement qui leur sont propres, appuyées sur leurs atouts géographiques, économiques, patrimoniaux, ou liés à des équipements concourant à leur attractivité. Ils sont également riches de leurs habitants et forces vives (élus locaux, entreprises, associations, établissements publics ...) qui par leurs initiatives, sont capables de faire émerger des projets porteurs d'emploi et/ou de lien social, dans le respect de l'environnement.

La Région souhaite pouvoir les favoriser d'une façon plus adaptée que dans le cadre des programmes d'actions des Contrats territoriaux, majoritairement tournés vers des programmes d'investissement portés par des collectivités.

C'est pourquoi, la Région a adopté en décembre 2010 le dispositif ID en Campagne permettant de détecter, susciter, expérimenter et accompagner des initiatives de développement rural s'inscrivant résolument dans une démarche de développement durable et ne pouvant pas être accompagnées au titre de ses politiques régionales sectorielles ou contractuelles.

Ces initiatives locales relèvent de l'ingénierie (études, démarches d'animation et de sensibilisation,..) et doivent répondre aux principes et valeurs suivants :

- la mise en réseau d'acteurs autour de la définition d'un projet partagé impliquant mutualisation et transversalité
- l'innovation, l'expérimentation d'actions nouvelles

- l'adéquation avec les enjeux particuliers du territoire
- le maintien du lien social.

Ces projets de développement local, mobilisant plusieurs partenaires, principalement privés et associatifs, s'inscrivent dans au moins une des thématiques suivantes :

- Démarches économiques innovantes
- Services de proximité
- Environnement naturel et culturel

La Région a d'ores et déjà sélectionné 124 initiatives, représentant près de 400 projets.

Ce dispositif est un co-financement naturel du programme européen LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale), dont la nouvelle programmation a été lancée par la Région en 2015. La Région avait affiché une ambition pour que la nouvelle programmation s'élargisse à d'autres territoires. Cette ambition est devenue réalité en 2015, la nouvelle programmation permettant de passer de 12 à 28 territoires, couvrant la quasi intégralité du territoire régional. L'année 2016 devra permettre de mettre en œuvre concrètement cette programmation, une véritable chance pour les territoires nouvellement concernés. 2016 permettra également de poursuivre un travail de capitalisation et de mutualisation entre acteurs autour des thèmes abordés par l'ensemble de ces initiatives (circuits courts, GPECT, énergie, tourisme,...).

En 2016, 0,860 M€ de crédits de paiement sont nécessaires pour accompagner les initiatives sélectionnées ou à venir.

La Commission Permanente Régionale (CPR) du 3 juillet 2015 a introduit un volet investissement, représentant au maximum la moitié de la dotation ID en campagne. Pour accompagner les premiers dossiers, le montant des crédits de paiement est estimé à 1 M€.

## CONTRATS RÉGIONAUX DE SOLIDARITÉ TERRITORIALE

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2016	CP 2016	CP 2017
AP	2016	1863	31/12/2022	CRST VALLEE DU CHER ET DU ROMORANTINAIS	11 713 500,00	0,00	515 000,00
AP	2016	1889	31/12/2022	CRST LOIRE NATURE	5 586 500,00	0,00	241 000,00
AP	2016	1896	31/12/2022	CRST PAYS DUNOIS	7 675 500,00	0,00	339 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2016	BP n-1	BP 2016
CONTRATS REGIONAUX DE SOLIDARITE TERRITORIALE	Investissement	7 152 800,00	13 656 000,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	547 300,00	763 000,00	0,00	0,00

L'Assemblée plénière des 24 et 25 octobre 2012 a donné un nouvel élan aux politiques territoriales conduites par la Région Centre-Val de Loire, qui constituent un des outils de mise en œuvre du SRADDT.

En conséquence, il est apparu nécessaire de renouveler nos dispositifs contractuels pour, d'une part, gagner en cohérence, d'autre part, animer et partager avec l'ensemble des acteurs locaux.

C'est pourquoi l'élaboration des Contrats s'appuie désormais sur un dispositif en 2 étapes :

- A l'échelle des Bassins de Vie, aires d'influence des 24 pôles de développement identifiés dans le cadre du SRADDT, qui sont retenus comme le périmètre adapté de réflexion et de déclinaison stratégique du SRADDT : la Région animera la concertation avec l'ensemble des acteurs locaux et des habitants pour définir un diagnostic et des priorités stratégiques, pour la totalité des interventions de la Région sur ce territoire (qu'il s'agisse de ses compétences propres ou des projets qu'elle accompagne). Les priorités partagées sont déclinées dans les « Ambitions 2020 pour le Bassin de Vie » validées par la Commission permanente régionale. En 2013, cette démarche a été conduite sur 11 Bassins de Vie (Bourges, Vierzon, Aubigny, Issoudun, Le Blanc/Argenton, La Châtre, Tours, Blois, Romorantin, Montargis et Gien) et en 2014, sur 8 Bassins de Vie (Saint-Amand-Montrond, Chartres, Dreux, Châteauroux, Amboise, Chinon, Orléans et Pithiviers). Elle a été initiée en 2015 sur les Bassins de Vie de Nogent-le-Rotrou et de Vendôme, le forum territorial étant prévu en 2016 ainsi que l'ensemble de la démarche pour les Bassins de Vie de Châteaudun et de Loches.
- A l'échelle des Pays et agglomérations, reconnus comme la maille opérationnelle pour la définition et la priorisation d'un programme d'actions : le Contrat sera négocié et signé avec le Pays, ou l'Agglomération, la Ville centre, le pôle de centralité ou pôle d'animation, les Communautés de Communes, le PNR le cas échéant. Ce Contrat Régional de Solidarité Territoriale permettra de faire partager les priorités du SRADDT, notamment en termes de développement économique dont le Très Haut Débit, de services à la population au premier rang desquels la santé, de logement, et de déclinaison locale du Plan Climat Energie Régional et de Stratégie Régionale pour la Biodiversité.

Fin 2015, 12 Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale sont actifs : à l'échelle des Agglomérations de Tours (intégrant le programme d'actions de l'Agglomération et le programme d'actions du Pays Indre et Cher), et d'Orléans, à l'échelle du Pays d'Issoudun et Champagne Berrichonne, du PNR Brenne, du Pays de Bourges, du Pays Grande Sologne, du Pays Giennois, du Pays Sancerre Sologne, du Pays de Beauce, du Pays de Combray et Courvillois, du Pays des Portes franciliennes, et du Pays Gâtinais.

Il est nécessaire de prévoir la création des 3 autorisations de programme relatives aux Contrats sur les Pays Vallée du Cher et Romorantinais, Dunois et Loire Nature.

Les crédits de paiement nécessaires (13,6 M€ en investissement), estimés à 6,2 M€ pour les territoires des agglomérations et 7,4 M€ pour les territoires des pays, intègrent également pour ces derniers les crédits relatifs aux enveloppes additionnelles « pôles de centralité », « logement » et « espaces publics Cœurs de Village ». Un montant d'environ 5,8 M€ devrait être mandaté au titre de ces Contrats pour le déploiement du Très Haut Débit.

Les crédits de paiement en fonctionnement (0,763 M€) correspondent principalement au financement des agents de développement et assistants des Syndicats de Pays engagés dans un CRST (Issoudun, Brenne, Bourges, Grande Sologne, Giennois, Gâtinais, Beauce, Sancerre Sologne, Chartrain), ainsi qu'au financement d'études inscrites à ces Contrats.

## CŒURS DE VILLAGE

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2016	BP n-1	BP 2016
COEURS DE VILLAGE	Investissement	3 028 195,00	483 000,00	0,00	0,00

La politique des Cœurs de Village a été mise en œuvre de 1984 à 2013 afin de contribuer à la revitalisation des centres bourgs par la création de logements sociaux et l'amélioration du cadre de vie dans les communes de moins de 7000 habitants.

L'assemblée plénière d'octobre 2012 a décidé de reconduire sous une forme renouvelée cette politique en intégrant les moyens financiers afférents au sein des Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale.

Les crédits de paiement prévus au BP 2016, et qui doivent permettre de solder les opérations engagées antérieurement, au titre des derniers appels à projets Cœurs de village, sont estimés à 0,483 M€.

## LOGEMENTS ET SERVICES À LA POPULATION

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2016	CP 2016	CP 2017
AP	2016	45201	31/12/2020	CG45 (2015-2020) - HBGT PERSONNES AGEES	7 000 000,00	0,00	350 000,00

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Libellé	Total AP avant BP	Ajustement BP	CP 2016	CP 2017
AP	2015	37208	CG 37 (2015-2020) HBGT PERSONNES AGEES	2 600 000,00	725 000,00	130 000,00	405 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2016	BP n-1	BP 2016
LOGEMENTS ET SERVICES A LA POPULATION	Investissement	9 841 285,00	7 958 000,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	59 750,00	345 800,00	0,00	0,00

Ce programme d'actions concerne 4 grands axes : l'hébergement des personnes âgées, le logement social, la rénovation urbaine et les services à la population financés au titre du CPER 2007-2013 ou des Conventions Région-Département 2007-2014 et 2015-2020.

Les mouvements d'AP concernent les volets EHPAD (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) des Conventions Région-Département, suite aux décisions prises en CPR du 19 novembre 2015 :

- Abondement de 0,725 M€ de l'Autorisation de programme (AP) sur l'Indre-et-Loire, pour la porter à 3,325 M€ conformément à la Convention adoptée
- De créer une AP de 7 M€ dans le cadre de l'adoption de la Convention avec le Conseil Départemental du Loiret

## ➤ **LE VOLET HEBERGEMENT/LOGEMENT DES PERSONNES AGÉES**

L'engagement régional en faveur de l'hébergement des personnes âgées sur la période 2007-2014, au titre du volet territorial du CPER et des conventions Région - Départements a permis :

- de créer 564 lits soit un engagement régional de plus de 10,7 M€
- de restructurer 2 228 lits pour personnes âgées, et 162 lits pour personnes handicapées, pour un montant total engagé de plus de 35,4 M€

Ces investissements ont permis la création de 176 emplois ETP.

Par ailleurs, la Région a signé les 6 Conventions Région-département en 2015 au titre desquelles elle a réservé une enveloppe totale de 27,25 M€ en faveur des EHPAD et des structures pour personnes handicapées pour l'Indre, auxquels s'adjoignent des crédits pour :

- l'adaptation des logements au vieillissement du parc privé dans le cadre du Programme d'Intérêt Régional 36 », (1,022 M €)
- l'adaptation des logements du parc public social sur les départements du Cher (0,4 M €) et de l'Indre-et-Loire (0,5 M €)
- le programme de construction de logements adapté dans l'Eure et Loir, désigné sous le terme des « Euréiales » (1,104 M€)
- le dispositif de dom@dom41 (1,990 M€) qui vise le déploiement d'équipements domotiques et de téléassistance pour les personnes à domicile

Les crédits de paiement 2016 cumulés (CPER 2007-2014, conventions 2007-2014 et 2015-2020) prévus pour le financement des dispositifs en faveur du logement ou de l'hébergement des personnes âgées s'élèvent ainsi à près de 5,5 M€, soit 66 % des crédits de ce programme dont près de 1,2 M€ pour accompagner des opérations prévues au titre des nouvelles conventions RD.

## ➤ **LE VOLET LOGEMENT SOCIAL**

La Région avait défini le logement social comme un objectif prioritaire des Conventions Région - Départements 2007-2013. Le montant cumulé de l'engagement régional à ce titre s'est élevé à 8,13 M€ concernant principalement, et selon les Départements, la création de logement social (dans le Loiret, l'Eure-et-Loir et l'Indre-et-Loire), la réhabilitation thermique (en Indre-et-Loire), la création de logements sociaux publics adaptés en Loir et Cher.

0,514 M€ de crédits de paiement sont prévus au BP 2016 pour solder les dernières opérations engagées sur la période.

## ➤ **LE VOLET LOGEMENT DES JEUNES**

0,773 M€ de crédits de paiement sont prévus sur ce volet, dont 706 750 € en investissement et 66 925 € en fonctionnement :

- ✓ Les FJT (Foyers Jeunes Travailleurs) : sur le CPER 2007-2014, plus de 300 logements ont été financés pour 2,1 M€). Pour 2016, 0,225 M€ sont prévus pour solder les dernières opérations CPER 2007-2014. Les besoins en crédits de paiement pour accompagner les premiers dossiers au titre des Conventions Région-département 2015-2020 sont estimés à 0,465 M€.
- ✓ L'intermédiation locative : sur le CPER 2007-2014 le dispositif d'intermédiation locative a permis de soutenir 57 logements en sous-location pour un montant engagé de 190 500 €. Au total 50 000 € sont prévus en crédits de paiement pour soutenir ces dossiers.

- ✓ La Plate-forme e-logement : Les crédits de paiement prévus au BP 2016 s'élèvent à 23 675 € pour accompagner le déploiement de la plate-forme avec une expérimentation sur 6 territoires ruraux, conformément à la Convention adoptée en CPR du 3 juillet 2015.
- ✓ Le Soutien au dépôt de garantie : Issue du Plan Avenir Jeunes, cette mesure prend la forme d'une avance remboursable de 300 € accordée aux jeunes âgés de 16 à 25 ans dans le cadre d'une première installation.

### ➤ **LE VOLET RENOVATION URBAINE**

Le Programme national de Rénovation Urbaine (PNRU 1) a porté en région Centre-Val de Loire sur 30 zones urbaines sensibles qui comptent plus de 130 000 habitants pour un investissement total de 1,4 milliard d'euros.

La contribution de la Région a été fixée à près de 99 M€, et s'exerce principalement dans le cadre des Contrats territoriaux (Agglomérations, Villes moyennes, Pays).

Néanmoins, dans le cas où la participation régionale conventionnée avec l'Etat et l'ANRU excède 2 x 40% du montant du Contrat d'Agglomération, 2 x 80% du Contrat Ville Moyenne concerné, et/ou 2 x 12,5% du Contrat de Pays concerné, il a été décidé d'activer une enveloppe de solidarité « Rénovation urbaine ».

Celle-ci concerne les Programmes de Rénovation Urbaine de Chartres, Blois et Châteaudun qui ont tous fait l'objet d'engagements financiers de la Région à fin 2015, comme par exemple des restructurations viaires à Blois, l'école Jules Ferry à Blois, les écoles Pasteur et Prévert à Châteaudun, le gymnase Pasteur à Châteaudun, la création de 96 logements à Chartres ou de 46 logements à Blois.

Compte-tenu des montants déjà engagés, il est proposé d'inscrire 0,238 M€ de crédits de paiement pour payer les opérations non soldées sur Châteaudun.

### ➤ **LE VOLET SERVICES A LA POPULATION**

Au titre du volet territorial du CPER 2015-2020, l'Etat et la Région ont reconduit, au vu de la situation très préoccupante de la démographie médicale, leur intervention en direction des « Maisons de Santé Pluridisciplinaires (MSP), en élargissant leur soutien en direction d'autres structures d'exercice regroupé.

L'Etat et la Région se sont engagés à porter à 100 en 2020 le nombre de structures d'exercice regroupé (MSP, et autres structures) maillant le territoire régional.

Les crédits de paiement 2016 (plus d'1 M€) permettront de solder une grande partie de ces engagements pris au titre du CPER 2007-2014, et de verser des acomptes en direction des premiers projets soutenus dans le cadre du CPER 2015-2020 à savoir la MSP de Neuillé Pont Pierre (37), le Centre de santé de Vierzon (18), l'Institut de Soins Ostéo-articulaires de Saint-Doulchard (18) et la maison médicale de Chabris (36), composante du Pôle de Santé Pluridisciplinaire de Valençay.

Au total, 62 projets ont été soutenus par la Région à ce jour.

D'autres projets ont d'ores et déjà été soumis au Comité de programmation (Cloyes, Dreux), et 7 à 8 sont en cours de finalisation, ce qui permet d'envisager un engagement pour une dizaine de projets en 2016.

## AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2016	CP 2016	CP 2017
AP	2016	0702	31/12/2016	FONDS SUD : PROJETS STRUCTURANTS	2 000 000,00	1 750 000,00	250 000,00

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Libellé	Total AP avant BP	Ajustement BP	CP 2016	CP 2017
AP	2015	45200	CG 45 (2015-2020) - TRES HAUT DEBIT	3 124 946,00	5 175 054,00	226 717,00	1 635 423,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2016	BP n-1	BP 2016
		AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	Investissement	11 902 737,00	15 275 000,00
	Fonctionnement	430 000,00	610 000,00	0,00	0,00

Ce programme est composé de 5 volets principaux :

➤ **LE DEPLOIEMENT DU TRES HAUT DEBIT (au titre du CPER et des conventions Région-Département)**

Afin d'accompagner l'objectif du SRADDT d'équiper 70% des habitants en Très Haut Débit, et 100% au Haut Débit, la Région financera à un taux situé entre 20% et 30% les programmes départementaux, sur la base d'un coût plafonné à 100 M€ par département, soit un engagement régional de plus de 170 M€.

A cet effet, il est nécessaire d'abonder de 5 175 054 €, pour la porter de 3 124 946 € à 8 300 000 €, l'autorisation de programme créée dans le cadre de la convention Région/Département du Loiret, suite à l'approbation en CPR de novembre 2015 de la convention Région-Département 2015-2020

Les besoins en crédits de paiement 2016 sont estimés en investissement à environ 7,7 M€, au titre des Conventions, auxquels s'ajoutent les crédits qui seront versés au titre des Contrats territoriaux (10,8 M€) et du Fonds Sud (1,5 M€), soit un total prévisible d'environ 20 M€.

Il convient également de prévoir des crédits en fonctionnement à hauteur de 0,380 M€ pour le fonctionnement des Syndicats Mixtes de portage des investissements auxquels la Région est adhérente.

➤ **LES PROJETS STRUCTURANTS (au titre du CPER 2007-2014, du CPER 2015-2020, du Fonds Sud, des conventions Région-Département)**

Les autorisations de programme nécessaires concernent l'autorisation de programme annuelle Fonds Sud à hauteur de 2 M€.

Les besoins en crédits de paiement (6,3 M€) correspondent essentiellement à des paiements relatifs à des subventions attribuées au titre :

- des Conventions Région-Départements pour plus de 3 M€ au titre des conventions :
  - o 2007-2013 pour 2 opérations sur le Loir et Cher (Agroparc du Controis et GIAT Salbris), soit un besoin de 0,7 M€ et pour des ZA dans le Loiret (0,8 M€)
  - o 2015-2020 à hauteur de 1,5 M€, pour le Cher (salle de sport INSA), l'Eure-et-Loir (fonds en faveur des entreprises), l'Indre (action sociale La Châtre) et l'Indre-et-Loire (Voie verte Chinon-Richelieu...)
- du Fonds Sud pour 2,2 M€ (dont 1,5 M€ au titre du THD), le reste pour solder des opérations déjà engagées, comme l'aménagement d'une plateforme logistique embranchée à Vierzon, Voie verte Argenton-Le Blanc
- du CPER :
  - 2007-2013 pour 1,3 M€, soit 0,6 M€ (soldes pôle viti-vinicole d'Amboise, désenclavement du site de La Radio à Dreux, maison d'accueil et passerelle à Chambord) et 0,7 M€ pour solder les opérations de reconversion de friches (comme l'éco quartier Balsan à Châteauroux, à l'éco quartier Baudens à Bourges ou à la friche Hennebique à Romorantin)
  - 2015-2020 pour 0,8 M€, dont 0,5 M€ à destination des premiers aménagements des pôles multimodaux dans les 8 agglomérations, et 0,3 M€ au titre de la reconversion de friches (2 dossiers d'ores et déjà engagés en 2015 (site Québecor à Blois et portes des béliers à Romorantin).

#### ➤ **L'INGÉNIÉRIE ET LE CONSEIL**

Dans le cadre du volet territorial du CPER 2015-2020, l'Etat et la Région soutiennent l'ingénierie :

- au titre du FRSDL (Fonds Régional de Soutien au Développement Local) sur la période 2015-2020, via le financement d'études stratégiques,
- via le financement du Centre de ressources politique de la Ville « Villes au carré », pour lequel il est prévu 70 000 € en crédits de paiement pour 2016.

Afin de faciliter la mise en place du Plan isolation financé dans le cadre des Contrats territoriaux, la Région a pris la maîtrise d'ouvrage d'un marché à bons de commande permettant de réaliser pour le compte des collectivités de moins de 1000 habitants des prestations de conseil préalables aux travaux d'isolation (outil d'aide à la décision quant au choix des travaux et des progressions d'étiquettes énergétiques). Un premier marché a permis de soutenir au 30 juin 2014, 250 prestations (dites « PCI »), et un second marché régional actif depuis novembre 2014 a permis de soutenir 172 prestations « Energétis Collectivités Bâtiment ».

Celui-ci devrait générer un besoin en crédits de paiement de 0,150 M€.

#### ➤ **LES PROJETS ALIMENTAIRES TERRITORIAUX**

Les projets alimentaires territoriaux, projets transversaux et intersectoriels impliquant différents acteurs à l'échelle d'un territoire, visent à structurer des systèmes de consommation alimentaire de proximité, durables, intégrés et approvisionnant un bassin de consommation proche.

Ils répondent à l'enjeu d'ancrage territorial de l'alimentation et revêtent une dimension :

- d'aménagement du territoire : structuration et consolidation des filières dans les territoires, mise en adéquation de l'offre avec la demande locale, notamment en matière de développement de l'agriculture biologique ; contribution à l'installation d'agriculteurs et à la préservation des espaces agricoles ;

- économique et environnementale : développement de la consommation de produits issus de circuits de proximité ; ainsi que d'une production agro-écologique et prioritairement biologique notamment en restauration collective ;
- sociale : projet collectif, fondé sur la rencontre d'initiatives et contribuant à une identité et une culture du territoire qui permet de valoriser les terroirs.

La politique alimentaire régionale sera poursuivie et amplifiée au cours de la mandature pour que chacun puisse avoir le choix dans notre région de consommer des aliments de qualité produits localement, prioritairement issus de l'agriculture paysanne et biologique. Cela répond par ailleurs à une évolution sociétale continue et croissante qui vise à consommer mieux et « responsable ».

La Région souhaite déployer ces initiatives, en proposant un outil de financement complémentaire à la politique agricole régionale (CAP, C du Centre ...), aux Contrats territoriaux et au dispositif ID en Campagne.

A cet effet, il est proposé d'inscrire 50 000 € en crédits de paiement au titre de l'AP de 150 000 € créée au BP 2015, et 10 000 € en crédits de paiement au titre de l'AE de 50 000 € créée au BP 2015.

## TRANSITION ENERGETIQUE

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2016	CP 2016	CP 2017
AP	2016	15219	31/12/2020	CPER 3 SERVICE PUBLIC REGIONAL DE L'ENERGIE - SPRE	1 000 000,00	0,00	200 000,00

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Libellé	Total AP avant BP	Ajustement BP	CP 2016	CP 2017
AP	2015	15200	CPER 3 ENERGIES RENOUVELABLES 2015-2020	6 000 000,00	-500 000,00	338 700,00	1 000 000,00
AP	2015	15201	CPER 3 BATIMENTS DURABLES 2015-2020	4 800 000,00	-500 000,00	155 141,00	800 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2016	BP n-1	BP 2016
		<b>TRANSITION ENERGETIQUE</b>	Investissement	2 711 372,00	3 176 657,00
	Fonctionnement	1 244 000,00	1 244 000,00	0,00	0,00

Le programme d'actions 2016 démontre une volonté de poursuivre et d'accélérer les actions menées en 2015 en intégrant les nouveaux champs amenés par la loi de transition énergétique votée en août 2015 et afin d'atteindre les objectifs fixés par la COP 21. Les besoins en crédits de paiement se répartissent entre le paiement des projets soutenus les années précédentes et les nouveaux projets, soit un montant total de 4 420 657 € dont 3 176 657 € en investissement et 1,244 M€ pour le fonctionnement.

La convention Etat-ADEME-Région 2015-2020 comprend 5 thèmes dont 2 en lien avec les questions d'énergie. Le programme d'actions 2016 s'inscrit globalement dans la continuité des actions menées en 2015 en intégrant les nouveaux champs amenés par la loi Transition Énergétique votée en août 2015.

Dans le cadre de cette convention, 2 AP ont été ouvertes dès 2015 :

- « Bâtiments durables » : permet de financer des audits thermiques et des travaux de rénovation à haute performance énergétique pour les bâtiments publics et tertiaires et les logements sociaux principalement. Les particuliers pourront continuer à bénéficier de l'aide à la rénovation thermique globale via le concours Ma Maison Eco.
- « énergies renouvelables » pour le financement des investissements en solaire thermique, géothermie et bois-énergie et méthanisation (au titre des démonstrateurs).

Pour la création d'un service public régional de l'énergie dont le champ d'intervention comprend à la fois le volet « rénovation énergétique des bâtiments » et le développement des énergies renouvelables, une nouvelle AP est ouverte à hauteur de 1 M€. Pour mener à bien l'étude de faisabilité et l'assistance à maîtrise d'ouvrage, une autorisation d'engagement (AE) dédiée est disponible.

La Région poursuivra son soutien aux projets de plateformes locales de rénovation énergétique de l'habitat pour permettre une massification de la rénovation : les dispositifs à destination des particuliers, le prêt Isolaris et le diagnostic Energétis pourront être mobilisés ainsi que le programme ADEC – Rénovation énergétique des bâtiments « Action pour le Développement de l'Emploi et des Compétences » conclu avec la DIRECCTE, les organisations professionnelles et OPCA (gestionnaire des fonds de formation professionnelle) du bâtiment, pour la montée en compétences des entreprises du bâtiment.

Le soutien aux Espaces Info Energie se poursuit, de même qu'aux autres structures d'animation territoriale : Envirobat pour les acteurs de la filière bâtiment, la mission régionale de développement de la géothermie, l'observatoire régional de l'énergie (OREGES).

Hors convention ADEME/Région : une AP « Politiques énergétiques et Climatiques » permet d'intervenir sur la structuration des filières bâtiment, écoconstruction (matériaux bio-sourcés dont la paille) et énergies renouvelables ; pour cela, un soutien à la formation pourra être poursuivi : investissement en matière de plateaux techniques de formation ou accompagnement pour l'ingénierie de formation.

## GESTION DE L'EAU

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2016	BP n-1	BP 2016
GESTION DE L'EAU	Investissement	745 437,00	850 000,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	1 000 000,00	1 000 000,00	18 700,00	15 500,00

0,850 M€ de crédits de paiement en investissement et 1 M€ de crédits de paiement en fonctionnement sont inscrits au BP 2016 sur le programme Gestion de l'eau.

Les crédits de paiement sont destinés principalement à mandater d'une part, les actions relatives aux engagements antérieurs au 1er janvier 2015 sur les 17 contrats signés sur le territoire régional (CPER 2007-2014) et d'autre part, les opérations de 2015 et celles qui seront générées sur les contrats en 2016 (CPER 2015-2020).

Les crédits de paiement permettent de mandater les opérations relatives à l'animation des contrats signés et des contrats en émergence ainsi que l'animation des Schémas d'Aménagement et de gestion des Eaux.

## **PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT**

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2016	CP 2016	CP 2017
AE	2016	1974	31/12/2016	MANIFESTATION DE MOBILISATION POUR L'ECOLOGIE	150 000,00	150 000,00	0,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2016	BP n-1	BP 2016
		PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT	Investissement	283 832,00	211 065,00
	Fonctionnement	1 649 142,00	1 649 142,00	0,00	0,00

211 065 € de crédits de paiement en investissement et 1 649 142 € de crédits de paiement en fonctionnement sont inscrits au BP 2016 sur le programme Préservation de l'environnement.

211 065 € de crédits de paiement permettent de mandater :

- les dossiers relatifs aux équipements des réseaux associatifs dans le cadre du dispositif des conventions vertes (71 065 €),
- L'aide à Lig'air pour les investissements réalisés (90 000 €)
- Les actions mises en œuvre dans les Plans de Prévention des risques technologiques qui émergeraient en 2016 (50 000 €)

Les crédits de paiement en fonctionnement permettent de solder les opérations prévues dans les conventions vertes pour les actions d'éducation à l'environnement et de connaissance de la biodiversité mises en œuvre en 2015 et à verser les premiers acomptes des programmes d'actions 2016 (soit 1 099 142 €).

Par ailleurs, 0,127 M€ et 90 000 € sont respectivement inscrits pour mandater les subventions de fonctionnement annuelles de l'EcoPôle et de Lig'air.

De plus, 0,100 M€ sont inscrits afin de solder les actions de fonctionnement de l'appel à projet économie circulaire de 2015 et d'engager les acomptes des projets retenus dans l'appel à projet économie circulaire 2016.

Enfin, 83 000 € sont inscrits pour soutenir la réalisation d'agendas 21 par les collectivités.

L'ensemble de ces crédits s'inscrivent dans le Contrat de Plan Etat Région 2015-2020.

Par ailleurs, 0,150 M€ sont prévus pour le soutien aux manifestations de mobilisation pour l'écologie.

## **PATRIMOINE NATUREL**

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2016	CP 2016	CP 2017
AE	2016	1679	31/12/2016	ARBORETUM DES BARRES	60 000,00	60 000,00	0,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2016	BP n-1	BP 2016
PATRIMOINE NATUREL	Investissement	1 005 251,00	954 604,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	1 975 120,00	1 964 003,00	0,00	0,00

954 604 € de crédits de paiement en investissement et 1 964 003 € de crédits de paiement en fonctionnement sont inscrits au BP 2016 sur le programme Patrimoine naturel.

Les crédits de paiement permettent tout d'abord de mandater :

- Les opérations du CPER 2007-2014 (entretien et restauration des sites naturels non ligériens par le Conservatoire d'espaces naturels, Parcs naturels régionaux)
- Les dossiers des appels à projet AMBRE (Biodiversité)
  
- De plus, dans le cadre du CPER 2015-2020, plus de 351 000 € de crédits de paiement sont inscrits pour mettre en œuvre les plans de gestion des 5 Réserves Naturelles Régionales (travaux de restauration de milieux, travaux d'ouverture au public...)
- Par ailleurs, 175 000 € de crédits de paiement sont réservés pour les actions de restauration et d'entretien de milieux (non ligériens) réalisés par le CEN.
- 198 500 € sont inscrits pour mettre en œuvre les programmes d'investissement des trois parcs naturels régionaux.
- Enfin, 50 000 € de crédits de paiement sont réservés pour les investissements liés à l'observatoire régional de la biodiversité.

Dans le cadre du CPER 2015-2020, les crédits de paiement permettent de mandater les dotations des trois Parcs Naturels Régionaux (hors CPER) et d'accompagner la mise en œuvre des actions d'animation et de sensibilisation réalisées par les Parcs Naturels régionaux et le Conservatoire des Espaces Naturels.

De plus, des actions d'animation sont accompagnées pour favoriser l'émergence d'un Parc Naturel Régional « Bocages du Gâtinais ».

Ils permettent également d'appuyer l'animation et la coordination des actions de l'Observatoire Régional de la Biodiversité (suivi des indicateurs, interprétation des données, communication...).

Des crédits de paiement sont également inscrits pour poursuivre la réalisation du guide des animations natures édité chaque année par la Région.

Enfin, l'Arboretum des Barres fait l'objet d'un soutien pour ses actions d'éducation à l'environnement.

## PLAN LOIRE GRANDEUR NATURE

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2016	BP n-1	BP 2016
PLAN LOIRE GRANDEUR NATURE	Investissement	1 402 508,00	931 384,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	1 572 538,00	1 608 345,00	0,00	0,00

931 384 € de crédits de paiement en investissement et 1 608 345 € de crédits de paiement en fonctionnement sont inscrits au BP 2016 sur le programme Plan Loire Grandeur Nature.

Les crédits de paiement permettent tout d’abord, de mandater les opérations du CPIER 2007-2014 notamment le Conservatoire d’Espaces Naturels (sur la gestion des espaces ligériens) et les travaux sur les levées de Loire.

Par ailleurs, dans le cadre du CPIER 2015-2020, les crédits de paiement permettent de poursuivre l’action en matière de prévention du risque inondation (aménagement de champs d’expansion de crues), à restaurer la continuité écologique et les milieux ligériens (appui au CEN pour les actions de restauration et d’entretien des milieux ligériens, aménagement du Cher canalisé...) et à accompagner les travaux dans les Maisons de Loire.

Dans le cadre du CPIER 2015-2020, les crédits de paiement inscrits permettent de :

- poursuivre l’action en matière de prévention du risque inondation (amélioration de la connaissance, appui à l’élaboration de stratégies locales de gestion du risque inondation, actions de sensibilisation par les Maisons de Loire des scolaires au risque inondation, élaboration de documents d’information communaux sur les risques majeurs...),
- restaurer la continuité écologique et les milieux ligériens (Conservatoire des Espaces Naturels : suivi des espèces invasives, LOGRAMI : suivi des populations de poissons migrateurs)
- accompagner les actions des Maisons de Loire en matière de sensibilisation à la Loire et à son patrimoine.

Les dotations au fonctionnement de la Mission Loire et de l’Etablissement Public Loire sont également inscrites au Budget prévisionnel 2016.

## TIC ÉQUIPEMENTS ET SERVICES

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2016	BP n-1	BP 2016
TIC EQUIPEMENTS ET SERVICES	Investissement	51 000,00	0,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	2 986 000,00	3 700 000,00	0,00	0,00

Le GIP RECIA dispose d’une expertise indispensable sur les questions d’usages et d’infrastructures numériques. Dans ce contexte, la Région lui alloue une dotation annuelle de fonctionnement pour suivre des projets et lui confie notamment le pilotage de deux opérations, la plateforme régionale de télégestion et la coordination du réseau régional haut débit.

La plateforme de télégestion est pilotée par le GIP RECIA. Le groupement s’occupe de la maintenance à distance des postes informatiques dans les établissements sous la responsabilité de la Région. Au vue de l’augmentation du parc informatique et de la multiplication des supports et des nouveaux usages (ENT, tablettes...), la maintenance doit s’adapter à ces contraintes, ce qui se traduit par une augmentation du budget alloué à cette mission (de 1,5 M€ en 2015 à 1,7 M€ en 2016).

Le réseau régional haut débit est le raccordement et l’abonnement mensuel télécom des établissements dont a la charge la Région. Les nouveaux usages pédagogiques et le développement des tablettes entraînent un besoin croissant de bande passante dans les établissements qui arrivent, pour le plus grand nombre, à saturation. Une étude sera lancée en 2016 pour mieux identifier les évolutions de ces besoins de débits en lien avec le développement des usages. De 1,558 M€ en 2015 à 1,750 M€ en 2016, cette

augmentation doit permettre de faire face aux évolutions, et notamment le raccordement à la fibre optique.

## TIC ET DÉVELOPPEMENT DES USAGES

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2016	CP 2016	CP 2017
AE	2016	1465	31/12/2020	PROJET GEOMATIQUE	<b>400 000,00</b>	40 000,00	80 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2016	BP n-1	BP 2016
TIC ET DEVELOPPEMENT DES USAGES	Investissement	448 700,00	394 000,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	475 500,00	656 000,00	0,00	0,00

La Région poursuit son accompagnement des innovations numériques en finançant des projets dans le domaine des usages.

Pour ces projets, dans le cadre du CPER et du PO FEDER, 4 thématiques prioritaires (e-santé, e-administration, e-éducation, Tiers lieux) ont été retenus et doivent faire l'objet d'appels à projet. Les crédits doivent permettre d'accompagner les projets innovants sélectionnés dans le cadre de ces appels à projet.

***DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DE LA  
RECHERCHE, DE L'INNOVATION, ET DE LA  
FORMATION PROFESSIONNELLE***

## **LES ORIENTATIONS 2016**

Cette année 2016 marque une étape majeure pour le développement économique régional. Parce-que la loi NOTRe fait des conseils régionaux non plus « le chef de file » mais bien le responsable du développement économique, l'ambition de notre collectivité pour l'emploi et le développement des entreprises se trouve renforcé. Simplification, réactivité, soutien à nos PME-PMI, à notre agriculture, à la filière alimentation, à nos acteurs touristiques et à ceux de la transition énergétique et articulation entre économie et formation sont au centre de notre mobilisation.

Les états généraux du développement économique et social régional qui irrigueront notre schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation (SRDEEI) visent à définir une stratégie renouvelée en faveur de l'emploi dans notre région. Ils nous permettront d'aborder l'avenir avec confiance. Ils seront organisés avec la mobilisation la plus large et la plus totale de tous les acteurs de notre territoire.

Ces états généraux devront traiter sans exclusive de tout ce qui constitue l'économie de demain : révolution numérique, « usines du futur », innovation, formation des salariés et des demandeurs d'emploi, économie circulaire et relocalisation, économie sociale et solidaire, développement à l'international, transition de l'agriculture vers l'agro-écologie, transition énergétique de l'économie et Proximité d'approvisionnement; sont autant de débats qui permettront de partager une vision ambitieuse du développement économique et social de notre région.

Parce-que le ralentissement économique qui touche aujourd'hui les entreprises comme les salariés est un défi de tous les jours, notre région sera dès cette première année du nouveau mandat totalement mobilisée.

Le soutien à l'innovation des PME-PMI du territoire est renforcé et un nouvel appel à projet recherche innovation sera lancé sans tarder.

Le secteur du tourisme est porteur d'emplois. Nous accélérerons cette année la création de vélos-routes, la modernisation des lieux d'accueil et d'hébergement, l'accompagnement d'évènements culturels attractifs.

La formation et la qualification des salariés et demandeurs d'emploi sont les meilleures armes contre le chômage et pour la performance des entreprises. Le Fonds réActif pour la formation sera accru en 2016.

L'emploi associatif est un emploi non délocalisable et parce-que le dynamisme du tissu associatif est essentiel au vire ensemble, notre soutien à travers le dispositif « Cap'Asso » sera maintenu.

La bataille pour l'emploi et pour une région répondant aux défis économiques de demain est l'affaire de tous. Communes, EPCI, chefs d'entreprises, agriculteurs, artisans, commerçants, associations...ensemble, créons les moyens de la reprise économique au service d'une société de travail pour tous.

# LES DONNÉES FINANCIÈRES GLOBALES DU BUDGET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DE LA RECHERCHE, DE L'INNOVATION, ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

## PRÉSENTATION GLOBALE DES CRÉDITS RÉGION ET FONDS EUROPÉENS

Développement économique, de la recherche, de l'innovation, et de la formation professionnelle	Crédits Région	Fonds européens			TOTAL	Recette bénéficiaire final
		Prog 2007-2013	Prog 2014-2020	FEADER		
<b>CREATION ET REPRISE D'ENTREPRISES ARTISANALES</b>	<b>3 055 000</b>	-	<b>700 000</b>	-	<b>3 755 000</b>	-
Fonctionnement	315 000	-	220 000	-	535 000	-
Investissement	2 740 000	-	480 000	-	3 220 000	-
<b>DEVELOPPEMENT ET ADAPTATION DES ENTREPRISES ARTISANALES</b>	<b>2 240 000</b>	-	-	-	<b>2 240 000</b>	-
Fonctionnement	540 000	-	-	-	540 000	-
Investissement	1 700 000	-	-	-	1 700 000	-
<b>PROMOTION DE L'ARTISANAT</b>	<b>285 000</b>	-	-	-	<b>285 000</b>	-
Fonctionnement	285 000	-	-	-	285 000	-
<b>DEMARCHE FILIERE</b>	<b>500 000</b>	-	<b>500 000</b>	-	<b>1 000 000</b>	-
Fonctionnement	500 000	-	500 000	-	1 000 000	-
<b>ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE</b>	<b>1 390 000</b>	<b>365 000</b>	<b>1 400 000</b>	-	<b>3 155 000</b>	-
Fonctionnement	1 040 000	365 000	1 400 000	-	2 805 000	-
Investissement	350 000	-	-	-	350 000	-
<b>CAP' ASSO</b>	<b>9 107 700</b>	-	-	-	<b>9 107 700</b>	-
Fonctionnement	9 107 700	-	-	-	9 107 700	-
<b>CREATION ET REPRISE DES ENTREPRISES INDUSTRIELLES ET DE SERVICES</b>	<b>1 890 000</b>	-	-	-	<b>1 890 000</b>	-
Fonctionnement	140 000	-	-	-	140 000	-
Investissement	1 750 000	-	-	-	1 750 000	-
<b>DEVELOPPEMENT ET ADAPTATION DES ENTREPRISES INDUSTRIELLES ET DE SERVICES</b>	<b>21 390 720</b>	-	<b>580 000</b>	<b>500 000</b>	<b>22 470 720</b>	-
Fonctionnement	4 390 720	-	240 000	-	4 630 720	-
Investissement	17 000 000	-	340 000	500 000	17 840 000	-
<b>ORGANISATION ET DEVELOPPEMENT DES FILIERES AGRICOLES</b>	<b>20 000</b>	-	-	-	<b>20 000</b>	-
Investissement	20 000	-	-	-	20 000	-
<b>PROMOTION DES PRODUITS AGRICOLES ET DE L'AGRICULTURE REGIONALE</b>	<b>900 000</b>	-	-	-	<b>900 000</b>	-
Fonctionnement	900 000	-	-	-	900 000	-
<b>INSTALLATION</b>	<b>645 000</b>	-	-	-	<b>645 000</b>	-
Fonctionnement	625 000	-	-	-	625 000	-
Investissement	20 000	-	-	-	20 000	-
<b>DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE</b>	<b>800 000</b>	-	-	-	<b>800 000</b>	-
Fonctionnement	800 000	-	-	-	800 000	-
<b>CAP FILIERES</b>	<b>3 750 000</b>	-	-	<b>2 400 000</b>	<b>6 150 000</b>	-
Fonctionnement	745 000	-	-	-	745 000	-
Investissement	3 005 000	-	-	2 400 000	5 405 000	-
<b>PEE VALORISATION DE LA BIOMASSE AGRICOLE ET FORESTIERE</b>	<b>20 000</b>	-	-	-	<b>20 000</b>	-
Fonctionnement	20 000	-	-	-	20 000	-
<b>POLE DE COMPETITIVITE INNOVATION ET TRANSFERTS DE TECHNOLOGIE</b>	<b>4 557 200</b>	<b>2 080 000</b>	-	-	<b>6 637 200</b>	-
Fonctionnement	1 580 000	-	-	-	1 580 000	-
Investissement	2 977 200	2 080 000	-	-	5 057 200	-
<b>DEVELOPPEMENT DE LA RECHERCHE EN REGION</b>	<b>20 900 388</b>	-	<b>5 027 000</b>	-	<b>25 927 388</b>	-
Fonctionnement	6 187 300	-	1 740 000	-	7 927 300	-
Investissement	14 713 088	-	3 287 000	-	18 000 088	-
<b>PARTENARIATS RECHERCHE ENSEIGNEMENT SUPERIEUR</b>	<b>568 000</b>	-	-	-	<b>568 000</b>	-
Fonctionnement	568 000	-	-	-	568 000	-
<b>VELOCENTRE</b>	<b>1 253 000</b>	-	<b>345 000</b>	<b>350 000</b>	<b>1 948 000</b>	-
Fonctionnement	10 000	-	25 000	-	35 000	-
Investissement	1 243 000	-	320 000	350 000	1 913 000	-
<b>PROMOTION ET ANIMATION TOURISTIQUE</b>	<b>4 771 700</b>	-	<b>239 000</b>	-	<b>5 010 700</b>	-
Fonctionnement	3 985 900	-	165 000	-	4 150 900	-
Investissement	785 800	-	74 000	-	859 800	-
<b>AMELIORER L'OFFRE D'HEBERGEMENT</b>	<b>1 840 000</b>	-	-	<b>900 000</b>	<b>2 740 000</b>	-
Investissement	1 840 000	-	-	900 000	2 740 000	-
<b>ITINERANCES DOUCES</b>	<b>183 500</b>	-	-	-	<b>183 500</b>	-
Fonctionnement	113 000	-	-	-	113 000	-
Investissement	70 500	-	-	-	70 500	-
<b>FORMATION PROFESSIONNELLE ET ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI</b>	<b>76 578 142</b>	-	<b>6 942 000</b>	-	<b>83 520 142</b>	<b>5 000 000</b>
Fonctionnement	76 578 142	-	6 942 000	-	83 520 142	5 000 000
<b>SECURISATION DES PARCOURS PROFESSIONNELS</b>	<b>2 824 000</b>	-	-	-	<b>2 824 000</b>	-
Fonctionnement	2 824 000	-	-	-	2 824 000	-
<b>EQUIPEMENT DES MISSIONS LOCALES</b>	<b>80 000</b>	-	-	-	<b>80 000</b>	-
Investissement	80 000	-	-	-	80 000	-
<b>QUALITE DE LA FORMATION</b>	<b>220 000</b>	-	<b>477 470</b>	-	<b>697 470</b>	<b>51 000</b>
Fonctionnement	220 000	-	477 470	-	697 470	51 000
<b>EGALITE FEMMES HOMMES LUTTE DISCRIMINATIONS</b>	<b>50 000</b>	-	-	-	<b>50 000</b>	-
Fonctionnement	50 000	-	-	-	50 000	-
<b>ACCUEIL, INFORMATION, ORIENTATION</b>	<b>3 080 000</b>	-	-	-	<b>3 080 000</b>	-
Fonctionnement	3 080 000	-	-	-	3 080 000	-
<b>INFORMATION ET ORIENTATION</b>	<b>958 470</b>	-	-	-	<b>958 470</b>	-
Fonctionnement	958 470	-	-	-	958 470	-
<b>SERVICE PUBLIC REGIONAL DE L'ORIENTATION</b>	<b>1 600 000</b>	-	-	-	<b>1 600 000</b>	-
Fonctionnement	1 600 000	-	-	-	1 600 000	-
<b>TOTAL</b>	<b>165 457 820</b>	<b>2 445 000</b>	<b>16 210 470</b>	<b>4 150 000</b>	<b>188 263 290</b>	<b>5 051 000</b>

## AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET / OU D'ENGAGEMENT CRÉÉES OU MODIFIÉES AU BP

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations de programme	38 840 000,00	52 675,00
Autorisations d'engagement	21 461 370,00	0,00

## CRÉDITS DE PAIEMENT

	DEPENSES		RECETTES	
	BP n-1	BP 2016	BP n-1	BP 2016
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, DE LA RECHERCHE, DE L'INNOVATION, ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE				
Investissement	46 627 400,00	48 294 588,00	8 314 189,00	7 376 944,00
Fonctionnement	117 608 933,00	117 163 232,00	1 326 338,00	97 906,00

## DÉTAIL PAR PROGRAMME

### CRÉATION ET REPRISE D'ENTREPRISES ARTISANALES

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2016	CP 2016	CP 2017
AP	2016	0791	31/12/2016	PLATES FORMES D INITIATIVES	800 000,00	400 000,00	200 000,00
AP	2016	0830	31/12/2016	FONDS REGIONAL DE GARANTIE ARTISANAT	450 000,00	300 000,00	150 000,00
AP	2016	1769	31/12/2016	CAP ARTISANAT CREATION	1 000 000,00	740 000,00	260 000,00
AE	2016	1631	31/12/2016	PLATES FORMES D'INITIATIVES	195 000,00	195 000,00	0,00
AE	2016	1632	31/12/2016	PROGRAMME REGIONAL TRANSMISSION REPRISE	120 000,00	120 000,00	0,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2016	BP n-1	BP 2016
CREATION ET REPRISE D'ENTREPRISES ARTISANALES	Investissement	2 740 000,00	2 740 000,00	2 750 000,00	1 976 831,00
	Fonctionnement	315 000,00	315 000,00	0,00	0,00

L'action volontariste que mène la Région en faveur de la création – reprise, au travers de « CAP ARTISANAT CREATION », permet aux créateurs et repreneurs de très petites entreprises d'accéder aux crédits bancaires, de renforcer leurs fonds propres et de boucler financièrement leur plan d'investissement.

Il est proposé de doter de 1 740 000 € ce dispositif en crédits de paiement.

Par ailleurs, la Région poursuit son soutien au financement des 8 Plateformes d'Initiatives actives en région, de la plateforme régionale dédiée à la transmission reprise, des différents fonds de garantie favorisant l'accès aux prêts bancaires des très petites entreprises, ainsi que des programmes collectifs portés par les chambres consulaires.

Il est proposé de doter de 1 000 000 € ces dispositifs en crédits de paiement en investissement et 315 000 € en fonctionnement.

Des crédits européens au titre du FEDER seront sollicités de manière significative sur ces dispositifs au titre de l'axe 3 a « Améliorer la pérennité des entreprises (PME) nouvellement créées ou reprises » (PO-PI3A - Création reprise – Ingénierie financière - Action 8 et PO-PI3A - Création reprise – Accompagnement - Action 7)

## **DÉVELOPPEMENT ET ADAPTATION DES ENTREPRISES ARTISANALES**

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2016	CP 2016	CP 2017
AP	2016	1759	31/12/2016	CAP ARTISANAT DEVELOPPEMENT	1 000 000,00	600 000,00	200 000,00
AE	2016	1633	31/12/2016	ARDAN	210 000,00	210 000,00	0,00
AE	2016	1634	31/12/2016	PROGRAMME REGIONAL ENVIRONNEMENT	100 000,00	100 000,00	0,00
AE	2016	1635	31/12/2016	DIAGNOSTIC STRATEGIQUE	90 000,00	90 000,00	0,00
AE	2016	1636	31/12/2016	GPEC	50 000,00	50 000,00	0,00
AE	2016	1637	31/12/2016	OBSERVATOIRE-ETUDES	20 000,00	20 000,00	0,00
AE	2016	1761	31/12/2016	CAP ARTISANAT DEVELOPPEMENT FONCTIONNEMENT	200 000,00	20 000,00	60 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2016	BP n-1	BP 2016
DEVELOPPEMENT ET ADAPTATION DES ENTREPRISES ARTISANALES	Investissement	1 700 000,00	1 700 000,00	562 479,00	597 583,00
	Fonctionnement	550 000,00	540 000,00	0,00	0,00

Le dispositif « CAP ARTISANAT DEVELOPPEMENT » permet d'offrir à l'entreprise artisanale la possibilité de définir et de mettre en œuvre une véritable stratégie de développement et une approche globale de ses projets (le soutien aux projets d'investissement, le recours aux conseils spécialisés, le développement commercial).

Il est proposé de doter de 1 700 000 € ce dispositif en crédits de paiement.

La Région poursuit également son soutien à l'association ARDAN Centre pour un montant de 210 000 €. Cette action consiste à repérer, dans les entreprises, des projets d'activités nouvelles et en s'appuyant sur les mécanismes de la formation professionnelle, de mettre à la disposition de l'entreprise, pendant une durée de 6 mois, les compétences d'un porteur de projet. Pour mener son action, l'association bénéficie chaque année de fonds européens FEDER.

Il est proposé d'ouvrir les autorisations d'engagement suivantes : ARDAN (210 000 €), DIAGNOSTIC STRATEGIQUE (90 000 €), GPEC (50 000 €), OBSERVATOIRE - ETUDES (20 000 €), Programme régional Environnement (100 000 €).

## **PROMOTION DE L'ARTISANAT**

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2016	CP 2016	CP 2017
AE	2016	1638	31/12/2016	ANIMATION ECONOMIQUE	150 000,00	150 000,00	0,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2016	BP n-1	BP 2016
PROMOTION DE L'ARTISANAT	Fonctionnement	285 000,00	285 000,00	0,00	0,00

Les entreprises artisanales souffrent encore souvent d'une méconnaissance de leur savoir-faire par le grand public et de l'absence d'une véritable politique de commercialisation susceptible de les aider à gagner des parts de marché.

C'est pourquoi la Région a choisi d'encourager les entreprises à développer des démarches collectives de commercialisation et de participer aux projets susceptibles de promouvoir, renforcer et valoriser l'image de marque des métiers auprès du grand public.

Il est proposé de doter ce dispositif de 285 000 € en crédits de paiement.

Il est proposé d'ouvrir l'autorisation d'engagement suivante : ANIMATION ECONOMIQUE (150 000 €)

### **DÉMARCHE FILIÈRES ARTISANALES**

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2016	CP 2016	CP 2017
AE	2016	1363	31/12/2016	METIERS D'ART	370 000,00	370 000,00	0,00
AE	2016	1639	31/12/2016	FILIERE ALIMENTAIRE	80 000,00	80 000,00	0,00
AE	2016	1640	31/12/2016	FILIERE PRODUCTION	50 000,00	50 000,00	0,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2016	BP n-1	BP 2016
DEMARCHE FILIERE ARTSANALES	Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	490 000,00	500 000,00	0,00	21 000,00

La Région poursuit sa volonté de structuration de l'artisanat au travers des programmes régionaux de filières (alimentaire, métiers d'art, production) ou thématiques (environnement développement durable, Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences), mis en œuvre sur chaque département par les chambres consulaires.

Il s'agit d'encourager et faciliter la mise en œuvre d'opérations collectives de partenariats inter-entreprises dans le cadre de branches, ou interprofessionnelles autour de thématiques communes et stratégiques, porteuses de développement et d'innovation.

Il est proposé de doter ce dispositif de 130 000 € en crédits de paiement.

Des crédits européens au titre du FEDER seront sollicités de manière significative sur ces actions au titre de l'axe 3 d « Agir contre l'érosion de l'emploi industriel et artisanal en région Centre-Val de Loire » (PO-PI3D - PME - Capital humain et Filières - Action 9)

Toujours désireuse de valoriser les savoir-faire de son territoire, la Région organisera, pour la 15<sup>ème</sup> année consécutive, au mois de février 2016, son salon régional des métiers d'art au parc des expositions d'Orléans pour un montant 370 000 € en crédits de paiement.

Il est proposé d'ouvrir les autorisations d'engagement suivantes : FILIERE ALIMENTAIRE (80 000 €) et FILIERE PRODUCTION (50 000 €)

### **ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE**

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2016	CP 2016	CP 2017
AP	2016	0929	31/12/2016	CAP SOLIDAIRE	100 000,00	50 000,00	50 000,00
AE	2016	1641	31/12/2017	TETES DE RESEAU REGIONAL	790 000,00	790 000,00	0,00
AE	2016	1642	31/12/2017	AUTRES OPERATIONS	60 000,00	60 000,00	0,00
AE	2016	3706	31/12/2016	GROUPEMENTS D'EMPLOYEURS/COOPERATIVES D'ACTIVITES ET EMPLOI	150 000,00	105 000,00	45 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2016	BP n-1	BP 2016
ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE	Investissement	400 000,00	350 000,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	1 410 000,00	1 040 000,00	0,00	0,00

Afin de favoriser et développer la reconnaissance du secteur de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) comme acteur économique à part entière, la Région poursuit son soutien aux principales têtes de réseau :

- Le Mouvement Associatif depuis juin 2014, coordinatrice des actions menées par les grands réseaux associatifs et notamment en faveur de CAP Asso ;
- La Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS) dont l'une des actions est de promouvoir l'Economie Sociale et Solidaire et ses valeurs sur le territoire régional ;
- L'association Centre Actif, fonds territorial France Active en région Centre-Val de Loire. En complément de l'aide au fonctionnement de l'association Centre Actif, la Région poursuivra autant que de besoin, la dotation de ses différents outils financiers ;
- L'Union Régionale des Entreprises Coopératives (URSCOP) dont la Région a favorisé en 2009, l'ouverture d'une antenne sur son territoire afin de promouvoir la culture coopérative et de favoriser la création et le développement de nouvelles sociétés coopératives. En 2012 la Région a souhaité aller plus loin en créant un nouveau dispositif dénommé « CAP SCOP » pour aider les salariés-associés fondateurs d'une SCOP à former le capital social de l'entreprise ;
- La Fédération des Entreprises d'Insertion qui assure l'accompagnement, des entreprises d'insertion adhérentes individuellement et collectivement ;
- L'association Centre Réseau Solidaire (CRE-SOL) représentative du champ de l'économie solidaire au niveau régional ;
- L'Association pour le Droit à l'Initiative (ADIE Centre) dont l'objet est de soutenir l'initiative des chômeurs créateurs d'entreprises en leur ouvrant l'accès au crédit.

Des crédits européens au titre du FEDER seront sollicités de manière significative sur ces dispositifs au titre de l'axe 3 a « Améliorer la pérennité des entreprises (PME) nouvellement créées ou reprises » (PO-PI3A - Soutenir l'entrepreneuriat - Action 6)

Enfin, la Région poursuit son accompagnement des créateurs d'entreprise « fragiles », par la mobilisation de son dispositif financier « CAP SOLIDAIRE ». Celui - ci prend la forme d'une prime forfaitaire de 1 000 € par projet de création d'entreprise présenté par des personnes sans ressource financière.

Il est proposé de doter ce programme de 1 040 000 € en crédits de paiement en fonctionnement et 350 000 € en investissement.

Il est proposé d'ouvrir les autorisations d'engagement suivantes : TETES DE RESEAUX (790 000 €) et AUTRES OPERATIONS (60 000 €).

### **CAP'ASSO**

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2016	CP 2016	CP 2017
AE	2016	0584	31/12/2018	CAP ASSO	4 000 000,00	945 000,00	1 380 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2016	BP n-1	BP 2016
CAP'ASSO	Fonctionnement	9 227 700,00	9 107 700,00	0,00	0,00

Avec la mesure « CAP'ASSO CENTRE », la Région marque son souhait d'apporter une réponse adaptée aux besoins du monde associatif.

Ce dispositif vise à soutenir financièrement les projets d'activités pérennes mis en place par les associations, de tous secteurs d'activité, dans l'objectif de favoriser et de faciliter la création et/ou la consolidation d'emplois durables (en CDI).

Il est proposé de doter ce programme de 9 107 700 € en crédits de paiement.

### **CRÉATION ET REPRISE DES ENTREPRISES INDUSTRIELLES ET DE SERVICES**

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2016	CP 2016	CP 2017
AP	2016	0704	31/12/2016	FONDS REGIONAL DE GARANTIE	1 000 000,00	500 000,00	500 000,00
AP	2016	1789	31/12/2016	AIDE A LA CREATION REPRISE	50 000,00	32 500,00	17 500,00
AP	2016	4000	31/12/2016	CAP CREATION REPRISE CENTRE	400 000,00	280 000,00	120 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2016	BP n-1	BP 2016
CREATION ET REPRISE DES ENTREPRISES INDUSTRIELLES ET DE SERVICES	Investissement	1 050 000,00	1 750 000,00	404 500,00	437 750,00
	Fonctionnement	110 000,00	140 000,00	0,00	0,00

Le dispositif « CAP CREATION/REPRISE CENTRE » permet d'accompagner les projets de création et de reprise d'entreprises industrielles et de services à l'entreprise en renforçant leur structure financière. Le dispositif est également orienté vers les entreprises innovantes avec le volet « jeunes pousses innovantes », outil spécifique permettant d'intervenir de manière significative dès leurs premières phases de vie.

Il est proposé de doter ce dispositif de 1 250 000 € en crédits de paiement.

La ligne « Aides à la création » en investissement permettra, d'une part, d'accompagner l'Association Val de Loire Entreprendre au titre de prêts d'honneur accordés aux entreprises dont les projets innovants ressortent et, d'autre part, de récompenser les lauréats du concours « Graine de Boîte 2015-2016 ».

Le Fonds régional de garantie Centre-Val de Loire poursuivra son activité en faveur des projets de création/transmission. La Région interviendra pour un montant 500 000 € en investissement, également aux côtés de BPIFRANCE (Banque Publique d'Investissement) pour soulager la trésorerie des PME/TPE affaiblies par un contexte économique incertain.

L'accompagnement au titre du fonctionnement concernera de nouveau principalement le soutien aux actions de sensibilisation des jeunes à l'esprit d'entreprendre comme l'organisation des concours « Graine de Boîte » ou le salon des Jeunes Inventeurs de Monts.

Il est proposé de doter ce programme de 140 000 € en crédits de paiement en fonctionnement.

## **DÉVELOPPEMENT ET ADAPTATION DES ENTREPRISES INDUSTRIELLES ET DE SERVICES**

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe		Date limite d'affectation		Libellés	Montant BP 2016	CP 2016	CP 2017
AP	2016	0719	31/12/2016	CENTRECO	10 000,00	10 000,00	0,00
AP	2016	1630	31/12/2020	FRENCH TECH	2 000 000,00	100 000,00	400 000,00
AP	2016	4001	31/12/2016	CAP DEVELOPPEMENT CENTRE	6 500 000,00	2 700 000,00	2 200 000,00
AP	2016	4002	31/12/2016	CAP EMPLOI FORMATION CENTRE	2 500 000,00	750 000,00	750 000,00
AP	2016	1262	31/12/2020	APPEL A PROJET INNOVATION	10 000 000,00	4 000 000,00	2 500 000,00
AE	2016	4003	31/12/2016	CAP FORMATION CENTRE	1 000 000,00	600 000,00	200 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2016	BP n-1	BP 2016
DEVELOPPEMENT ET ADAPTATION DES ENTREPRISES INDUSTRIELLES ET DE SERVICES	Investissement	13 970 000,00	17 000 000,00	4 459 053,00	4 220 100,00
	Fonctionnement	4 373 000,00	4 390 720,00	1 338,00	1 906,00

La Région soutient les projets d'entreprises souhaitant concevoir de nouveaux produits ou services, engager une démarche export, investir dans de nouveaux équipements à travers son dispositif « CAP DEVELOPPEMENT CENTRE » pour un montant de 7 000 000 € en crédits de paiement.

L'appel à projets innovation 2016 se traduit par l'ouverture d'une AP de 10 M€ (contre 8 M€ pour le précédent appel à projets). Il bénéficie de 2 M€ de crédits de paiement dès le BP 2016. L'AP sera portée à 20 M€ en cours d'année, à l'occasion d'une décision modificative.

Les entreprises retenues au titre des appels à projets « Innovation » bénéficieront de versements permettant d'apporter la trésorerie nécessaire au développement voire la finalisation de leur projet. Dans l'hypothèse du lancement d'un nouvel appel à projets, l'effet levier des fonds européens sera systématiquement recherché en visant un doublement des crédits consacrés aux projets de R&D et d'innovation pour un montant de 7 000 000 € en crédits de paiement.

Dans le cadre du projet French Tech Loire Valley, un fonds d'investissement destiné à soutenir financièrement les sociétés entre la création et les premières commercialisations doit être créé. La Région y versera 2 000 000 € tout comme l'agglomération de Tours et d'Orléans dont 100 000 € en crédits de paiement investissement et 30 000 € en fonctionnement

Il est proposé d'ouvrir l'autorisation de programme suivante : FRENCH TECH (2 000 000 €).

La Région renouvellera son soutien à CENTRECO pour lui permettre d'assurer ses différentes missions ; à savoir la valorisation des produits agricoles, artisanaux et agroalimentaires de la région Centre-Val de Loire à travers les circuits de proximité, la promotion de l'image économique de la région, le développement international de nos PME et l'évaluation de la politique économique régionale pour un montant de 2 270 000 €.

Le dispositif « CAP'EMPLOI/FORMATION CENTRE » pour un montant de 1 400 000 € en crédits de paiement, permet, à travers le volet Emploi, d'accompagner les projets des entreprises se traduisant par des créations d'emplois ou dans le cadre de reprise d'entreprises en difficulté, par le maintien des emplois. A travers son volet Formation, il s'agit d'accompagner les plans de formation des entreprises qui, confrontées à des mutations économiques, technologiques ou sociales, réalisent un effort significatif de dépenses de formations pour un montant de 600 000 € en crédits de paiement.

La Région, en se portant acquéreur des parts de la SEM Territoires et Développement détenues par la ville de Blois, initiera une régionalisation de ses actions d'aménagement du territoire au travers des SEM, sachant qu'elle intervient déjà au capital de 2 SEMPAT. Il est proposé de doter ce dispositif de 1 000 000 € en crédits de paiement.

La Région soutiendra les entreprises de la zone « Fonds Sud » souhaitant participer aux salons professionnels tels que celui du Midest pour les PME sous-traitantes ou ceux relatifs à la mode française, comme le « Made In By Fatex » ou « Zoom by Fatex » et ce, pour un montant de 290 000 € en crédits de paiement.

L'Agence Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail (ARACT) est une association composée paritairement d'organisations patronales et salariales. En 2016, et conformément à son cœur de métier, l'ARACT Centre poursuivra ses actions sur les conditions de travail et l'organisation du travail, pour pouvoir traiter de sujets qui sont en lien direct avec la qualité du travail et la qualité de l'emploi (seniors, pénibilité, égalité professionnelle, etc.). Il est proposé de doter cette action de 200 000 € en crédits de paiement.

La Région poursuivra son soutien aux organisations syndicales de salariés pour leur permettre de participer à des réflexions et actions régionales pour un montant de 168 000 € en crédits de paiement.

Au titre des actions collectives, et pour un montant de 710 000 € en crédits de paiement, la Région Centre-Val de Loire accompagnera tout particulièrement les programmes d'actions annuels des sept grappes et clusters présents sur notre territoire : SHOP EXPERT VALLEY, AEROCENTRE, NEKOE, l'ARIAC, VALBIOM, POLEPHARMA. Elle entend également soutenir la nouvelle édition du congrès international COSMINNOV dédié aux sciences cosmétiques qui se tiendra à Orléans en mai 2016.

Dans le cadre de la mise en place du Fonds d'investissement pour le développement de l'économie verte, la Région poursuivra son action au sein des outils dans lesquels elle détient une participation pour un montant de 430 000 € en crédits de paiement.

Des crédits européens au titre du FEDER seront sollicités de manière significative sur ces dispositifs au titre de l'axe 1 « UNE SOCIETE DE LA CONNAISSANCE PORTEUSE D'EMPLOIS » du programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020.

### **ORGANISATION ET DÉVELOPPEMENT DES FILIÈRES AGRICOLES**

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2016	BP n-1	BP 2016
ORGANISATION ET DEVELOPPEMENT DES FILIERES AGRICOLES	Investissement	20 000,00	20 000,00	0,00	0,00

Certains projets relatifs à l'ancien Contrat Local d'Objectif, le CLO « Porc et rillettes », ont été exceptionnellement prolongés dans leur réalisation. En effet, l'Indication Géographique Protégée (ou IGP, signe d'identification de l'Union Européenne), « Porc et rillettes de Tours », n'a été accordée qu'en 2014.

De ce fait, certaines actions de ce CLO continueront ainsi à être payées en 2016 pour un montant de 20 000 € en crédits de paiement sur le CAP Filières. Ce programme sera donc supprimé in fine.

### **PROMOTION DES PRODUITS AGRICOLES ET DE L'AGRICULTURE RÉGIONALE**

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2016	CP 2016	CP 2017
AE	2016	1643	31/12/2020	PROMOTION DE L'AGRICULTURE REGIONALE	900 000,00	900 000,00	0,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2016	BP n-1	BP 2016
PROMOTION DES PRODUITS AGRICOLES ET DE L'AGRICULTURE REGIONALE	Fonctionnement	850 000,00	900 000,00	0,00	0,00

Le budget de la politique régionale de promotion des produits agricoles est composé très majoritairement d'actions récurrentes contractualisées : le financement de la signature régionale © du Centre, la participation au salon de l'agriculture ou aux salons régionaux de la gastronomie, volets Promotion des CAP Filières.

Ces actions de promotion contractualisées peuvent ainsi faire l'objet d'une ouverture d'autorisation d'engagement unique pour un montant de 900 000 €.

## **INSTALLATION**

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2016	BP n-1	BP 2016
INSTALLATION	Investissement	20 000,00	20 000,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	470 000,00	625 000,00	0,00	0,00

L'installation et l'emploi en agriculture font l'objet de politiques spécifiques, avec des dispositifs d'accompagnement des cédants et d'appui au projet d'installation, d'appui aux services de remplacement et au programme « GEHODES » en matière de gestion des ressources humaines et des compétences.

En matière d'installation, la politique régionale a pour objectif d'encourager la transmission et la création d'entreprises agricoles, par le repérage des cédants, la communication et la sensibilisation aux métiers de l'agriculture et l'appui aux projets individuels qui permet d'accompagner entre 200 et 300 porteurs par an.

Enfin, le volet Multifonctionnalité permet d'accompagner l'association « Terres de Liens » et les autres structures du réseau « Inpact » dans leur programme de structuration de leurs actions liées à l'installation et la transmission. Le terme multifonctionnalité regroupe trois fonctions de l'agriculture : économique, environnementale et sociale.

Ce programme sera doté de 20 000 € de crédits de paiement en investissement et 625 000 € de crédits de paiement en fonctionnement.

Au sein de ce programme contractualisé, les actions de fonctionnement peuvent faire l'objet d'une autorisation d'engagement unique.

## **DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE**

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2016	CP 2016	CP 2017
AE	2016	1644	31/12/2020	ANIMATION ET APPUI AUX PROJETS DE FILIERES BIOLOGIQUES	600 000,00	500 000,00	100 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2016	BP n-1	BP 2016
DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE	Fonctionnement	800 000,00	800 000,00	0,00	0,00

Le soutien à l'agriculture biologique est articulé autour de plusieurs axes.

- Le premier axe concerne le soutien à l'animation et à la structuration de la filière, le soutien à l'interprofession agriculture biologique régionale et aux Groupements d'Agriculteurs Biologiques départementaux. Ces soutiens sont contractualisés avec les organismes.
- Le deuxième volet concerne le soutien à la conversion. La Région apporte une aide à la certification, sur une durée de 4 ans, depuis 2007.

Ces deux volets peuvent faire l'objet d'une autorisation d'engagement unique.

Dans le cadre de son soutien à la conversion, la Région accompagne aussi depuis 2013, un dispositif de sécurisation de la période de conversion par un accompagnement de l'agriculteur, de la formalisation de son projet à sa mise en œuvre durant les trois premières années, c'est le « CAP Conversion ».

Enfin, la Région intervient en faveur de l'agriculture biologique au travers des filières de productions : mise en place d'actions spécifiques dans certains « CAP Filières » (comme l'appui technique pour les filières viticulture ou légumes) ou renforcement de l'agriculture biologique au sein des stations d'expérimentation existantes par exemple.

Ce programme sera doté de 800 000 € de crédits de paiement en fonctionnement.

Il est proposé d'ouvrir l'autorisation d'engagement suivante : ANIMATION ET APPUI AUX PROJETS DE FILIERES (600 000 €).

### **CAP FILIÈRES**

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2016	BP n-1	BP 2016
CAP FILIERES	Investissement	3 680 000,00	3 005 000,00	98 157,00	144 680,00
	Fonctionnement	600 000,00	745 000,00	0,00	0,00

Les CAP Filières structurent la politique agricole régionale. Chacune des grandes filières régionales, 13 filières agricoles (bovin viande, bovin lait, viandes blanches (porcs, volailles, lapins), ovin, caprin, équin, apiculture, arboriculture, horticulture - pépinière, viticulture, semences, légumes, grandes cultures) et la filière forêt – bois, est couverte par un CAP Filières de 4 ans.

Les CAP Filières s'attachent :

- à renforcer le lien entre la recherche et l'expérimentation et la filière ;
- à mettre l'accent sur l'innovation ;
- à prendre en compte l'emploi, les conditions de travail et les besoins de formation ;
- à veiller à une bonne articulation entre filières organisées et circuits de proximité ;
- à réfléchir sur les impacts environnementaux et l'évolution vers des filières non OGM ainsi que sur l'autonomie alimentaire des exploitations d'élevage et des territoires.

Chaque CAP Filières est un programme composé de projets collectifs, de financement de l'expérimentation et du transfert, de mesures de financement des investissements, de conseil et d'appui technique individuel et/ou collectif, de financement de l'animation du programme et de la communication.

Le programme « Herbe et fourrages » a été inscrit dans chacun des quatre CAP Filières concernés, bovin lait, bovin viande, caprin, ovin. Il permet une approche transversale afin d'accompagner l'évolution vers des meilleures pratiques de gestion des pâturages par des actions de transfert et des groupes de fermes pilotes.

Depuis 2015, la Région accompagne les CAP Filières avec le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) pour le cofinancement des projets d'investissement des agriculteurs, des entreprises de travaux forestiers et des scieries en milieu rural dont le montant est supérieur à 10 000 €.

En 2016, le FEADER viendra compléter les crédits de la Région sur les projets d'investissements productifs dans les exploitations agricoles à hauteur de 900 000 € environ et à hauteur de 250 000 € pour les investissements des entreprises de travaux forestiers et des scieries en milieu rural.

Le FEADER viendra également compléter les crédits de la Région dès 2016 sur plusieurs projets de transfert des connaissances à destination des agriculteurs à hauteur d'environ 300 000 €. Cela devrait notamment concerner pour l'appel à projets 2016 le programme « Herbe et fourrages » ou les fermes pilotes légumes.

Ce programme sera doté de 3 005 000 € de crédits de paiement en investissement et 745 000 € de crédits de paiement en fonctionnement.

### PEE VALORISATION DE LA BIOMASSE AGRICOLE ET FORESTIÈRE

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2016	BP n-1	BP 2016
PEE VALORISATION DE LA BIOMASSE AGRICOLE ET FORESTIERE	Fonctionnement	20 000,00	20 000,00	0,00	0,00

En matière d'énergie et biomasse, une seule action relève de ce programme, le financement du programme annuel de l'association Alter Energie, dossier financé conjointement avec le Pôle Efficacité Energétique.

Ce programme peut être supprimé et les crédits affectés au programme Filières agricoles.

### INNOVATION ET TRANSFERTS DE TECHNOLOGIE

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2016	CP 2016	CP 2017
AP	2016	0422	31/12/2016	SOUTIEN AUX POLES DE COMPETITIVITE	1 150 000,00	150 000,00	350 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2016	BP n-1	BP 2016
INNOVATION ET TRANSFERTS DE TECHNOLOGIE	Investissement	4 061 000,00	2 977 200,00	40 000,00	0,00
	Fonctionnement	1 570 000,00	1 580 000,00	0,00	0,00

Ce programme est structuré autour des axes suivants :

- l'appui aux projets de Recherche, Développement et d'Innovation des entreprises,
- le soutien aux actions de diffusion des connaissances à des fins d'innovation, via les programmes d'actions des structures telles que l'ARITT (CDT, Centre de Diffusion Technologique), les Centres de Ressources Technologiques (CRT tels que le CRESITT le CETIM-CERTEC, et ICERMA) et les Plates-Formes Technologiques (PFT), en cohérence avec la Stratégie Régionale de l'Innovation. Les crédits régionaux sont apportés dans le cadre du volet Transfert de Technologie du CPER, complété par la Convention Région / Département du Cher. Les PME/PMI régionales sont les cibles prioritaires des actions et des démarches d'innovation.

- le soutien aux pôles de compétitivité et de développement : il s'agit de faciliter et de soutenir les démarches coopératives qui associent entreprises, structures porteuses d'innovation, universités et organismes de recherche

En 2016, la Région poursuivra son soutien à l'animation et aux projets des quatre pôles de compétitivité régionaux : S2E2 (Sciences et Systèmes de l'Energie Electrique), COSMETIC VALLEY, DREAM (Durabilité de la Ressource en Eau Associée aux Milieux) et ELASTOPÔLE.

Pourront être également soutenus les projets des pôles VEGEPOLYS (pôle du végétal spécialisé), ATLANPOLE BIOTHERAPIES et EMC2 (pôle spécialisé dans les technologies avancées de production) basés dans les Pays de la Loire.

Afin de répondre aux difficultés du financement du haut de bilan des entreprises innovantes en phase d'amorçage, c'est-à-dire pendant la période particulièrement fragile où ces entreprises ne réalisent pas de chiffre d'affaires, la Région continuera à contribuer au financement du Fonds Emergence Innovation 1.

Des crédits européens au titre du FEDER seront sollicités de manière significative sur ces dispositifs au titre de l'axe 1 « UNE SOCIETE DE LA CONNAISSANCE PORTEUSE D'EMPLOIS » du programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020.

Il est proposé de doter ce programme de 2 977 200 € en crédits de paiement en investissement et 1 580 000 € en fonctionnement.

## **DÉVELOPPEMENT DE LA RECHERCHE EN RÉGION**

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2016	CP 2016	CP 2017
AP	2016	0850	31/12/2017	APPELS A PROJETS 2016	<b>8 700 000,00</b>	2 069 470,00	3 080 530,00
AE	2016	1428	31/12/2017	STUDIUM	<b>790 000,00</b>	395 000,00	395 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2016	BP n-1	BP 2016
<b>DEVELOPPEMENT DE LA RECHERCHE EN REGION</b>	Investissement	14 039 400,00	14 713 088,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	5 996 000,00	6 187 300,00	0,00	0,00

L'année 2016 verra la fin de la première phase de développement de plusieurs des pôles de recherche « Ambition Recherche Développement 2020 » :

- Lavoisier (matériaux pour les nouvelles énergies, porté par le CEA),
- Biomédicaments (porté par l'Université de Tours),
- Cosmétosciences (porté par l'Université d'Orléans).

L'expérimentation « Intelligence des patrimoines » (portée par l'Université de Tours) se terminera également en 2016. Ces pôles d'envergure internationale ont pour objectif de porter une dynamique forte de développement socio-économique régional, de permettre une meilleure identification de notre région comme territoire de recherche auprès de la communauté scientifique nationale et internationale, et plus globalement de renforcer

son attractivité. Parallèlement, le pôle PIVOTS (ingénierie et métrologie environnementale, porté par le BRGM) entamera la première année de son programme d'actions.

Par ailleurs, le soutien apporté par la Région au développement de la recherche continuera à se décliner en :

- un soutien à la recherche d'intérêt régional, pour des projets articulés avec les différentes politiques régionales. Ce soutien s'appuie en particulier sur le dispositif d'appels à projets de recherche d'intérêt régional ;
- un soutien à la recherche d'initiative académique, pour des projets centrés sur les axes stratégiques de la politique scientifique des établissements et de leurs laboratoires. Des crédits de paiement à hauteur d'environ 3 000 000 € seront attribués aux 7 grands projets retenus dans le cadre du volet recherche du CPER.

Le financement des bourses doctorales sera poursuivi en 2016, ainsi que ceux des colloques internationaux de recherche et du Studium (accueil de chercheurs étrangers de haut niveau).

La diffusion de la Culture Scientifique Technique et Industrielle (CSTI) sera soutenue via les programmes d'actions des structures concernées (Centre Sciences, Fédération Régionale des MJC).

Il est proposé de doter ce programme de 14 713 088 € en crédits de paiement en investissement et 6 187 300 € en fonctionnement.

Il est proposé d'ouvrir l'autorisation d'engagement suivante : STUDIUM (790 000 €).

### **PARTENARIATS RECHERCHE ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2016	CP 2016	CP 2017
AE	2016	1503	31/12/2016	PARTENARIAT REGION UNIVERSITES	750 000,00	375 000,00	375 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2016	BP n-1	BP 2016
PARTENARIATS RECHERCHE ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	Fonctionnement	750 000,00	568 000,00	0,00	0,00

La Région accompagne les partenariats entre les acteurs régionaux de l'enseignement supérieur et de la recherche : universités, écoles, centres hospitaliers, grands organismes de recherche, etc.

Les actions concernées visent notamment à renforcer l'attractivité des établissements, à promouvoir leur offre de formation, à assurer leur rayonnement international. L'accompagnement de la Région se traduira par un soutien aux opérations de mutualisation de services et d'actions. Seront notamment soutenus :

- La CMER (Cellule Mutualisée Europe Recherche), portée par le CNRS et par les deux universités, et destinée à faciliter l'accès des chercheurs et laboratoires aux

programmes de recherche européens (Horizon 2020 en particulier) et aux financements qui y sont associés :

- Le Pôle d'entrepreneuriat régional, regroupant les deux universités et l'INSA, qui vise à développer la culture entrepreneuriale et d'innovation dans les formations, et à renforcer l'accompagnement des porteurs de projets de création d'entreprise afin de favoriser l'émergence d'entreprises à potentiel de croissance et d'emploi ;
- L'ORES (observatoire régional de l'enseignement supérieur), outil de pilotage et d'aide à la décision qui s'appuie sur l'analyse des parcours des étudiants au sein de l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur de la région et des flux d'étudiants avec les autres régions ;
- L'accueil d'étudiants étrangers de haut niveau dans les universités et écoles.

Il est proposé de doter ce programme de 568 000 € en crédits de paiement en fonctionnement.

Il est proposé d'ouvrir l'autorisation d'engagement suivante : PARTENARIATS RECHERCHE ENSEIGNEMENT SUPERIEUR (750 000 €)

### VÉLOCENTRE

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2016	CP 2016	CP 2017
AP	2016	45212	31/12/2020	CG45 - AMENAGEMENT VELOROUTE ET REPARATIONS ITINERAIRES LOIRE	1 200 000,00	300 000,00	300 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2016	BP n-1	BP 2016
VELOCENTRE	Investissement	1 293 000,00	1 243 000,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	10 000,00	10 000,00	0,00	0,00

Les réalisations des Véloroutes suivantes sont programmées en 2016 :

- Canal de Berry et Vallée du Cher à vélo (Convention Région-Département 18, 41 et 37)
- Antenne Amboise-Chenonceau (Convention Région-Département 37)
- Vallée du Loir et de l'Eure (Convention Région-Département 28)
- Indre à vélo (Pays de Valençay)
- Canaux de Loing et de Briare (Convention Région-Département 45 et Agglomération de Montargis)
- Loire à Vélo : réparations (Convention Région-Département 45)

En dehors des opérations « Canaux Loing-Briare » et « Indre à Vélo », ces projets sont contractualisés dans les Conventions Région-Département.

Des crédits européens au titre du FEDER Loire seront sollicités de manière significative sur ce dispositif au titre de l'axe 2 c « conservation, protection, promotion et développement du patrimoine naturel et culturel » (POI-PI6C - Tourisme itinérances-Véloroutes - Action 6)

Des crédits européens au titre du FEADER seront également sollicités sur les VELOROUTES au titre de l'axe 7 « Créer et promouvoir de nouvelles Véloroutes»)

Il est proposé de doter ce programme de 1 243 000 € de crédits de paiement en investissement et 10 000 € en fonctionnement.

Il est proposé d'ouvrir l'autorisation de programme suivante : CRD 45 - AMENAGEMENT VELOROUTE ET REPARATION – ITINERAIRE LOIRE A VELO (1 200 000 €)

### **PROMOTION ET ANIMATION TOURISTIQUE**

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2016	CP 2016	CP 2017
AE	2016	1246	31/12/2017	CRT HORS CPER	1 853 900,00	1 761 205,00	92 695,00

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Libellé	Total AP avant BP	Ajustement BP	CP 2016	CP 2017
AP	2013	1229	CAP INNOVATION TOURISTIQUE INVESTISSEMENT	580 000,00	52 675,00	150 000,00	60 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2016	BP n-1	BP 2016
PROMOTION ET ANIMATION TOURISTIQUE	Investissement	596 000,00	785 800,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	4 019 400,00	3 985 900,00	0,00	0,00

La Région confie, pour un montant de 3 653 900 € en crédits de paiement, au Comité Régional du Tourisme Centre-Val de Loire (CRT) la mise en œuvre de la stratégie marketing, de marques touristiques (Val de Loire, Touraine, Berry Province, Sologne, Châteaux de la Loire, la Loire à vélo). Il doit animer la mise en œuvre de la nouvelle stratégie régionale de qualité auprès des acteurs territoriaux, notamment auprès du réseau des offices de tourisme, ainsi qu'au sein des filières qu'il promeut. Il conduit également l'observation économique du tourisme. Dans ce cadre, il devra concevoir et mettre en œuvre le suivi de nouveaux indicateurs liés à l'emploi, à la fidélisation des visiteurs et à la qualité perçue. Dans le cadre de l'objectif prioritaire de l'emploi, le CRT animera les nouveaux programmes de formation permettant de mettre en œuvre la stratégie régionale de qualité tourisme.

Il est proposé d'ouvrir l'autorisation d'engagement suivante : CRT HORS CPIER (1 853 900 €) suite à la création en DM2 2015 de l'autorisation d'engagement 2015-15762 « CPIER OS9 CRT PATRIMOINE LIGERIEN (2015-2020) » pour un montant de 1 800 000 €.

La Région poursuit son soutien aux initiatives touristiques innovantes en mobilisant son dispositif « CAP INNOVATION TOURISTIQUE ». Celui-ci lui permet de financer des projets en lien avec le tourisme durable, le numérique, les démarches collectives ou de mise en réseau, ainsi que les prestations et services innovants pour les publics en situation de handicap. Ce dispositif est doté de 150 000 € en crédits de paiement en investissement et 50 000 € en fonctionnement.

Conformément aux orientations de la Stratégie Régionale de Tourisme Durable, la Région participe au financement de l'animation du premier Cluster « Tourisme » créé en région

Centre-Val de Loire sur le thème de l'innovation et de la mise en valeur touristique des patrimoines. Le poste d'animateur est porté par le CRT pour un montant de 40 000 € en crédits de paiement en fonctionnement.

Des crédits européens au titre du FEDER Loire seront sollicités de manière significative sur ce dispositif au titre de l'axe 2 c « conservation, protection, promotion et développement du patrimoine naturel et culturel » (POI-PI6C - Tourisme innovation promotion - Action 8)

La Région soutient, pour un montant de 69 000 € en crédits de paiement, le programme d'actions de l'Union Nationale des Associations de Tourisme (UNAT-Centre) en faveur du tourisme pour tous : conseil aux porteurs de projets pour la rénovation des hébergements et meilleure prise en compte du développement durable et de l'accessibilité, actions de facilitation du départ en vacances pour les publics éloignés ou en difficulté (jeunes, seniors, personnes en situation de handicap).

Elle reconduit également, pour un montant de 50 000 € en crédits de paiement, son soutien à l'Association Régionale du Fleurissement (ARF), pour la mise en œuvre du volet régional du concours national des villes et villages fleuris ainsi qu'à l'association Accueil Paysan pour permettre de poursuivre le développement de son réseau d'hébergements touristiques en région Centre-Val de Loire et le soutien aux porteurs de projet.

### **AMÉLIORER L'OFFRE D'HÉBERGEMENT**

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2016	CP 2016	CP 2017
AP	2016	0068	31/12/2016	HEBERGEMENTS TOURISTIQUES	1 900 000,00	940 000,00	650 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2016	BP n-1	BP 2016
AMÉLIORER L'OFFRE D'HÉBERGEMENT	Investissement	1 915 000,00	1 840 000,00	0,00	0,00

La politique de soutien aux hébergements touristiques se compose de trois volets complémentaires :

- Le « CAP HEBERGEMENTS TOURISTIQUES » permet à la Région de soutenir l'amélioration de l'offre touristique, en intervenant sur les projets de création et de modernisation d'hébergements touristiques classés ou labellisés. Ce dispositif intègre des critères de qualité touristique et de qualité environnementale (démarche d'éco-labellisation, protection de la biodiversité, amélioration de la qualité thermique des bâtiments ...).
- Le « CAP HEBERGEMENTS DU TOURISME POUR TOUS » et résidences de tourisme, qui permet notamment d'accompagner les projets de rénovation menés par le secteur associatif et à vocation sociale (Villages Vacances, Auberges de jeunesse,...).
- L'appel à projet « ABRICYCLO », lancé en 2015 et prolongé en 2016, pour favoriser le développement d'un réseau d'hébergements simples et peu coûteux dans les campings labellisés « Accueil vélo » sur les itinéraires de tourisme à vélo.

Des crédits européens au titre du FEADER seront également sollicités sur le dispositif CAP HEBERGEMENT au titre de l'axe 6 « création et modernisation hébergement touristique »)

Il est proposé de doter ce programme de 1 840 000 € en crédits de paiement.

### **TINÉRANCES DOUCES**

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2016	BP n-1	BP 2016
ITINERANCES DOUCES	Investissement	143 000,00	70 500,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	30 000,00	113 000,00	0,00	0,00

Depuis fin 2014, un programme de coopération est engagé entre la région Centre – Val de Loire et la Fédération Française d'Equitation afin de réaliser un système d'information cartographique sur les itinéraires de randonnée équestre (qualification et numérisation).

En matière de randonnée pédestre, le même travail est en cours avec le comité régional de randonnée pour numériser les itinéraires de Grande Randonnée (GR) pédestre.

La livraison de ces deux SIG est prévue en 2016 et permettra d'engager la réalisation des sites web « ma rando à cheval » et « ma rando à pied », dans le prolongement du site ouvert en 2014 sur le vélo ([www.marandoavelo.fr](http://www.marandoavelo.fr)).

Dans le cadre de sa stratégie de soutien à la filière de batellerie traditionnelle, la Région finance la construction de bateaux traditionnels et le développement de l'activité touristique des structures de batellerie.

Des crédits européens au titre du FEDER Loire seront sollicités de manière significative sur ce dispositif au titre de l'axe 2 c « conservation, protection, promotion et développement du patrimoine naturel et culturel » (POI-PI6C - Tourisme itinérances-Randonnées - Action 7)

Il est proposé de doter ce programme de 70 500 € en crédits de paiement en investissement et 113 000 € en fonctionnement.

### **FORMATION PROFESSIONNELLE ET ACCOMP. VERS L'EMPLOI**

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2016	CP 2016	CP 2017
AE	2016	1756	31/12/2017	CRIA ET ELS	420 000,00	260 000,00	160 000,00
AE	2016	1757	31/12/2017	LUTTE CONTRE LES FREINS A LA FORMATION	1 472 000,00	736 000,00	736 000,00
AE	2016	1996	31/12/2017	PARRAINS/MARRAINES POUR L EMPLOI	206 000,00	206 000,00	0,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2016	BP n-1	BP 2016
FORMATION PROFESSIONNELLE ET ACCOMP. VERS L'EMPLOI	Fonctionnement	75 546 083,00	76 578 142,00	1 325 000,00	75 000,00

Chaque année, près de 50 000 personnes bénéficient de la politique « Formation professionnelle » déployée par la Région.

La Région mobilisera à nouveau en 2016 des moyens financiers importants pour développer une offre de formation adaptée et évolutive, visant de façon privilégiée la qualification.

L'effort concernant l'offre de formation reposera sur l'organisation et la mise en œuvre :

- **De Parcours Métiers en faveur des demandeurs d'emploi**

Différents types de formations seront proposés aux demandeurs d'emploi en fonction de leur parcours et des besoins de recrutement des entreprises de l'ensemble des secteurs d'activité de la Région Centre – Val de Loire :

- élaboration de projet professionnel,
- découverte de métiers et/ou acquisition de 1ers gestes professionnels,
- préparation aux concours du sanitaire et social,
- se former au métier de ...

Après le lancement d'une procédure de marchés publics en mai 2014, le choix des formations a été opéré à la fin de l'année (2014). Les actions retenues ont été mises en œuvre au cours de l'exercice 2015 et sont reconduites en 2016.

Plus de 11 000 places de formation pourront ainsi être mobilisées en faveur des demandeurs d'emploi, principalement de niveau V. 40 à 45 % de jeunes de moins de 26 ans devraient bénéficier de ces actions.

Des crédits européens seront sollicités de manière significative, dans le cadre de l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes (IEJ), afin de favoriser plus particulièrement l'insertion des publics NEET (jeunes ni en emploi, ni en études, ni en formation).

- **Du Fonds réActif Emploi Formation**

Mis en place en 2013, ce fonds permettra à nouveau de pouvoir répondre tout au long de l'année aux besoins de formation qui ne trouveraient pas de réponse au titre des Parcours Métiers précédemment évoqués.

Pour 2016, l'objectif est d'atteindre 10 M€ d'actions financées dans ce cadre (contre 8 M€ en 2015).

Les formations collectives (Parcours Métiers et du Fonds RéActif Emploi Formation) seront pleinement articulées avec les formations mises en place par Pôle Emploi. La loi du 5 mars 2014 confie en effet aux Régions la responsabilité de coordonner les achats de formations.

En région Centre – Val de Loire, Pôle Emploi soutient ainsi des formations d'adaptation à l'emploi de courte de durée alors que la Région finance principalement des formations qualifiantes d'une durée assez longue ainsi que des actions de pré-qualification.

Ces deux dispositifs seront dotés de 38 056 000 € en crédits de paiement

- **Du dispositif d'aide individuelle « Chèque Formation »** (1 500 000 € en crédits de paiement)

Ce dernier permettra aux demandeurs d'emploi de bénéficier (sous conditions) d'un soutien dans leur projet de formation si la réponse à leur besoin n'est pas disponible dans le cadre des actions collectives présentées ci-dessus.

Le Chèque Formation s'inscrit lui aussi en pleine complémentarité avec le dispositif de Pôle Emploi (Aide Individuelle à la Formation). La même ligne de partage est retenue que celle évoquée ci-dessus.

- **D'une rémunération en faveur des stagiaires de la formation professionnelle** (24 300 000 € en crédits de paiement au titre des crédits d'intervention et 800 000 € au titre des frais de gestion)

Cette rémunération permet aux stagiaires de suivre leur formation dans de meilleures conditions matérielles et de les soutenir jusqu'à son terme. Les dispositions du Code du Travail s'appliquent en la matière.

- **D'actions de formation aux savoirs de base** (7 780 000 € en crédits de paiement)

Les habitants de la région et prioritairement les demandeurs d'emploi pourront également bénéficier de visas, faciles d'accès et reposant sur une pédagogie adaptée à chaque situation.

Ces actions représentent également un tremplin pour suivre à terme une formation pré-qualifiante voire qualifiante telles que celles déployées dans le cadre des Parcours Métiers ou du Fonds réActif Emploi Formation.

Il est proposé d'ouvrir les autorisations d'engagement suivantes : CRIA ET ELS (420 000 €), LUTTE CONTRE LES FREINS A LA FORMATION (1 472 000 €), PARRAINS MARRAINES POUR L'EMPLOI (206 000 €).

## SÉCURISATION DES PARCOURS PROFESSIONNELS

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2016	CP 2016	CP 2017
AE	2016	1993	31/12/2017	PCP	1 840 000,00	1 840 000,00	0,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2016	BP n-1	BP 2016
SECURISATION DES PARCOURS PROFESSIONNELS	Fonctionnement	4 430 000,00	2 824 000,00	0,00	0,00

Parallèlement à la compétence légale de la Région en matière de formation des demandeurs d'emploi, la collectivité s'implique fortement dans la sécurisation des parcours professionnels des salariés fragilisés dans une logique préventive.

Dans ce domaine, la Région poursuivra en 2016 les partenariats développés depuis 2011 au titre du dispositif « **Pacte de Continuité Professionnelle** », lesquels sont conclus

avec les Organismes Paritaires Collecteurs Agréés et autres structures concernées. Ce dispositif est doté de 1 840 000 € en crédits de paiement.

Ce programme comprend également la promotion du dispositif de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) et le développement d'actions d'accompagnement des personnes impliquées dans une telle dynamique de parcours :

- mobilisation du **Chèque Accompagnement** mis en place en février 2013 pour un montant de 204 000 € en crédits de paiement
- déploiement des **Points Relais Conseils** ayant pour objet de délivrer une information de qualité sur la VAE et de renforcer l'accompagnement des personnes vers la certification pour un montant de 780 000 € en crédits de paiement.

Il est proposé d'ouvrir l'autorisation d'engagement suivante : PCP (1 840 000 €).

### **ÉQUIPEMENT DES MISSIONS LOCALES**

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2016	CP 2016	CP 2017
AP	2016	0179	31/12/2017	EQUIPEMENT DES MISSIONS LOCALES	80 000,00	58 298,00	21 702,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2016	BP n-1	BP 2016
EQUIPEMENT DES MISSIONS LOCALES	Investissement	80 000,00	80 000,00	0,00	0,00

Cette politique s'inscrit dans le cadre du soutien financier continu apporté par la Région aux Missions Locales. Cette aide en matière d'investissement pour un montant de 80 000 € en crédits de paiement, permet de contribuer à l'amélioration des conditions d'accueil et d'accompagnement des jeunes.

### **QUALITÉ DE LA FORMATION**

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2016	CP 2016	CP 2017
AE	2016	1994	31/12/2018	FRIP	90 000,00	90 000,00	0,00
AE	2016	1995	31/12/2017	QUALITE FP	205 000,00	130 000,00	75 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2016	BP n-1	BP 2016
QUALITE DE LA FORMATION	Fonctionnement	220 000,00	220 000,00	0,00	0,00

Lors de la signature du CPRDFP le 5 juillet 2011, la Région a validé la création d'un **Fonds Régional d'Innovation Pédagogique pour la Formation** (FRIP) afin de développer la recherche – innovation dans le domaine de la formation professionnelle.

A l'instar du soutien qu'elle apporte aux filières économiques et aux entreprises de son territoire, la Région accompagne le développement des organismes de formation, encourage la coopération entre ces derniers et renforce la compétitivité de l'appareil régional de formation par le soutien aux ingénieries innovantes susceptibles de renforcer la qualité des prestations proposées.

En complémentarité et pour s'assurer de la qualité des actions de formation, la Région poursuivra sa démarche d'évaluation de ces dernières en termes :

- d'insertion professionnelle, dans les six mois qui suivent la fin des formations et à 6 mois,
- d'appréciation par les stagiaires de la qualité des formations financées par la Région.

Il est proposé de doter ce programme de 220 000 € en crédits de paiement.

Il est proposé d'ouvrir les autorisations d'engagement suivantes : FRIP (90 000 €), QUALITE (205 000 €)

### **ÉGALITÉ FEMMES HOMMES LUTTE DISCRIMINATIONS**

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2016	CP 2016	CP 2017
AE	2016	1980	31/12/2017	EGALITE FEMMES HOMMES ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS	50 000,00	50 000,00	0,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2016	BP n-1	BP 2016
EGALITE FEMMES HOMMES LUTTE DISCRIMINATIONS	Fonctionnement	50 000,00	50 000,00	0,00	0,00

En 2016, les plans régionaux pour la lutte contre les discriminations adoptés en 2013 et pour l'égalité femmes-hommes adopté en 2012 seront évalués et ajustés aux ambitions de la nouvelle mandature. Un plan transversal pour l'égalité s'élargissant aux enjeux du handicap sera élaboré. Un nouveau plan d'actions sera établi d'ici à la fin de l'année.

Les actions déjà entreprises en 2015 seront poursuivies dans l'attente de cette actualisation et notamment, l'organisation d'une quatrième semaine de lutte contre les préjugés sur l'ensemble du territoire régional pour un montant de 50 000 €.

Il est proposé d'ouvrir l'autorisation d'engagement suivante : Egalite homme femme lutte contre les discriminations (50 000 €).

### **ACCUEIL, INFORMATION, ORIENTATION**

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2016	CP 2016	CP 2017
AE	2016	1758	31/12/2017	ACCOMPAGNEMENT VERS L EMPLOI	3 080 000,00	3 080 000,00	0,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2016	BP n-1	BP 2016
ACCUEIL, INFORMATION, ORIENTATION	Fonctionnement	4 716 000,00	3 080 000,00	0,00	0,00

Ce programme porte, quant à lui, principalement sur le **soutien continu apporté par la Région aux Missions Locales**. Ce dernier consiste en une participation au fonctionnement de ces structures afin qu'elles puissent accompagner les jeunes notamment vers la formation et l'emploi, pour un montant de 2 875 000 € en crédits de paiement.

Il est proposé d'ouvrir l'autorisation d'engagement suivante : accompagnement vers l'emploi (3 080 000 €).

### INFORMATION ET ORIENTATION

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2016	CP 2016	CP 2017
AE	2016	1916	31/12/2017	OLYMPIADES (AE)	135 000,00	103 390,00	0,00
AE	2016	1917	31/12/2017	ORIENTATION - VALORISATION DES METIERS	498 470,00	498 470,00	0,00
AE	2016	2101	31/12/2016	LUTTE CONTRE LE DECROCHAGE	260 000,00	52 000,00	208 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2016	BP n-1	BP 2016
INFORMATION ET ORIENTATION	Fonctionnement	770 750,00	958 470,00	0,00	0,00

Ce programme permet notamment de poursuivre le soutien à l'organisation sur l'ensemble du territoire de 10 forums de l'information et de l'orientation pour 0,388 M€. Il permet également d'accompagner l'organisation des épreuves régionales, la participation des médaillés régionaux aux finales nationales des olympiades des métiers et de promouvoir ainsi les métiers et filières de formation pour 0,200 M€.

En outre, la Région Centre-Val de Loire a désormais la responsabilité de la coordination des vingt plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD) dans le cadre du Service public régional d'orientation. Afin de poursuivre son engagement en faveur de la lutte contre le décrochage scolaire et dans la suite logique du programme « Assure ton Avenir », il est proposé d'inscrire une AE d'un montant de 0,260 M€ pour l'année 2016.

Le budget consacré à ce programme est en hausse de 0,187 M€ du fait principalement de la tenue en 2016 des épreuves régionales et nationales (un an sur deux) des olympiades. Afin de faciliter la gestion de dispositifs se déroulant sur une année scolaire et donc deux années civiles, il est proposé pour ce programme la création de deux AE : une première dédiée à l'aide aux olympiades des métiers d'un montant de 0,135 M€ et une seconde regroupant le soutien aux forums de l'orientation et aux partenariats pour 0,498 M€.

## **SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE L'ORIENTATION**

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2016	CP 2016	CP 2017
AE	2016	1578	31/12/2017	STRUCTURES D AIO	676 000,00	676 000,00	0,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2016	BP n-1	BP 2016
SERVICE PUBLIC REGIONAL DE L'ORIENTATION	Fonctionnement	0,00	1 600 000,00	0,00	0,00

L'orientation tout au long de la vie est un levier essentiel pour favoriser un accès de qualité aux actions de formation, permettre aux bénéficiaires de réussir leur parcours d'insertion durable dans l'emploi et sécuriser les transitions professionnelles.

Le SPRO (125 structures, 250 lieux d'accueil), animé par la Région, doit proposer aux usagers une offre de service accessible et identifiable sur l'ensemble de notre territoire : pour ce faire, la Région coordonne l'ensemble des structures et met en œuvre, avec l'appui du GIP Alfa Centre, un programme d'appui.

Il convient :

- d'accompagner les acteurs des 13 « bassins » SPRO dans leurs missions et leurs projets. Pour ce faire, la région propose l'attribution d'une enveloppe de 100 000 €,
- d'apporter des réponses significatives et diversifiées en apportant un soutien à certaines structures d'accueil et d'orientation (CAD des Chambres de métiers, réseau IJ) pour un montant de 614 000 €,
- de poursuivre le soutien à l'organisation sur l'ensemble du territoire de 10 forums de l'information et de l'orientation et d'accompagner l'organisation des épreuves régionales, la participation des médaillés régionaux aux finales nationales des olympiades des métiers et de promouvoir ainsi les métiers et filières de formation pour un montant de 698 470 €.
- du soutenir le programme d'actions mis en œuvre par le GIP Alfa Centre dans le cadre du CPER 2015/2020 pour améliorer l'information sur l'offre de formation (site Etoile, n° de conseil Etoile-info), outiller la programmation de la carte des formations, et professionnaliser les acteurs, dans le cadre d'une feuille de route en cohérence avec la stratégie régionale du Contrat de Plan Régional pour le Développement de la Formation et de l'Orientation Professionnelle (CPRDFOP) pour un montant total de 960 000 €.

***TRANSPORTS ET MOBILITÉS DURABLES***

## **LES ORIENTATIONS 2016**

La majorité régionale a fait le choix d'un aménagement et d'un développement durable de notre territoire notamment en favorisant l'accès aux transports collectifs et en consacrant une part conséquente de ses moyens au développement des infrastructures ferroviaires tant pour les passagers que pour le fret. D'autre part, la loi NOTRe confie désormais aux régions, en la matière, une responsabilité renforcée à travers la gestion des transports scolaires et interurbains.

Ce vaste transfert d'une compétence départementale à notre collectivité s'engage cette année afin d'être opérationnel en 2017. Dans ce cadre, nous tiendrons notre engagement d'une gratuité des transports scolaires.

Au-delà de la mobilité des jeunes scolarisés, l'utilisation toujours plus accrue des transports collectifs par les moins de 26 ans est l'ambition que nous nous sommes fixés. Ambition pour l'amélioration de leur pouvoir d'achat, ambition face au réchauffement climatique. Aussi nous mettrons en place dès cette année une carte tarifaire préférentielle pour tous les jeunes de moins de 26 ans de notre territoire, tant pour les trajets occasionnels que pour les abonnements, véritable « Mobilico Jeunes ».

Concernant les grands chantiers d'avenir pour un réseau ferroviaire équilibré de notre territoire régional, la quasi-totalité des opérations identifiées dans le CPER 2015-2020, dont Orléans et Châteauneuf sur Loire, font l'objet d'un lancement opérationnel.

Enfin le développement de l'intermodalité, action continue de la région, indispensable pour le développement des transports publics sera poursuivi en 2016 avec par exemple la fin des travaux d'aménagement du pôle-gare de Chartres.

# LES DONNÉES FINANCIÈRES GLOBALES DU BUDGET TRANSPORTS ET MOBILITÉS DURABLES

## PRÉSENTATION GLOBALE DES CRÉDITS RÉGION ET FONDS EUROPÉENS

	Crédits Région	Fonds européens			TOTAL	Recette bénéficiaire final
		Prog 2007-2013	Prog 2014-2020	FEADER		
<b>Transports et mobilités durables</b>						
<b>TRANSPORT ROUTIER DE VOYAGEURS</b>	8 622 866	-	-	-	8 622 866	-
Fonctionnement	8 622 866				8 622 866	
<b>COMPENSATION REGIONALE DES TARIFICATIONS TER</b>	5 090 000	-	-	-	5 090 000	-
Fonctionnement	5 090 000				5 090 000	
<b>ACQUISITION, RENOUELEMENT DES MATERIELS ROULANTS</b>	17 636 000	-	-	-	17 636 000	-
Fonctionnement	7 961 000				7 961 000	
Investissement	9 675 000				9 675 000	
<b>INFRASTRUCTURES FERROVIAIRES</b>	10 129 475	-	-	-	10 129 475	-
Fonctionnement	600 000				600 000	
Investissement	9 529 475				9 529 475	
<b>AMENAGEMENT, RENOVATION DES QUAIS ET DES GARES</b>	1 883 225	-	-	-	1 883 225	-
Fonctionnement	124 000				124 000	
Investissement	1 759 225				1 759 225	
<b>SERVICES TER</b>	149 278 000	-	-	-	149 278 000	-
Fonctionnement	149 278 000				149 278 000	
<b>INTERMODALITE, TCSP ET CIRCULATIONS DOUCES</b>	634 304	-	-	-	634 304	-
Fonctionnement	449 804				449 804	
Investissement	184 500				184 500	
<b>AEROPORTS</b>	3 480 000	-	-	-	3 480 000	-
Fonctionnement	1 980 000				1 980 000	
Investissement	1 500 000				1 500 000	
<b>TOTAL</b>	196 753 870	-	-	-	196 753 870	-

## AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET / OU D'ENGAGEMENT CRÉÉES OU MODIFIÉES AU BP

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations de programme	2 150 000,00	-8 110 000,00
Autorisations d'engagement	1 425 000,00	-125 000,00

## CRÉDITS DE PAIEMENT

TRANSPORTS ET MOBILITES DURABLES	DEPENSES		RECETTES	
	BP n-1	BP 2016	BP n-1	BP 2016
Investissement	47 687 800,00	22 648 200,00	1 356 400,00	0,00
Fonctionnement	173 637 600,00	174 105 670,00	5 873 500,00	7 817 600,00

## DÉTAIL PAR PROGRAMME

### TRANSPORT ROUTIER DE VOYAGEURS

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2016	CP 2016	CP 2017
AE	2016	1179	31/12/2018	AMO TRANSFERT LIGNES DEPARTEMENTALES	300 000,00	40 000,00	200 000,00

- Les crédits de paiement

TRANSPORT ROUTIER DE VOYAGEURS	Fonctionnement	DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2016	BP n-1	BP 2016
		4 198 000,00	8 622 866,00	850 000,00	1 524 600,00

En 2016, la Région poursuit l'exécution des actions suivantes inscrites dans les volets transports des conventions Région / Départements en 2015 :

- Le développement du transport en rabattement sur les gares TER dans l'Eure-et-Loir (0,100 M€),
- La poursuite de la coordination des réseaux Lignes 18 et TER et du transport à la demande dans le Cher (233 320 €),
- Le développement du transport à la demande dans l'Indre (1 083 330€).

L'exploitation de la ligne Romorantin-Vierzon selon le marché actuel s'achève au 31 janvier et sera rattachée à d'autres contrats d'exploitation au 1<sup>er</sup> février. Pour solder ce marché, un montant de 82 495 € est prévu.

L'année 2016 verra, au 1<sup>er</sup> mai, la reprise complète par la Région de la gestion des lignes de transport routier TER. Le montant inscrit à la gestion des lignes routières est de 7 123 721 €. Le fonctionnement de ces lignes routières permet de prévoir 1,5 M€ de recettes liées à la vente des titres de transport.

Par ailleurs, une autorisation d'engagement de 0,300 M€ est ouverte afin de permettre l'intervention d'une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) sur la thématique du transfert de compétences des dessertes routières interurbaines et scolaires des départements aux régions. 40 000 € de crédits de paiement sont prévus à cet effet en 2016.

### **COMPENSATION RÉGIONALE DES TARIFICATIONS TER**

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2016	BP n-1	BP 2016
COMPENSATION REGIONALE DES TARIFICATIONS TER	Fonctionnement	4 300 024,00	5 090 000,00	0,00	0,00

L'inscription de crédits de paiement à hauteur de 4,890 M€ est proposée pour la reconduction de la mesure régionale Mobillico Centre, à destination des habitants de la région Centre-Val de Loire effectuant quotidiennement des trajets domicile-travail.

Un montant de 0,200 M€ est prévu en 2015 au titre des compensations versées aux autres Autorités organisatrices de transport, dans le cadre de l'acceptation des cartes TER BAC+ et TER Apprenti sur les réseaux Transbeauce (Département d'Eure-et-Loir et Communauté d'agglomération de Chartres Métropole), Fil Vert (Département d'Indre-et-Loire) et Aile Bleue (Département de l'Indre).

### **ACQUISITION, RENOUVELLEMENT DES MATERIELS ROULANTS**

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2016	CP 2016	CP 2017
AP	2016	1178	31/12/2017	ACQUISITION ATER X73500	1 800 000,00	975 000,00	0,00

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Libellé	Total AP avant BP	Ajustement BP	CP 2016	CP 2017
AP	2015	1285	ACQUISITION DE MATERIEL	15 000 000,00	-7 510 000,00	0,00	0,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2016	BP n-1	BP 2016
ACQUISITION, RENOUVELLEMENT DES MATERIELS ROULANTS	Investissement	19 607 788,00	9 675 000,00	1 356 400,00	0,00
	Fonctionnement	9 888 032,00	7 961 000,00	4 923 500,00	1 685 000,00

Une convention pluriannuelle a été conclue en 2014 avec SNCF sur la maintenance lourde du matériel roulant (opérations telles que le remplacement de moteurs ou d'autres éléments structurants qui permettent de prolonger la durée de vie du matériel). En 2016, un montant de 8,7 M€ est inscrit à ce titre.

Est également proposée l'ouverture d'une autorisation de programme de 1,800 M€ afin de permettre l'acquisition de trois rames ATER qui concourront à l'ouverture de la ligne Chartres-Voves et permettront le maintien de l'ensemble des actuelles circulations ferroviaires sur Tours-Chinon et Bourges-Saint Amand malgré les contraintes de passage de l'ensemble des circulations en unité double pour des raisons de sécurité.

En parallèle, le montant de l'autorisation de programme relative à l'acquisition de matériel roulant en prospective sera ramené à 7,490 M€.

De même, sont inscrits des crédits de paiement pour les rames Régio2N dédiées à la ligne Paris-Chartres-Le Mans, financées par crédit-bail dont les livraisons devront s'achever en 2016.

## INFRASTRUCTURES FERROVIAIRES

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2016	BP n-1	BP 2016
INFRASTRUCTURES FERROVIAIRES	Investissement	21 824 012,00	9 529 475,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	1 634 544,00	600 000,00	0,00	0,00

Concernant le TGV Brive-Lille, 0,600 M€ sont prévus en crédit de paiement pour assurer la desserte jusqu'au 12 avril 2016. Dans la précédente convention triennale, le déficit d'exploitation était pris en charge par La Région Limousin, la Région Centre-Val de Loire et la SNCF chacun à hauteur de 1,640 M€. A l'occasion des négociations concernant le renouvellement de cette convention, la SNCF a informé les régions concernées que le déficit d'exploitation s'établissait désormais à 6 M€ et qu'elle n'entendait plus y contribuer avec pour conséquence une participation financière de chacune des régions à hauteur de 3 M€. Dans ces conditions, la desserte Brives-Lille ne sera pas poursuivie.

Les crédits de paiement 2016 concernent principalement l'achèvement de projets inscrits au CPER 2007-2013, le début de la réalisation des projets inscrits au CPER 2015-2020 et la poursuite de l'engagement régional en faveur des lignes fret et de projets interrégionaux.

Ainsi, sont inscrits en 2016 des crédits de paiement en vue de finaliser des opérations en cours, dans le cadre et en dehors du CPER 2007-2013 pour un montant de 2 219 543 €

- suppression de passages à niveau sur la ligne Paris-Orléans-Limoges-Toulouse,
- travaux sur les lignes fret de proximité dont Chartres-Voves,
- solde des études en vue de la réouverture Chartres-Orléans,
- solde des études en vue de la réouverture Orléans-Châteauneuf,
- modernisation de la ligne Dourdan-La Membrolle,
- étude de modernisation de la ligne Tours-Loches.

Des crédits sont également inscrits pour le financement des 1ères phases d'études et de réalisation de projets figurant au CPER 2015-2020 pour un montant de 5 281 161 € :

- Orléans-Châteauneuf : poursuite des études,
- Paris-Orléans-Limoges-Toulouse (POLT) : études relatives à la suppression de passages à niveau et à la création d'un IPCS entre Toury et Cercottes,
- Voves-Orléans : poursuite des études de la voie unique et de la concertation, de la nouvelle voie en gare de Chartres et des besoins de capacité en gare d'Orléans,
- Tours-Loches : études concernant la régénération de la voie et travaux sur un ouvrage d'art,
- Nœuds ferroviaires : études concernant les nœuds d'Orléans et de Tours-Saint-Pierre-des-Corps,
- Bourges-Montluçon : réalisation d'un schéma directeur.

S'agissant du fret ferroviaire, 866 613 € au titre des engagements pris en 2015 par la Région pour la remise à niveau des lignes Blois-Villefrancoeur et Vendôme-Montoire.

Enfin, en 2016, la Région poursuivra son engagement en faveur de projets interrégionaux profitant au développement régional avec l'inscription de crédits de paiement en faveur de la ligne à grande vitesse SEA (Sud Europe Atlantique) et du barreau Massy-Valenton.

### **AMÉNAGEMENT, RÉNOVATION DES QUAIS ET DES GARES**

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Libellé	Total AP avant BP	Ajustement BP	CP 2016	CP 2017
AP	2015	1290	AMENAGEMENT BV GARE DE CHARTRES	2 100 000,00	200 000,00	700 000,00	800 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2016	BP n-1	BP 2016
AMENAGEMENT, RENOVATION DES QUAIS ET DES GARES	Investissement	1 976 000,00	1 759 225,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	125 000,00	124 000,00	0,00	0,00

En fonctionnement, 0,124 M€ sont prévus en 2016 pour la reconduction du service Train Vélo Loire de mi-juin à mi-septembre.

La Région poursuit son action en faveur de l'aménagement des gares par l'inscription en 2016 de 1 603 200 € destinés à financer les opérations réalisées au titre :

- du cadre d'intervention gares prioritaires,
- du Plan Vélo,
- du conventionnement avec la SNCF visant les investissements de modernisation du patrimoine des gares régionales (solde de la convention annuelle 2015 et convention à conclure en 2016),
- de la mise en accessibilité des gares,
- de la poursuite des études et l'engagement de la phase de réalisation du projet de la gare de Chartres. A cet effet, l'abondement de 200 000€ de l'autorisation de programme Bâtiment voyageurs gare de Chartres est prévue.

Dans le cadre du CPER 2015-2020, des crédits sont également réservés pour l'engagement des études avant-projet et projet d'installation d'ascenseurs en gare de Vierzon.

Enfin, pour la gare de Dordives, 37 500 € permettront le versement du solde de la subvention attribuée au titre du CPER 2007-2013 pour l'opération d'allongement des quais et 18 525 € financeront la réalisation de l'étude de déplacement d'un signal, projet inscrit au CPER 2015-2020.

## SERVICES TER

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2016	BP n-1	BP 2016
SERVICES TER	Fonctionnement	151 162 000,00	149 278 000,00	0,00	4 500 000,00

Le montant prévisionnel de la contribution régionale pour l'exploitation du service TER Centre en 2016 est de 0,149 M€, en application de la convention Région-SNCF conclue en 2014 pour l'exploitation du réseau TER. Il intègre les modifications du service 2016 présentées dans l'avenant n°3. Conformément à la convention 2014-2020, ce montant sera ajusté lors du décompte définitif en fonction de l'indexation du forfait de charges C1, du justificatif au réel des charges C2 et en cas de dépassement de l'objectif de recettes (la contribution régionale serait alors diminuée à due concurrence).

Les versements au titre de 2015 ont été de 150,83 M€, basés sur une indexation prévisionnelle des charges C1 plus forte que celle réalisée, des charges de capital du matériel et d'IFER (Imposition Forfaitaire sur les entreprises de Réseaux) supérieures au devis que le réalisé, et une prévision de hausse tarifaire inférieure à celle appliquée en janvier conduisant à un objectif de recettes sous-évalué, ce qui devrait conduire au remboursement lors du décompte fin 2016 d'un trop perçu par la SNCF de 4,5 M€, montant qui est donc prévu en recettes.

La desserte Tours-Saumur-Bressuire fait l'objet d'une convention interrégionale avec Pays de Loire et Poitou-Charentes, conclue en 2013 pour un montant annuel de 0,180 M€.

Les crédits de paiement nécessaires au marché relatif à la réalisation d'enquêtes et de contrôles sur la qualité des services offerts aux voyageurs TER Centre en 2016 sont de 98 000 €.

## INTERMODALITÉ, TCSP ET CIRCULATIONS DOUCES

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2016	CP 2016	CP 2017
AP	2016	1238	31/12/2018	CENTRALE DE MOBILITE	300 000,00	0,00	150 000,00
AP	2016	1286	31/12/2018	PORTAIL REGIONAL	50 000,00	0,00	50 000,00
AE	2016	1138	31/12/2018	CENTRALE DE MOBILITE	1 000 000,00	0,00	200 000,00
AE	2016	1177	31/12/2017	AMO BILLETTEQUE TRANSFERT LIGNES DEPARTEMENTALES	25 000,00	10 000,00	15 000,00
AE	2016	1197	31/12/2018	AMO JV MALIN	100 000,00	35 000,00	35 000,00

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Libellé	Total AP avant BP	Ajustement BP	CP 2016	CP 2017
AE	2015	37206	CG 37 (2015-2020) BILLETTIQUE	125 000,00	-125 000,00	0,00	0,00
AP	2015	37205	CG 37 (2015-2020) BILLETTIQUE	800 000,00	-800 000,00	0,00	0,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2016	BP n-1	BP 2016
INTERMODALITE, TCSP ET CIRCULATIONS DOUCES	Investissement	280 000,00	184 500,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	360 000,00	449 804,00	100 000,00	108 000,00

## **Billettique**

La convention d'investissement billettique entre la Région et la SNCF permet la réalisation des développements informatiques liée aux évolutions fonctionnelles du système billettique et le renouvellement usuel des outils billettiques existants. Un montant de 162 500 € permet en 2016 le solde de la convention 2015 et le renouvellement de cette convention d'investissement.

Une assistance à maîtrise d'ouvrage accompagne la Région pour la mise en œuvre de l'interopérabilité billettique engagée avec l'ensemble des Autorités Organisatrices des Transports de la région Centre-Val de Loire pour un montant annuel de 50 845€.

Par ailleurs, dans le cadre du transfert des lignes routières départementales, il est prévu l'accompagnement de la Région par une AMO sur les questions d'harmonisation billettique. La création d'une autorisation d'engagement à hauteur de 25 000 € dont 10 000 € en crédits de paiement cette année est à prévoir à ce titre.

## **Convention Région/Département du Cher**

Dans le cadre de la convention Région-Département avec le Cher, la Région s'engage à financer à 50% une centrale de réservation ainsi que la mise en place d'une billettique interopérable avec le TER dans le cadre du dispositif initié par la Région. 0,100 M€ sont prévus à cet effet en 2016.

## **Convention Région / Département Indre et Loire :**

Conformément à la convention approuvée en Commission permanente régionale, il convient d'annuler les autorisations de programme et d'engagement qui avaient été ouvertes dans le cadre de la billettique.

## **Centrale de mobilité**

La Région prévoit un montant de 288 959 € de crédits de paiement en 2016 principalement constitués :

- pour 0,200 M€, du fonctionnement de la centrale d'information multimodale jvmalin.fr, portée financièrement par la Région, qui, via le site internet ou le téléphone mobile, permet aux utilisateurs de disposer de l'ensemble des données relatives à 19 réseaux de transport de la région.
- d'une assistance à maîtrise d'ouvrage qui accompagne la Région et ses partenaires pour mener à bien et dans les meilleures conditions l'exploitation de la centrale d'information multimodale jvmalin.fr et son évolution.
- d'une nouvelle AMO, rendue nécessaire en 2016, le marché relatif l'actuelle centrale arrivant à terme début 2017, pour conseiller les partenaires sur le

contenu du nouveau marché. Une autorisation d'engagement de 0,100 M€, intégrant 35 000 € de crédits de paiement en 2016 est prévue.

Enfin, le renouvellement de cette centrale d'informations début 2017 nécessite également, dès 2016, l'ouverture d'une autorisation de programme à hauteur de 0,300 M€ ainsi que l'ouverture d'une autorisation d'engagement de 1 M€ sur 5 ans.

La Région assure le portage financier pour l'ensemble des partenaires de la centrale d'information multimodale jvmalin. Ceux-ci lui reversent leur cote part; ainsi le montant des recettes inscrit au BP 2016 est de 0,108 M€.

### **Portail régional :**

Dans le cadre du transfert des compétences transport des Départements, un portail régional regroupant l'information sur l'ensemble des dessertes régionales devra être mis en place. Il convient donc de prévoir l'ouverture d'une autorisation de programme pour un montant de 50 000 euros.

## **AÉROPORTS**

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2016	BP n-1	BP 2016
AÉROPORTS	Investissement	4 000 000,00	1 500 000,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	1 970 000,00	1 980 000,00	0,00	0,00

Pour l'aéroport de Châteauroux, la subvention de fonctionnement nécessaire au titre des compensations de sujétions de service public, et assurer l'équilibre financier de la structure de gestion de l'aéroport est de 1 M€.

En investissement, le programme de rénovation et de développement de l'aéroport se poursuit en 2016 avec notamment des travaux :

- sur des bâtiments pour environ 0,365 M€ (notamment d'isolation et de chauffage sur les bâtiments 712, 715 et 769),
- d'aménagement des voiries, des aires de trafic et de manœuvres pour environ 0,510 M€ (principalement la réfection du chemin de ronde, ainsi que divers travaux d'entretien de la piste, d'entretien des aires de manœuvre, des parkings aéronautiques...)

Les réalisations qui contribuent à l'amélioration et au développement du patrimoine immobilier sont prises en charge intégralement par la Région, propriétaire du domaine ; ceux de remise à niveau et de renouvellement consécutifs à l'activité aéroportuaire le sont à 75% conformément à la réglementation européenne.

La subvention en investissement est de 947 500 € pour le programme 2016.

La réalisation d'opérations subventionnées en 2015 étant décalée, les crédits de paiement afférents sont reportés en 2016. Les crédits de paiement sont donc de 1,5 M€ en 2016.

Concernant l'aéroport de Tours, la Région est membre du Syndicat mixte qui exploite la plate-forme à la suite de la SEMAVAL depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2010.

A ce titre, la part de la Région dans le Syndicat mixte étant de 28,66 %, la contribution régionale 2016 est estimée à 0,980 M€.

***FORMATION INITIALE, LYCÉES,  
APPRENTISSAGE ET VIE CITOYENNE***

## **LES ORIENTATIONS 2016**

L'avancée vers la société de la connaissance place l'appropriation des savoirs fondamentaux, techniques et professionnels au cœur des défis d'avenir.

Les compétences en matière de formation initiale, des lycées, de l'apprentissage sont le moteur de l'action régionale et constituent une responsabilité toujours plus grande pour la réussite éducative et l'insertion des jeunes dans le monde de demain. Notre région a fait le choix d'aller au-delà de ses seules compétences obligatoires. La réussite des politiques en matière d'enseignement et de formation passe également par un engagement volontariste pour l'épanouissement de tous les jeunes de notre région (accès à la culture et au sport, ouverture sur le monde, implication citoyenne,...)

Au-delà de cette complémentarité entre l'action de l'éducation nationale et celle de la région, nous avons fait le choix d'offrir aux jeunes des conditions d'études toujours améliorées. Nous poursuivrons en 2016 la réhabilitation notamment énergétique de nos lycées et CFA. Ce volontarisme se traduit financièrement par une augmentation de 5 millions d'euros de nos moyens consacrés à cette ambition.

Outre le niveau d'investissements soutenu pour la rénovation des établissements et conformément à nos engagements, nous expérimenterons dès cette année dans des lycées et CFA du territoire la mise en place d'un budget participatif permettant aux jeunes et à la communauté éducative de décider directement de l'amélioration de leur cadre de vie.

Parce-que l'insertion des jeunes dans le monde professionnel est tout aussi essentielle que leur réussite scolaire, la Région Centre-Val de Loire place l'apprentissage au cœur de ses priorités en articulation parfaite avec les formations professionnelles des lycées professionnels. Il est indispensable de préparer dès maintenant les compétences dont aura besoin notre économie régionale et de préparer les jeunes dans les meilleures conditions à la vie professionnelle. Dans ce cadre, la carte des formations professionnelles par l'apprentissage ou par les lycées professionnels fera l'objet d'un débat approfondi lors des états généraux du développement économique et social régional.

Parce-que nous nous sommes fixés comme objectif d'accueillir en région 70 000 étudiants d'ici 2020, la qualité des infrastructures universitaires est essentielle à l'attractivité de nos pôles d'enseignement supérieur. Notre volonté est d'engager dès 2016 les investissements prévus au contrat de plan Etat-Région pour que soient menés à bien les réalisations attendues dans ce domaine. Ainsi, l'IUT de Bourges, le pôle universitaire de Chartres (Polytech) et l'UFR de sciences de l'université d'Orléans verront leurs travaux d'extension ou de modernisation débuter cette année.

De même, parce-que la question de l'accès aux soins se pose de manière plus importante chaque jour, notre collectivité a décidé, à travers son plan « Urgence-Santé » et son plan « Ambitions Santé 2020 », de s'engager fortement dans le développement des formations sanitaires et sociales et de soutenir les apprenants de ces filières. 2016 voit la poursuite du plan de déploiement des Maisons de Santé Pluridisciplinaires sur l'ensemble du territoire régional, la poursuite du financement des structures de formation et l'augmentation du nombre d'étudiant formés comme, par exemple, les masseurs kinésithérapeutes qui seront 270 cette année quand ils étaient à peine 130 en 2007.

Parce-que les solidarités doivent irriguer chacune de nos politiques, solidarités envers les jeunes, les aînés et l'ensemble de nos concitoyens, pour que vivre ensemble soit une chance pour tous et sur tout le territoire, les efforts en direction du sport et de la culture seront maintenus.

Nous franchirons, dès cette année, une nouvelle étape en inscrivant la démocratie participative et les initiatives citoyennes au cœur des délégations confiées au sein de notre exécutif. La Conférence Régionale de la Jeunesse verra son rôle renforcé et mieux reconnu par l'inscription d'un budget dévolu. C'est avec cette volonté de co-élaboration de nos politiques régionales avec l'ensemble des acteurs et des habitants que seront engagés les états généraux de la culture dès le mois de septembre prochain.

# **LES DONNÉES FINANCIÈRES GLOBALES DU BUDGET FORMATION INITIALE, LYCÉES, APPRENTISSAGE ET VIE CITOYENNE**

## **PRÉSENTATION GLOBALE DES CRÉDITS RÉGION ET FONDS EUROPÉENS**

	Crédits Région	Fonds européens			TOTAL	Recette bénéficiaire final
		Prog 2007-2013	Prog 2014-2020	FEADER		
<b>Formation initiale, lycées, apprentissage et vie citoyenne</b>						
<b>CONSTRUCTION, AMENAGEMENT, REHABILITATION, EQUIPEMENT DES LYCEES</b>	<b>98 694 242</b>	-	-	-	<b>98 694 242</b>	-
Fonctionnement	7 445 260				7 445 260	
Investissement	91 248 982				91 248 982	
<b>FINANCEMENT DES LYCEES</b>	<b>44 544 000</b>	-	-	-	<b>44 544 000</b>	-
Fonctionnement	44 544 000				44 544 000	
<b>MOBILITE DES LYCEENS</b>	<b>1 850 000</b>	-	-	-	<b>1 850 000</b>	-
Fonctionnement	1 850 000				1 850 000	
<b>EGALITE DES CHANCES DES LYCEENS</b>	<b>2 559 670</b>	-	-	-	<b>2 559 670</b>	-
Fonctionnement	2 559 670				2 559 670	
<b>PREVENTION SANTE DANS LES LYCEES</b>	<b>480 000</b>	-	-	-	<b>480 000</b>	-
Fonctionnement	480 000				480 000	
<b>CONSTRUCTION, AMENAGEMENT, REHABILITATION, EQUIPEMENT DES CFA</b>	<b>9 971 200</b>	-	-	-	<b>9 971 200</b>	-
Investissement	9 971 200				9 971 200	
<b>FINANCEMENT DES CFA</b>	<b>65 805 650</b>	-	-	-	<b>65 805 650</b>	-
Fonctionnement	63 645 000				63 645 000	
Investissement	2 160 650				2 160 650	
<b>EGALITE DES CHANCES DES APPRENTIS</b>	<b>4 714 000</b>	<b>755 000</b>	<b>1 665 000</b>	-	<b>7 134 000</b>	<b>50 000</b>
Fonctionnement	4 714 000	755 000	1 665 000		7 134 000	50 000
<b>AIDE AUX EMPLOYEURS D'APPRENTIS</b>	<b>16 990 000</b>	-	-	-	<b>16 990 000</b>	-
Fonctionnement	16 990 000				16 990 000	
<b>MOBILITE DES APPRENTIS</b>	<b>1 045 000</b>	-	-	-	<b>1 045 000</b>	-
Fonctionnement	1 045 000				1 045 000	
<b>DEMOCRATIE PARTICIPATIVE</b>	<b>100 000</b>	-	-	-	<b>100 000</b>	-
Fonctionnement	100 000				100 000	
<b>FINANCEMENT DES EFSS</b>	<b>35 520 300</b>	-	-	-	<b>35 520 300</b>	-
Fonctionnement	35 520 300				35 520 300	
<b>CONSTRUCTION, AMENAGEMENT, REHABILITATION, EQUIPEMENT DES EFSS</b>	<b>3 172 200</b>	-	-	-	<b>3 172 200</b>	-
Investissement	3 172 200				3 172 200	
<b>AIDES FINANCIERES ATTRIBUEES AUX ELEVES ETUDIANTS EFSS</b>	<b>8 440 700</b>	-	-	-	<b>8 440 700</b>	-
Fonctionnement	8 440 700				8 440 700	
<b>CONSTRUCTION, AMENAGEMENT, REHABILITATION, EQUIPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR</b>	<b>6 182 500</b>	-	-	-	<b>6 182 500</b>	-
Investissement	6 182 500				6 182 500	
<b>MOBILITE INTERNATIONALE DES ETUDIANTS</b>	<b>2 050 000</b>	-	-	-	<b>2 050 000</b>	-
Fonctionnement	2 050 000				2 050 000	
<b>RENFORCEMENT DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR</b>	<b>2 150 500</b>	-	-	-	<b>2 150 500</b>	-
Fonctionnement	460 500				460 500	
Investissement	1 690 000				1 690 000	
<b>ACCES A UNE COUVERTURE SANTE COMPLEMENTAIRE</b>	<b>130 000</b>	-	-	-	<b>130 000</b>	-
Fonctionnement	130 000				130 000	
<b>SOUTIEN A LA CREATION</b>	<b>2 160 000</b>	-	-	-	<b>2 160 000</b>	-
Fonctionnement	540 000				540 000	
Investissement	1 620 000				1 620 000	
<b>DEVELOPPEMENT DU DOMAINE DE CHAUMONT SUR LOIRE</b>	<b>2 575 000</b>	-	-	-	<b>2 575 000</b>	-
Fonctionnement	2 010 000				2 010 000	
Investissement	565 000				565 000	
<b>MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE</b>	<b>6 283 372</b>	-	-	-	<b>6 283 372</b>	-
Fonctionnement	658 000				658 000	
Investissement	5 625 372				5 625 372	
<b>AGENCES CULTURELLES REGIONALES</b>	<b>3 845 000</b>	-	-	-	<b>3 845 000</b>	-
Fonctionnement	3 755 000				3 755 000	
Investissement	90 000				90 000	
<b>DIFFUSION CINEMATOGRAPHIQUE ET EDUCATION A L'IMAGE</b>	<b>320 000</b>	-	-	-	<b>320 000</b>	-
Fonctionnement	320 000				320 000	
<b>SOUTIEN AUX INSTITUTIONS ET FORMATIONS DE RAYONNEMENT NATIONAL ET REGIONAL</b>	<b>6 387 500</b>	-	-	-	<b>6 387 500</b>	-
Fonctionnement	6 355 000				6 355 000	
Investissement	32 500				32 500	
<b>SOUTIEN AUX FESTIVALS ET MANIFESTATIONS DE RAYONNEMENT NATIONAL ET REGIONAL</b>	<b>1 380 000</b>	-	-	-	<b>1 380 000</b>	-
Fonctionnement	1 380 000				1 380 000	
<b>DEVELOPPEMENT TERRITORIAL DE LA CULTURE</b>	<b>5 478 003</b>	-	-	-	<b>5 478 003</b>	-
Fonctionnement	4 382 000				4 382 000	
Investissement	1 096 003				1 096 003	
<b>DIFFUSION CULTURELLE EN FAVEUR DES JEUNES</b>	<b>700 000</b>	-	-	-	<b>700 000</b>	-
Fonctionnement	700 000				700 000	
<b>FRAC</b>	<b>1 705 000</b>	-	-	-	<b>1 705 000</b>	-
Fonctionnement	965 000				965 000	
Investissement	740 000				740 000	
<b>ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL INITIAL ET PROFESSIONNALISATION</b>	<b>540 000</b>	-	-	-	<b>540 000</b>	-
Fonctionnement	540 000				540 000	
<b>DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES AMATEURS</b>	<b>805 000</b>	-	-	-	<b>805 000</b>	-
Fonctionnement	805 000				805 000	
<b>SOUTIEN AUX SPORTS DE HAUT NIVEAU ET A SON ACCES</b>	<b>2 165 000</b>	-	-	-	<b>2 165 000</b>	-
Fonctionnement	2 165 000				2 165 000	
<b>SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT ET A LA STRUCTURATION DES PRATIQUES SPORTIVES FEDERALES</b>	<b>2 932 500</b>	-	-	-	<b>2 932 500</b>	-
Fonctionnement	1 862 500				1 862 500	
Investissement	1 070 000				1 070 000	
<b>FINANCEMENT D'INSTALLATIONS SPORTIVES</b>	<b>3 120 419</b>	-	-	-	<b>3 120 419</b>	-
Fonctionnement	50 000				50 000	
Investissement	3 070 419				3 070 419	
<b>COOPERATION DECENTRALISEE</b>	<b>555 000</b>	-	-	-	<b>555 000</b>	-
Fonctionnement	450 000				450 000	
Investissement	105 000				105 000	
<b>SOLIDARITE INTERNATIONALE ET CITOYENNETE EUROPEENNE</b>	<b>989 000</b>	-	-	-	<b>989 000</b>	-
Fonctionnement	849 000				849 000	
Investissement	140 000				140 000	
<b>TOTAL</b>	<b>346 340 756</b>	<b>755 000</b>	<b>1 665 000</b>	-	<b>348 760 756</b>	<b>50 000</b>

## AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET / OU D'ENGAGEMENT CRÉÉES OU MODIFIÉES AU BP

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations de programme	88 958 000,00	9 150 000,00
Autorisations d'engagement	23 570 780,00	-610 000,00

### CRÉDITS DE PAIEMENT

FORMATION INITIALE, LYCEES, APPRENTISSAGE ET VIE CITOYENNE	DEPENSES	DEPENSES	RECETTES	
	BP n-1	BP 2016	BP n-1	BP 2016
<b>Investissement</b>	113 381 900,00	128 579 826,00	1 656 000,00	1 592 507,00
<b>Fonctionnement</b>	209 391 750,00	217 760 930,00	9 890 300,00	9 293 300,00

### DÉTAIL PAR PROGRAMME

#### CONSTRUCTION, AMÉNAGEMENT, RÉHABILITATION, ÉQUIPEMENT DES LYCÉES

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2016	CP 2016	CP 2017
AP	2016	0007	31/12/2016	ACQUISITION, RENOUELEMENT, REPARATION DE BIENS	9 725 000,00	2 535 447,00	3 838 600,00
AP	2016	0012	31/12/2016	AIDE A L'INVESTISSEMENT DANS L'ENSEIGNEMENT PRIVE	1 528 000,00	386 806,40	1 060 000,00
AP	2016	0013	31/12/2016	ENTRETIEN, MAINTENANCE ET CADRE DE VIE	2 500 000,00	258 182,00	541 080,00
AP	2016	0933	31/12/2016	ETUDES PREALABLES ET FONCIER	1 050 000,00	154 600,00	324 000,00
AP	2016	1214	31/12/2016	GROSSES REPARATIONS GROS ENTRETIENS	800 000,00	463 801,00	272 000,00
AP	2016	1216	31/12/2021	ACCESSIBILITE	34 000 000,00	500 000,00	2 800 364,00
AP	2016	1910	31/12/2016	AUGUSTIN THIERRY RESTRUCTURATION EXTERNAT	10 500 000,00	80 000,00	312 000,00
AP	2016	1911	31/12/2016	AMENAGEMENT NOUVELLE EXPLOITATION - VILLAVARD	1 260 000,00	160 000,00	524 000,00
AP	2016	1912	31/12/2016	AMENAGEMENT LOCAUX ET ENTREE - GAUGUIN	2 500 000,00	240 000,00	1 036 000,00
AP	2016	1913	31/12/2016	ACQUISITION DEMOLITION BATIMENTS DEMONTABLES	1 200 000,00	180 000,00	602 000,00
AP	2016	1955	31/12/2016	EFFICACITE ENERGETIQUE	2 980 000,00	154 600,00	324 000,00
AE	2016	1915	31/12/2016	PETITS EQUIPEMENTS SNE/GRDE CUISINE	200 000,00	200 000,00	0,00
AE	2016	1956	31/12/2016	PETITS TRAVAUX LYCEES	2 200 000,00	2 200 000,00	0,00
AE	2016	1997	31/12/2016	PETITS EQUIPEMENTS EREEL EMOP	552 000,00	552 000,00	0,00

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Libellé	Total AP avant BP	Ajustement BP	CP 2016	CP 2017
AP	2012	0014	EXTENSIONS RESTRUCTURATIONS	25 260 000,00	5 250 000,00	4 368 391,00	10 276 244,00
AP	2015	1514	GRANDMONT - CONSTRUCTION NOUVEAU GYMNASE	4 500 000,00	300 000,00	250 000,00	2 640 800,00
AP	2015	2104	ENSEMBLE LYCEES SECURITE INCENDIE	500 000,00	1 800 000,00	139 140,00	62 160,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2016	BP n-1	BP 2016
CONSTRUCTION, AMENAGEMENT, REHABILITATION, EQUIPEMENT DES LYCEES	Investissement	83 448 300,00	91 248 982,00	200 000,00	1 227 191,00
	Fonctionnement	6 939 356,00	7 445 260,00	330 000,00	20 000,00

## CONSTRUCTIONS, REHABILITATIONS ET RESTRUCTURATIONS

Permettre aux lycéens et aux enseignants de bénéficier d'un outil de formation moderne et adapté aux formations préparées, constitue un enjeu important pour la réussite éducative des jeunes.

La Région développe depuis de nombreuses années une politique volontariste de modernisation des équipements et des locaux des lycées. Cette politique a permis la réalisation de nombreux projets d'investissement, ainsi qu'une adaptation constante des équipements des établissements.

### INVESTISSEMENT :

Les programmes sont ajustés pour des opérations engagées et portent sur :

- la construction du nouveau gymnase du lycée Grandmont à Tours (0,300M €),
- la restructuration des ateliers de métiers du bois du lycée George Sand à La Châtre (0,400 M€),
- la construction du bâtiment vie scolaire et la restructuration de l'externat du lycée Jean Guéhenno à Saint Amand Montrond (4,850 M€).
- les actions de mise en sécurité et de mise aux normes incendie de plusieurs lycées, en raison des évolutions normatives et réglementaires, notamment la nécessité de supprimer les systèmes comprenant de détecteurs dits ioniques (1,800 M€),

Les ouvertures d'autorisations de programme pour des opérations nouvelles concernent :

- les opérations d'entretien, maintenance et cadre de vie des lycées sur la base d'une enquête de besoins et incluant la sécurisation des sites (2,500 M€) et la réfection des étanchéités du lycée d'Arsonval à Joué-lès-Tours (0,800 M€),
- l'acquisition de bâtiments démontables destinés à remplacer d'anciens ouvrages provisoires devenus vétustes et équiper les établissements soumis à pression démographique (1,200 M€),
- la restructuration des externats Curie et Descartes du lycée Augustin Thierry à Blois, qui verront la réfection de l'ensemble du clos et couvert et la mise en place d'un système d'isolation et de ventilation double flux performant, ainsi que la restructuration des espaces intérieurs afin qu'ils répondent aux exigences de fonctionnement actuel (10,500 M€),
- les dernières acquisitions foncières et les travaux d'installation de la nouvelle exploitation agricole de l'EPLEFPA de Areines-Montoire située à Villavard (1,260 M€).
- le programme d'Agenda d'Accessibilité Programmé des Etablissements Recevant du Public de la Région. Cette opération répond aux exigences réglementaires de la loi pour l'égalité des chances des personnes handicapées et fait suite à la remise du dossier d'« Ad'AP », déposé en préfecture par la collectivité, en septembre 2015. Elle porte notamment sur la réalisation d'ascenseurs, d'éclairages spécifiques, de modifications d'accès, de voiries, de mise en place de marquages, de signalétique.
- l'aménagement de l'entrée et la restructuration des espaces vie scolaire et salle des professeurs du lycée Paul Gauguin à Orléans (2,500 M€),

- les opérations nouvelles portant sur efficacité énergétique de quatre lycées : remplacement d'huissieries au lycée Gaudier Brzeska à Saint Jean de Braye, réfections des chaufferies du lycée Grandmont à Tours, du lycée Balzac à Tours et du lycée agricole à Bellegarde (2,980 M€),
- les études préalables, les diagnostics techniques, les fonds de concours et les acquisitions foncières (1,050 M€),
- l'aide à l'investissement privé des établissements sous contrat (1,528 M€)
- les acquisitions et les renouvellements de biens meubles (9,725 M€)

### RECETTES D'INVESTISSEMENT :

Les recettes attendues pour un montant global de 1,227 M€ ont pour source :

- L'ANRU (0,840 M€) au titre des programmes d'investissement d'avenir pour restructuration des internats des Lycées Bayet à Tours, Dolto à Olivet et Marguerite de Navarre à Bourges,
- Le Conseil départemental du Cher (0,287 M€) pour sa participation au financement de la restructuration de la demi-pension du lycée Alain Fournier,
- Le CNDS (Centre National pour le Développement du Sport) pour sa participation à la restructuration du gymnase du lycée Georges Sand à la Châtre (0,100 M€)

### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Le budget prévu doit permettre de couvrir les dépenses de fonctionnement suivantes :

- Le loyer de fonctionnement du contrat de performance énergétique (CPE) (3,661 M€),
- Les indemnités de concours et de jury (0,324 M€)
- Les déménagements associés aux opérations immobilières (0,250 M€)
- La réparation des biens meubles (0,150 M€)
- Les réparations et locations de bâtiments démontables (0,074 M€)

Pour faciliter la gestion d'engagements dont la réalisation s'opère sur plusieurs mois et pour partie sur deux années, il est proposé la création de 3 autorisations d'engagements (AE) :

- Pour les petits travaux dans les lycées pour 2,200 M€,
- Pour les équipements des équipes EREEL-EMOP pour 0,562 M€,
- Pour les équipements de l'équipe SNE et Grandes cuisines pour 0,200 M€.

Les dépenses de fonctionnement proposées au budget 2016 sont en hausse de 0,500 M€, en raison d'un accroissement du nombre de jurys en 2016 et de l'augmentation du budget consacré aux matières d'œuvre nécessaires aux équipes mobiles pour réaliser les travaux dans les EPLE.

### FINANCEMENT DES LYCÉES

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2016	BP n-1	BP 2016
FINANCEMENT DES LYCEES	Fonctionnement	43 328 004,00	44 544 000,00	9 080 000,00	8 793 000,00

Ce programme permet de réaliser, pour répondre aux besoins de fonctionnement des établissements, les dépenses suivantes:

- La dotation globale de fonctionnement aux établissements publics,
- La dotation « travaux du propriétaire » aux lycées publics,
- Les subventions exceptionnelles pour charges particulières (élagage, nettoyage...),

- Des prestations de service divers comme l'état des lieux des logements de fonction,
- La participation régionale aux frais de transport ou de locations pour l'EPS,
- Les forfaits externat et EPS des lycées privés,
- L'aide à la restauration et à l'internat pour les familles,
- La réduction des déchets de restauration par des actions menées par des jeunes en service civique auprès des lycéen-ne-s.

Les dépenses liées à ce programme sont en légère hausse (44,544 M€ contre 43,33 M€) eu égard à la mise en œuvre des nouvelles modalités de calcul du forfait externat des lycées privés. Cette adaptation permet de respecter strictement le principe de parité prévu à l'article L442-9 du code de l'éducation.

## RECETTES :

Une recette de 8,700 M€ est attendue au titre de la participation des familles à la rémunération du personnel de service et d'hébergement des établissements publics de l'enseignement. Ce reversement est effectué sur la base d'un taux de 21% de reversement sur l'intégralité des recettes.

Par ailleurs, une recette de 0,085 M€ est attendue au titre des baux locatifs privés.

## MOBILITÉ DES LYCÉENS

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2016	BP n-1	BP 2016
MOBILITE DES LYCEENS	Fonctionnement	2 150 000,00	1 850 000,00	100 000,00	100 000,00

Ce programme permet de financer des projets de mobilité collectifs (Trans'Europe Centre, actions internationales) ou individuels (stages professionnels Erasmus+). Le budget consacré à ce programme est en baisse de 0,300 M€ par rapport au BP 2015 (1,85 M€ contre 2,15 M€).

## ÉGALITÉ DES CHANCES DES LYCÉENS

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2016	CP 2016	CP 2017
AE	2016	1919	31/12/2016	AIDE AU 1ER EQUIPEMENT	425 000,00	425 000,00	0,00
AE	2016	1920	31/12/2017	ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF	616 780,00	616 780,00	0,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2016	BP n-1	BP 2016
EGALITE DES CHANCES DES LYCEENS	Fonctionnement	3 155 290,00	2 559 670,00	0,00	0,00

Ce programme permet de garantir à chaque lycéen-ne la gratuité des manuels scolaires, de proposer aux jeunes en section technologique ou professionnelle une aide à l'acquisition du matériel nécessaire à leur scolarité (aide au 1<sup>er</sup> équipement) et d'accompagner l'appropriation de savoirs-fondamentaux par des jeunes dont la langue française n'est pas la langue natale (Français Langue Etrangère).

Il permet également, à travers les dispositifs « Lycéen-ne Citoyen-ne » ou « CiT'Lycée », d'accompagner les établissements dans la mise en œuvre de projet éducatifs visant notamment à promouvoir la citoyenneté et de sensibiliser les jeunes aux enjeux environnementaux.

Le budget consacré à ce programme est ajusté à 2,559 M€, il était de 3,155 M€ en 2015. Cette variation tient principalement à l'ajustement du budget consacré à la gratuité des manuels scolaires. Tenant compte d'une consommation des crédits alloués en nette diminution, une enquête permettant de mesurer le besoin de renouvellement pour les années à venir est en cours auprès des lycées. Cette enquête permettra d'élaborer une programmation pluriannuelle et ainsi d'optimiser l'utilisation de ces ressources pédagogiques.

Afin de faciliter la gestion de dispositifs se déroulant sur une année scolaire et donc deux années civiles, il est proposé pour ce programme la création de deux AE : une première dédiée à l'aide au 1<sup>er</sup> équipement pour un montant de 0,425 M€ et une seconde regroupant accompagnement éducatif, politiques d'intégration et CiT'Lycées pour 0,617 M€.

### **PRÉVENTION SANTÉ DANS LES LYCÉES**

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2016	CP 2016	CP 2017
AE	2016	1921	31/12/2017	PREVENTION SANTE	480 000,00	480 000,00	0,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2016	BP n-1	BP 2016
PREVENTION SANTE DANS LES LYCEES	Fonctionnement	500 000,00	480 000,00	0,00	0,00

Ce programme permet de poursuivre et consolider les différentes actions développées en faveur de la santé des jeunes :

- Appel à projet autour de l'alimentation/santé, prévention des conduites à risque, environnement santé,
- Encourager la prévention par les pairs (jeunes relais santé),
- Financer les espaces écoute,
- Permettre le maintien du lien scolaire à domicile,
- Faciliter l'accès à la contraception.

Le budget proposé pour ce programme est ajusté au niveau d'engagement de l'année scolaire précédente à 0,480 M€.

Ce dispositif étant géré sur une année scolaire et donc deux années civiles, il est proposé la création d'une AE de 0,480 M€ pour en faciliter la gestion.

## **CONSTRUCTION, AMÉNAGEMENT, RÉHABILITATION, ÉQUIPEMENT DES CFA**

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2016	CP 2016	CP 2017
AP	2016	1589	31/12/2017	CMA 45 - RENOVATION EXTENSION BATIMENT MECANIQUE AUTOMOBILE	8 100 000,00	810 000,00	0,00
AP	2016	1590	31/12/2016	LYCEE NERMONT - RELOCALISATION SUR LE SITE AXEREAL	400 000,00	148 500,00	0,00

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Libellé	Total AP avant BP	Ajustement BP	CP 2016	CP 2017
AP	2013	1565	LA MOUILLERE RESTRUCTURATION PARTIELLE ETS (PHASE 1 ET 3)	2 023 000,00	1 200 000,00	300 000,00	700 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2016	BP n-1	BP 2016
CONSTRUCTION, AMENAGEMENT, REHABILITATION, EQUIPEMENT DES CFA	Investissement	6 996 175,00	9 971 200,00	0,00	0,00

Permettre aux apprentis et aux entreprises de bénéficier d'un outil de formation moderne et adapté aux formations préparées, constitue un enjeu important pour le développement de l'apprentissage.

La Région développe depuis de nombreuses années une politique volontariste de modernisation des équipements et des locaux des Centres de Formation d'Apprentis. Cette politique a permis la réalisation de nombreux projets d'investissement, ainsi qu'une adaptation constante des équipements des établissements.

L'année 2016 sera plus particulièrement marquée par le lancement de deux nouvelles opérations immobilières :

- La restructuration des ateliers maintenance automobile du CFA de la Chambre de Métiers et de l'artisanat du Loiret. Cette opération d'un montant de 9 M€ TTC sera financée par la Région à hauteur de 8,1 M€ ; la Chambre de Métiers et la branche de l'automobile assurant le complément de financement. Une AP de 8,1 M€ est ainsi ouverte au BP 2016.
- La relocalisation des formations par apprentissage du lycée de Nermont (Eure-et-Loir) sur le site de l'ancien siège d'AXEREAL. Une AP d'un montant de 0,400 M€ est ouverte au BP pour le financement de cette opération évaluée à 0,577 M€ TTC.

Pour assurer le paiement de ces nouvelles opérations, ainsi que la poursuite ou l'achèvement des opérations en cours, la Région mobilisera une enveloppe de 9,971 M€ de CP.

Concernant plus particulièrement les opérations en cours, le nouveau CFA BTP de Blois sera livré pour la rentrée 2016. Ce nouvel établissement constituera une véritable vitrine pour les métiers et les formations (apprentissage, formation professionnelle continue) dans le secteur du BTP. Cette opération d'un montant de 24 M€ a été financée à hauteur de 9,75 M€ par la Région.

## **FINANCEMENT DES CFA**

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2016	CP 2016	CP 2017
AP	2016	0180	31/12/2016	PLAN ANNUEL D'INVESTISSEMENT	<b>2 200 000,00</b>	1 612 754,00	587 246,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2016	BP n-1	BP 2016
		<b>FINANCEMENT DES CFA</b>	Investissement	2 003 825,00	2 160 650,00
	Fonctionnement	62 795 000,00	63 645 000,00	0,00	0,00

Le financement des CFA constitue le socle de l'intervention de la Région dans le domaine de l'apprentissage. Avec une enveloppe budgétaire de 63,645 M€ prévue pour 2016, il mobilise plus de 90% des crédits de fonctionnement dédiés à l'apprentissage (hors primes aux employeurs d'apprentis).

L'intervention du Conseil régional permet aux CFA d'assurer leurs missions de formation en direction des apprentis. Elle porte sur la formation elle-même, le transport, l'hébergement et la restauration des jeunes. Elle vise ainsi à assurer la gratuité de la formation comme le prévoit la loi du 13 mars 2014.

Les conventions quinquennales portant création des CFA conclues entre la Région et les organismes gestionnaires des établissements, déterminent le cadre de l'intervention régionale. Ces conventions sont encadrées par le code du travail.

En 2016, l'intervention de la Région permettra d'assurer la formation des 18 165 apprentis accueillis au sein des 41 CFA implantés sur le territoire régional.

Après deux années de baisse des effectifs apprentis (- 4,62% et - 5,94%), la situation s'est inversée à la rentrée 2015 avec une stabilisation de l'effectif global et surtout une augmentation de 3% des entrants en 1<sup>ère</sup> année de formation.

Sur les 18 165 jeunes en formation, 29,63% préparent des diplômes relevant de l'enseignement supérieur (BTS, DUT, Licence, Master, Ingénieur), 26,52% des baccalauréats professionnels (ou diplômes équivalents) et 43,85% des CAP.

Il est proposé la création d'une AP de 2,2 M€ pour la mise en œuvre du plan annuel d'équipement des CFA.

## **ÉGALITÉ DES CHANCES DES APPRENTIS**

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2016	CP 2016	CP 2017
AE	2016	1546	31/12/2016	PROSPECTION - DEVELOPPEUR DE L'ALTERNANCE	<b>800 000,00</b>	270 000,00	530 000,00
AE	2016	1621	31/12/2016	ACTIONS QUALITE ADAPTEES AUX BESOINS DES APPRENTIS	<b>4 000 000,00</b>	3 600 000,00	400 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2016	BP n-1	BP 2016
EGALITE DES CHANCES DES APPRENTIS	Fonctionnement	4 264 000,00	4 714 000,00	0,00	0,00

La Région soutien les initiatives pédagogiques des CFA visant à accompagner les apprentis dans leurs parcours de formation et notamment les jeunes en situation de fragilité scolaire. En effet, si l'élévation du niveau de qualification des jeunes est un objectif très important, la Région veille également à ce que l'apprentissage demeure un tremplin pour l'accès à la qualification pour tous les jeunes.

A ce titre, la Région développe de nombreux programmes visant à accompagner les jeunes en difficulté : modularisation et individualisation des parcours, suivi des apprentis en entreprise, accès aux savoirs de base, lutte contre les abandons en cours de formation, etc. 4 500 apprentis bénéficient ainsi chaque année de parcours adaptés.

La Région accompagne également le développement de l'utilisation des Technologies de l'information et de la communication (TIC), avec notamment un plan régional de formation des personnels des CFA. Ce plan vise notamment à optimiser l'utilisation des ENT (Espaces Numériques de Travail) régionaux au sein des CFA.

Elle a mis en place un plan régional de formation des formateurs de CFA (formation à la pédagogie de l'alternance, formations techniques, etc.) en partenariat avec le Rectorat et des branches professionnelles.

Ces chantiers soutenus par l'Europe donnent des résultats probants avec des taux de réussite à l'examen supérieurs à 80% dès les premiers niveaux de qualification.

Les employeurs d'apprentis font également l'objet d'une attention toute particulière avec la mise en place en 2015 d'un réseau régional de développeurs de l'alternance dont la mission est de mobiliser les employeurs (publics et privé) sur les formations en alternance.

Au plan budgétaire, il est proposé la création d'une AE de 4 M€ au titre de l'accompagnement des apprentis (AE « Actions qualité adaptées aux besoins des apprentis ») et une AE d'un montant de 0,800 M€ pour le réseau des développeurs de l'alternance (AE « Prospection – développeurs de l'alternance »).

Pour l'ensemble des actions soutenues par la Région au titre de l'égalité des chances, une enveloppe de 4,714 M€ de CP est proposée au BP 2016.

### **AIDE AUX EMPLOYEURS D'APPRENTIS**

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2016	BP n-1	BP 2016
AIDE AUX EMPLOYEURS D'APPRENTIS	Fonctionnement	12 990 000,00	16 990 000,00	0,00	0,00

En application du code du travail, la Région octroie des aides financières aux entreprises qui recrutent des apprentis.

Le champ d'intervention obligatoire concerne les entreprises de moins de 11 salariés. Pour ces entreprises, la Région a développé un dispositif s'inscrivant dans une dynamique d'amélioration de la qualité de la formation :

- Prime à l'apprentissage de 1 000 € versée à la fin de chaque année de formation sous réserve de l'assiduité de l'apprenti aux cours dispensés par le CFA.
- Prime « Primo Recruteur » de 500 € pour une 1<sup>ère</sup> embauche d'un apprenti de 18 ans et plus préparant un diplôme de niveau V (CAP).
- Prime Formation pour l'entreprise dont le maître d'apprentissage suit une formation sur les missions tutorales (cahier des charges régional).

Par ailleurs, l'Etat a confié en 2014 aux Régions la gestion de la prime nationale mise en place pour les entreprises de moins de 250 salariés pour l'embauche d'un 1<sup>er</sup> apprenti ou d'un apprenti supplémentaire. Afin de soutenir le développement de l'apprentissage dans le secteur public, la Région a étendu en 2015 cette aide aux employeurs de la fonction publique hospitalière et territoriale.

Une enveloppe de 16,990 M€ de CP sera consacrée en 2016 aux aides aux employeurs d'apprentis.

### **MOBILITÉ DES APPRENTIS**

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2016	BP n-1	BP 2016
MOBILITE DES APPRENTIS	Fonctionnement	1 045 000,00	1 045 000,00	300 000,00	300 000,00

La Région développe une politique volontariste de mobilité des jeunes en formation initiale. Les dispositifs regroupés sous appellation « Parcours d'Europe » concernent :

- Trans Europe Centre (TEC) : dispositif régional (apprentis – lycéens)  
Ce dispositif permet à des classes apprentis de niveau V (CAP) et IV (Bac pro) de bénéficier d'un séjour éducatif d'une semaine en Europe durant le cursus de formation.
- Euro Métier Centre BAC + : dispositif régional spécifique apprentis  
Dispositif permettant à des apprentis de niveaux III et II d'effectuer un stage à finalité professionnelle dans un pays européen, d'une durée de 2 à 4 semaines.
- ERASMUS + : dispositif européen de mobilité à finalité professionnelle :  
Mobilité pendant le parcours de formation : stages de 3 semaines maximum réservés aux apprentis préparant des diplômes de niveaux CAP ou Bac.  
Mobilité post apprentissage : stages de 52 semaines maximum. Pas de conditions de niveau de formation.  
Erasmus + bénéficie d'un cofinancement de l'Europe.

En complément à la mobilité européenne, la Région développe le dispositif « Actions internationales ». Ce programme permet des mobilités à l'international d'apprentis et lycéens pendant leur parcours de formation.

800 apprentis, en moyenne, bénéficient annuellement de ces dispositifs.

Il est proposé une enveloppe de 1,045 M€ pour assurer la mise en œuvre des projets présentés par les CFA.

## **DEMOCRATIE PARTICIPATIVE**

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2016	BP n-1	BP 2016
DEMOCRATIE PARTICIPATIVE	Fonctionnement	0,00	100 000,00	0,00	0,00

Ce programme concerne les initiatives de démocratie participative permettant d'associer les habitants à l'élaboration des politiques et schémas régionaux et de développer sur le territoire régional une culture de la participation et de la citoyenneté active. La Conférence Régionale de la Jeunesse sera dotée de moyens propres.

## **FINANCEMENT DES EFSS**

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2016	BP n-1	BP 2016
FINANCEMENT DES EFSS	Fonctionnement	32 916 000,00	35 520 300,00	0,00	0,00

Les crédits de paiement nécessaires pour assurer le fonctionnement des instituts de formation sont de 35,520 M€. Ces crédits sont destinés :

- D'une part, au financement récurrent des instituts qui accueillent désormais 7 000 apprenants (5 500 dans le secteur sanitaire et 1 500 dans le secteur social) au sein de 20 établissements rattachés à 18 organismes gestionnaires.
- D'autre part, au financement des mesures liées au Plan ambitions santé 2020 et aux actions d'innovation et de partenariat initiées par le Conseil régional avec les instituts et les branches professionnelles.

En 2016, le Plan ambitions santé 2020 se traduira par la conduite de 6 formations délocalisées d'aide-soignant, la poursuite de la montée en puissance des effectifs de la nouvelle formation de psychomotricien ouverte en septembre 2014 à Orléans et les effets des augmentations de quotas des formations d'infirmier et de masseur kinésithérapeute passés respectivement depuis 2013 de 1137 à 1166 et de 75 à 90.

L'année 2016 verra également le financement en années pleines de 8 postes supplémentaires de formateurs mutualisés entre les instituts d'un même territoire, postes dédiés aux techniques de l'information et de la communication.

Enfin, les partenariats noués avec les Organismes Paritaires Collecteurs Agréés permettront d'assurer au titre du pacte de continuité professionnelle en 2016 :

- Le financement de la formation d'infirmier pour 100 salariés d'établissements publics hospitaliers de moins de 500 salariés et qui continueront à exercer au sein de ces établissements après l'obtention de leur diplôme;
- Le financement de formations qualifiantes pour 100 jeunes en emplois d'avenir au sein d'établissements privés à but non lucratif et devant être recrutés au sein de ces établissements après l'obtention de leur diplôme;

- Le financement de la formation d'aide-soignant pour 100 personnes en congé individuel de formation.

### **CONSTRUCTION, AMÉNAGEMENT, RÉHABILITATION, ÉQUIPEMENT DES EFSS**

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2016	CP 2016	CP 2017
AP	2016	1313	31/12/2016	PPI EQUIPEMENT SANITAIRE ET SOCIAL 2016	500 000,00	300 000,00	200 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2016	BP n-1	BP 2016
CONSTRUCTION, AMÉNAGEMENT, RÉHABILITATION, EQUIPEMENT DES EFSS	Investissement	2 547 100,00	3 172 200,00	0,00	0,00

Les crédits de paiement nécessaires au BP 2016 s'élèvent à 3,172 M€ contre 2,547 M€ en 2015. Ils correspondent à :

1) des actions ou opérations engagées, à savoir :

- l'extension et restructuration de l'Ecole Régionale du Travail Social d'Olivet pour 0,450 M€ ;
- l'aménagement de la plate-forme de formations sanitaires et sociales de Bourges pour 0,413 M€ regroupant sur un même site l'Institut de la Croix Rouge Française, (formations d'infirmier et d'auxiliaire de puériculture), l'institut de formation d'aide-soignant rattaché au Centre hospitalier de Bourges et l'antenne de Bourges de l'ERTS d'Olivet (formation d'aide médico psychologique et d'éducateur spécialisé), soit au total 350 étudiants ;
- la reconstruction de l'IFSI/IFAS d'Amboise avec des crédits mobilisée en 2016 pour 0,800 M€ ;
- les travaux de câblage des établissements au très haut débit régional pour 0,319 M€ ;
- l'équipement et l'informatisation des établissements pour 0,558 M€ ;
- les travaux de gros entretien à terminer pour 0,221 M€.

2) Le lancement du projet de restructuration de l'IFSI/IFAS de Châlette/Loing. Ce projet évalué à 4,600 M€ a donné lieu à la création en 2015 d'une AP de 4,100 M€ au budget régional. Une enveloppe de 0,410 M€ de crédits de paiement devrait être mobilisée en 2016.

## **AIDES FINANCIÈRES ATTRIBUÉES AUX ÉLÈVES ÉTUDIANTS EFSS**

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2016	BP n-1	BP 2016
AIDES FINANCIERES ATTRIBUEES AUX ELEVES ETUDIANTS EFSS	Fonctionnement	8 571 000,00	8 440 700,00	0,00	0,00

La Région a en charge la gestion et le versement de bourses d'études soumises à condition de ressources pour les élèves et étudiants inscrits dans les instituts de formation sanitaire et sociale.

Le dispositif mis en place par la Région permet d'accompagner efficacement les apprenants dans leur parcours de formation en leur apportant une aide financière versée mensuellement.

En 2015, 2 230 étudiants ont bénéficié d'une bourse régionale : 1 600 dans le secteur sanitaire et 630 dans le secteur social. Enfin, 362 d'entre eux ont bénéficié de l'échelon de bourse le plus élevé (6 600 € par an).

Les crédits de paiement nécessaires au versement des bourses sont évalués en 2016 à 5,6 M€ pour les étudiants du secteur sanitaire et à 2,7 M€ pour les étudiants du secteur social.

## **CONSTRUCTION, AMÉNAGEMENT, RÉHABILITATION, ÉQUIPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2016	CP 2016	CP 2017
AE	2016	36218	31/12/2020	CRD 36 ADESI	934 000,00	185 000,00	185 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2016	BP n-1	BP 2016
CONSTRUCTION, AMENAGEMENT, REHABILITATION, EQUIPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	Investissement	2 700 000,00	6 182 500,00	0,00	0,00

La quasi-totalité des opérations d'immobilier universitaire incluses dans ce programme s'inscrivent dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région 2015-2020 ou des Conventions Région Département.

Les crédits de paiement déployés en 2016 permettront le démarrage des opérations suivantes :

- Réhabilitation de l'IUT Jean Luthier (Université de Tours)
- Modernisation de la halle des sports de l'UFR Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS) (Université d'Orléans)
- Restructuration des amphithéâtres de l'UFR Sciences (Université d'Orléans)
- Restructuration et extension des locaux de l'INSA Centre-Val de Loire, à Blois et à Bourges
- Réhabilitation du bâtiment Vialle de l'UFR de Médecine (Université de Tours)

- Réorganisation des locaux du Pôle Universitaire d'Eure-et-Loir à Chartres (Université d'Orléans)
- Dernière tranche de la réhabilitation de l'IUT de Bourges et accueil des laboratoires de l'UFR de Sciences (Université d'Orléans)

Il est proposé de doter ce programme de 6 182 500 € en crédits de paiement.

### **MOBILITÉ INTERNATIONALE DES ÉTUDIANTS**

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2016	CP 2016	CP 2017
AE	2016	1134	31/12/2016	MOBICENTRE	2 050 000,00	950 000,00	1 100 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2016	BP n-1	BP 2016
MOBILITE INTERNATIONALE DES ETUDIANTS	Fonctionnement	2 049 000,00	2 050 000,00	0,00	0,00

L'objectif est d'accompagner financièrement les étudiants qui doivent, dans le cadre de leur cursus, suivre une partie de leur formation ou effectuer un stage dans un pays étranger. La mesure MOBI-CENTRE est basée sur l'attribution d'un crédit temps personnel à chaque étudiant inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur de la région Centre-Val de Loire. Chaque bénéficiaire peut répartir son crédit temps selon ses besoins tout au long de son cursus, aussi bien pour les stages que pour les formations.

Environ 2 000 étudiants bénéficient chaque année de cette mesure.

Il est proposé de doter ce programme de 2 050 000 € en crédits de paiement.

### **RENFORCEMENT DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2016	CP 2016	CP 2017
AP	2016	0460	31/12/2016	UNIVERSITE NUMERIQUE	250 000,00	125 000,00	125 000,00
AP	2016	1475	31/12/2017	ORDICENTRE	1 250 000,00	1 050 000,00	200 000,00
AP	2016	1508	31/12/2016	INSA CENTRE VAL DE LOIRE	190 000,00	95 000,00	95 000,00
AE	2016	0475	31/12/2016	MISE A DISPOSITION D ORDINATEURS	150 000,00	37 500,00	75 000,00
AE	2016	1432	31/12/2019	POLYTECH A CHARTRES	927 000,00	213 000,00	257 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2016	BP n-1	BP 2016
RENFORCEMENT DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	Investissement	1 540 000,00	1 690 000,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	325 000,00	460 500,00	0,00	0,00

Ce programme permet de soutenir le développement de l'enseignement supérieur dans le cadre du Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur et de la Vie Etudiante (SRESVE). En 2016, les opérations suivantes seront soutenues :

- La suite de la mise en place à Chartres de l'antenne de Polytech Orléans, école d'ingénieurs interne de l'Université d'Orléans, avec comme spécialité « Génie Industriel appliqué à la cosmétique, la pharmacie et l'agro-alimentaire » pour un montant de 213 000 € en crédits de paiement en fonctionnement ;
- La montée en puissance de l'INSA Centre Val-de-Loire sur ses deux sites de Blois et de Bourges (acquisition d'équipements mutualisés, connexion haut débit, déplacements entre les deux sites, etc.) pour un montant de 135 000 € en crédits de paiement en fonctionnement et 190 000 € en investissement.
- Le programme d'actions coordonné par l'ADESI, Association pour le Développement de l'Enseignement Supérieur dans l'Indre (Convention Région Département de l'Indre) pour un montant de 185 000 € en crédits de paiement. Ces crédits seront financés par redéploiement en cours d'année.

Il est proposé d'ouvrir les autorisations d'engagement suivantes : POLYTECH A CHARTRES (927 000 €), CRD 36 - ADESI (934 000 €)

Un autre objectif de ce programme est de développer les usages des Technologies de l'Information et de la Communication dans l'enseignement supérieur, à travers plusieurs opérations, dont principalement :

- ORDI-CENTRE qui permet à tous les étudiants des établissements d'enseignement supérieur de la région d'accéder à un équipement informatique portable. Depuis la rentrée 2013, la Région remet aux étudiants des tablettes tactiles. Il est prévu de distribuer environ 4 200 tablettes à la rentrée 2016 pour un montant de 1 250 000 € en crédits de paiement en investissement et 112 500 € en fonctionnement ;
- UNIVERSITE NUMERIQUE qui permet de doter les établissements d'infrastructures adaptées aux besoins croissants d'échanges de données pour leurs activités pédagogiques aussi bien qu'administratives pour un montant de 250 000 € en crédits de paiement en investissement.

### **ACCÈS À UNE COUVERTURE SANTÉ COMPLÉMENTAIRE**

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2016	CP 2016	CP 2017
AE	2016	1627	31/12/2017	COUVERTURE SANTE COMPLEMENTAIRE	130 000,00	130 000,00	0,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2016	BP n-1	BP 2016
ACCES A UNE COUVERTURE SANTE COMPLEMENTAIRE	Fonctionnement	160 000,00	130 000,00	0,00	0,00

La mesure d'aide à l'accès à une couverture santé complémentaire permet un remboursement à hauteur de 100 € des frais de mutuelle des étudiants les plus défavorisés, identifiés à partir de leur statut et de leur échelon de boursier. Depuis 2013, l'aide régionale a été élargie aux jeunes qui effectuent un service civique en région

Centre-Val de Loire. Les crédits sont ajustés au niveau des demandes constatées ces dernières années.

Le dispositif consiste en une contractualisation avec des mutuelles volontaires (et en particulier avec les deux mutuelles étudiantes), qui en assurent la gestion, ce qui permet d'assurer une plus large information et d'éviter que les étudiants et volontaires du service civique n'avancent les 100 € remboursés par la Région.

Il est proposé de doter ce programme de 130 000 € en crédits de paiement.

Il est proposé d'ouvrir l'autorisation d'engagement suivante : couverture santé complémentaire (130 000 €)

### **SOUTIEN A LA CRÉATION**

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2016	BP n-1	BP 2016
SOUTIEN A LA CREATION	Investissement	1 620 000,00	1 620 000,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	540 000,00	540 000,00	0,00	0,00

Le soutien à la création est affirmé comme un volet essentiel de la politique culturelle régionale. Le montant de 2,160 M€ consacré à ce programme sera maintenu en 2016, avec notamment les aides aux créations d'artistes régionaux (ensembles, compagnies, plasticiens...), le dispositif de soutien à de grands projets de production portés par les structures de production et de diffusion régionales, ainsi que le volet création de la convention entre l'Etat, la Région, l'Agence régionale du Centre-Val de Loire pour le Livre, l'Image et la Culture numérique (Ciclic) et le Centre national du Cinéma et de l'Image animée (CNC) auquel la Région consacre 1,620 M€ de crédits de paiement, permettant de générer 0,585 M€ du CNC et de soutenir l'écriture, la production de court et long métrages, des créations audiovisuelles.

### **DÉVELOPPEMENT DU DOMAINE DE CHAUMONT SUR LOIRE**

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2016	CP 2016	CP 2017
AP	2016	1670	31/12/2016	CHAUMONT COMMANDE ARTISTIQUE	500 000,00	90 000,00	200 000,00
AP	2016	3108	31/12/2016	CHAUMONT INVESTISSEMENT	50 000,00	25 000,00	25 000,00
AP	2016	1123	31/12/2017	FRECC	105 000,00	0,00	0,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2016	BP n-1	BP 2016
DEVELOPPEMENT DU DOMAINE DE CHAUMONT SUR LOIRE	Investissement	1 762 320,00	565 000,00	980 000,00	332 000,00
	Fonctionnement	2 004 700,00	2 010 000,00	1 000,00	1 000,00

L'année 2016 verra le lancement d'un nouveau programme *Chaumont Développement 2* qui permet à la Région de continuer l'effort de restauration et de développement de ce

site exceptionnel, grâce aux autorisations de programme ouvertes en 2015 à hauteur de 8 M€. Les éléments de diagnostic concernant les ailes sud, est et ouest (qui, jusqu'à présent, ont fait l'objet de peu d'interventions selon les étages), ainsi que la chapelle et les dépendances du Domaine, montrent la nécessité de réaliser des travaux de maçonnerie, de charpente et d'électricité échelonnés jusqu'en 2020. En 2016, seront engagés notamment des études préalables et des travaux de réhabilitation de l'aile est du château notamment ; 0,400 M€ de crédits de paiement sont prévus.

Par ailleurs, l'activité du FRECC, fonds régional d'enrichissement des collections de Chaumont, permettra de poursuivre l'objectif de mise en valeur du domaine régional, par l'acquisition d'objets d'art, d'éléments de mobilier et de tous autres objets destinés à la présentation au public d'espaces illustrant un intérieur de demeure aristocratique du XIX<sup>ème</sup> siècle.

### **MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE**

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2016	CP 2016	CP 2017
AP	2016	0293	31/12/2016	FRRAB	20 000,00	15 000,00	5 000,00
AP	2016	0880	31/12/2016	AIDES DIRECTES PARCS ET JARDINS	40 000,00	20 000,00	20 000,00
AP	2016	1305	31/12/2016	FRAMET FRAR	130 000,00	110 000,00	20 000,00
AP	2016	2899	31/12/2018	AGENCE CENTRE IMAGE : PATRIMOINE	200 000,00	150 000,00	50 000,00
AP	2016	2900	31/12/2018	CINEMOBILE : ACQUISITION	960 000,00	0,00	576 000,00
AP	2016	3004	31/12/2016	EQUIPEMENT TECHNIQUE INVENTAIRE	10 000,00	0,00	10 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2016	BP n-1	BP 2016
MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE	Investissement	4 904 430,00	5 625 372,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	656 500,00	658 000,00	0,00	0,00

Conformément à ses engagements au titre du CPER 2015-2020, la Région poursuivra en 2016 son soutien au financement de la construction du Centre de création contemporaine Olivier Debré à Tours (37), de l'aménagement du centre culturel de rencontre de l'abbaye de Noirlac (18), du musée Girodet à Montargis (45), de la Maison de la Culture de Bourges (18).

L'ouverture d'une autorisation de programme à hauteur de 0,960 M€ est prévue pour l'acquisition d'un nouveau cinémobile par l'agence Ciclic qui pourra lancer la procédure d'appel d'offres en 2016 pour une mise en service du nouveau cinémobile envisagée en 2017. Ce dernier remplacera le cinémobile « Jean Carmet », qui montre un état de vétusté très avancé et génère des coûts de maintenance élevé, et offrira aux habitants de la région un équipement de diffusion cinématographique de grande qualité.

## AGENCES CULTURELLES REGIONALES

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2016	CP 2016	CP 2017
AP	2016	1449	31/12/2016	CICLIC	60 000,00	30 000,00	30 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2016	BP n-1	BP 2016
AGENCES CULTURELLES REGIONALES	Investissement	100 000,00	90 000,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	4 830 500,00	3 755 000,00	0,00	0,00

Le soutien renouvelé à l'Agence régionale du Centre-Val de Loire (2,755 M€) pour le livre, l'image et la culture numérique (Ciclic) en 2016 permettra de poursuivre les actions engagées par l'agence, notamment dans le cadre du premier accord de coopération pour le développement du livre et de la lecture en région Centre-Val de Loire 2014-2016 entre la Région Centre-Val de Loire, la Direction régionale des Affaires culturelles (DRAC), le Centre national du Livre (CNL) et l'agence (dispositif de soutien aux auteurs associés, mise en œuvre de dispositifs d'éducation artistique et culturelle, soutien aux libraires, aux résidences d'auteurs...).

En outre, suite à l'inauguration en septembre 2015 de la nouvelle résidence de cinéma d'animation à Vendôme, Ciclic poursuivra, au sein de cet équipement unique en France et qui place la Région Centre-Val de Loire comme un acteur important au plan européen sur ce secteur, l'accueil de tournages et la programmation d'actions culturelles en coopération avec les acteurs culturels du Vendômois notamment.

Une nouvelle autorisation de programme annuelle de 0,060 M€ est prévue pour permettre à Ciclic l'acquisition d'équipements nécessaires à son activité.

En 2016, la dotation accordée à l'Agence de la Région Centre-Val de Loire pour le développement culturel (Culture O Centre) sera ramenée à 1 M€, ce redéploiement important s'inscrit de le cadre de la rationalisation des outils d'intervention de la collectivité et de la décision de disposer des moyens strictement nécessaires à la conduite de la politique régionale en matière d'aménagement culturel du territoire. Dès lors, la Région entend procéder à la dissolution de l'agence au cours de l'année 2016.

## DIFFUSION CINÉMATOGRAPHIQUE ET ÉDUCATION A L'IMAGE

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2016	BP n-1	BP 2016
DIFFUSION CINÉMATOGRAPHIQUE ET EDUCATION A L'IMAGE	Fonctionnement	320 000,00	320 000,00	0,00	0,00

En matière d'éducation à l'image, l'agence Ciclic confortera ses projets et dispositifs comme *Lycéens et apprentis au cinéma* ou l'université populaire de l'image – UPOPI lancée en 2015 et qui propose une offre de films sur internet et surtout la possibilité donnée au plus grand nombre de se forger un regard critique.

La Région réaffirme son attachement à la présence d'une offre télévisuelle diversifiée et de qualité au service de la population régionale. Ainsi, un contrat d'objectifs et de moyens a été adopté entre la Société Touraine Télévision (TV Tours) et la Région Centre-Val de Loire pour la période 2014-2016 et entre l'Établissement public de coopération

culturelle d'Issoudun (BIP TV) et la Région Centre-Val de Loire pour la période 2013-2016 afin de soutenir le développement de programmes de qualité en rapport avec les objectifs d'intérêt général que poursuivent les institutions publiques territoriales et ce pour le bénéfice des habitants du territoire. 0,320 M€ de crédits de paiement sont prévus pour ces soutiens.

Par ailleurs, l'Agence Ciclic a initié en 2015, un dispositif qui propose aux lycées et CFA de s'initier à la littérature contemporaine (« lycéens, apprentis, livres et auteurs d'aujourd'hui »). Pour l'année scolaire 2015-2016, 28 établissements participent.

### **SOUTIEN AUX INSTITUTIONS ET FORMATIONS DE RAYONNEMENT NATIONAL ET RÉGIONAL**

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2016	CP 2016	CP 2017
AP	2016	1124	31/12/2016	FONDS D'INVESTISSEMENT POUR LES MUSEES	50 000,00	25 000,00	25 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2016	BP n-1	BP 2016
SOUTIEN AUX INSTITUTIONS ET FORMATIONS DE RAYONNEMENT NATIONAL ET REGIONAL	Investissement	50 000,00	32 500,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	6 326 600,00	6 355 000,00	0,00	0,00

Ce programme permet d'accompagner les institutions et formations artistiques dont l'activité présente un caractère ou un rayonnement au moins régional. Il s'agit notamment de l'aide régionale aux institutions des réseaux nationaux (Centres dramatiques et chorégraphiques nationaux et régionaux, scènes nationales et conventionnées pour 3,060 M€), aux formations musicales (0,730 M€) et aux compagnies théâtrales ou de danse (0,830 M€).

La Région poursuivra son soutien aux institutions d'art contemporain, comme le Centre de création contemporaine Olivier Debré (CCCOD) à Tours (37) dont le bâtiment dans les anciens locaux de l'école des Beaux-Arts de Tours sera livré dans le courant de l'été 2016 et le Centre d'art des Tanneries à Amilly (45) qui ouvrira ses portes en octobre 2016.

### **SOUTIEN AUX FESTIVALS ET MANIFESTATIONS DE RAYONNEMENT NATIONAL ET RÉGIONAL**

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2016	BP n-1	BP 2016
SOUTIEN AUX FESTIVALS ET MANIFESTATIONS DE RAYONNEMENT NATIONAL ET REGIONAL	Fonctionnement	1 380 820,00	1 380 000,00	0,00	0,00

La Région poursuit son engagement en faveur des festivals qui participent de la valorisation du spectacle vivant, du livre ou du cinéma ou encore des arts plastiques, et qui contribuent à mailler le territoire régional en proposant une offre culturelle diversifiée et de qualité auprès d'un large public dépassant les limites régionales ; Printemps de Bourges, Terres du son, Rockomotives, DARC...

## **DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL DE LA CULTURE**

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2016	CP 2016	CP 2017
AP	2016	0006	31/12/2016	OPERATIONS DE DEVELOPPEMENT LOCAL	120 000,00	60 000,00	60 000,00
AP	2016	0315	31/12/2016	ITINERANCE REGIONALE	30 000,00	20 000,00	10 000,00
AE	2016	1609	31/12/2016	CONTRATS REGIONAUX PACT 2016	3 120 000,00	3 120 000,00	0,00
AE	2016	2210	31/12/2016	CONTRATS REGIONAUX THEATRE DE VILLE 2016	275 000,00	275 000,00	0,00

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Libellé	Total AP avant BP	Ajustement BP	CP 2016	CP 2017
AP	2015	37203	CG37-CITE ROYALE LOCHES PARCOURS SCENOGRAPHIQUE	300 000,00	200 000,00	0,00	150 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2016	BP n-1	BP 2016
DEVELOPPEMENT TERRITORIAL DE LA CULTURE	Investissement	777 850,00	1 096 003,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	4 354 500,00	4 382 000,00	0,00	0,00

L'année 2016 est la cinquième année de mise en place du dispositif des Projets artistiques et culturels des territoires (« P.A.C.T. Région Centre »). Nouvelle étape de l'aménagement culturel de notre territoire, les P.A.C.T. tiennent compte des changements des pratiques artistiques et des nouveaux enjeux des politiques territoriales, une AE de 3,120 M€ est ouverte sur cet exercice budgétaire.

Ces projets ont pour objectif d'aider à la structuration des politiques culturelles des territoires, notamment intercommunaux, en privilégiant la coopération. En 2015, 71 P.A.C.T. et P.A.C.T. en devenir ont été soutenus permettant d'obtenir progressivement une couverture très importante du territoire régional.

Les projets des communautés de communes du département du Cher qui étaient soutenus au titre du dispositif « Contrats culturels de territoire », mesure inscrite dans la convention Région / Département 2007-2013, bénéficient actuellement de subventions transitoires jusqu'à leur intégration dans le dispositif des P.A.C.T.

Des dispositifs comme les contrats régionaux de Théâtres de ville (6 lieux soutenus en 2015) avec une AE de 0,275 M€, le soutien aux associations interdépartementales ou départementales (7 structures soutenues en 2015) et le soutien aux manifestations locales (plus d'une trentaine de manifestations soutenues en 2015) viennent compléter le maillage culturel et artistique régional du territoire.

## **DIFFUSION CULTURELLE EN FAVEUR DES JEUNES**

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2016	BP n-1	BP 2016
DIFFUSION CULTURELLE EN FAVEUR DES JEUNES	Fonctionnement	950 500,00	700 000,00	0,00	0,00

La Région poursuivra en 2016, l'exploitation du chéquier culture CLARC des lycéens et apprentis de la région Centre-Val de Loire. Ce chéquier est destiné à faciliter l'accès aux œuvres et biens culturels par les jeunes. Plus de 45 000 lycéens et apprentis commandent leur chéquier chaque année, plus de 500 partenaires sont affiliés au dispositif et la totalité des établissements scolaires concernés adhèrent à cette action.

La Région a souhaité, à partir de la saison 2013/2014, privilégier les objectifs de diversification des pratiques culturelles du public des jeunes lycéens et apprentis, et aussi les inciter à privilégier les pratiques culturelles collectives et valoriser le fait régional en rendant lisible l'institution régionale et son action dans le domaine culturel. Dans ce cadre, la Région a décidé d'affiner les critères d'affiliation des partenaires en les recentrant sur sa politique culturelle et de consacrer un budget de 0,700 M€.

### FRAC

#### - Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2016	CP 2016	CP 2017
AP	2016	0717	31/12/2016	FRAC ACQUISITIONS D'OEUVRES	130 000,00	65 000,00	65 000,00
AP	2016	1321	31/12/2016	FRAC EQUIPEMENT	30 000,00	15 000,00	15 000,00
AP	2016	4120	31/12/2016	FRAC MAINTENANCE	90 000,00	30 000,00	30 000,00

#### - Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Libellé	Total AP avant BP	Ajustement BP	CP 2016	CP 2017
AP	2015	1404	FRAC MISES AUX NORMES HYGROMETRIE	150 000,00	400 000,00	500 000,00	50 000,00

#### - Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2016	BP n-1	BP 2016
		FRAC	Investissement	525 000,00	740 000,00
	Fonctionnement	880 640,00	965 000,00	19 300,00	19 300,00

Le budget pour 2016 comprend les crédits nécessaires au fonctionnement de l'établissement (0,950 M€), à l'enrichissement des collections (AP annuelle de 0,130 M€) dans le cadre de la coopération avec l'Etat, à l'équipement (0,030 M€) et à la maintenance du bâtiment (AP annuelle de 0,090 M€). La programmation 2016 permettra de lancer le nouveau projet d'établissement du FRAC, renforçant les partenariats et les coopérations avec les acteurs locaux et régionaux, qui sera porté par le directeur de l'EPCC créé depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Concernant la maintenance et l'amélioration du bâtiment notamment sur le plan énergétique, les travaux de réfection de la toiture du bâtiment ancien se poursuivront et des travaux pour une optimisation de la gestion du conditionnement d'air, de la température et de l'hygrométrie pour la conservation de l'ensemble des œuvres seront engagés à l'automne 2016 (autorisation de programme abondée de 0,400 M€).

## **ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL INITIAL ET PROFESSIONNALISATION**

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2016	BP n-1	BP 2016
ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL INITIAL ET PROFESSIONNALISATION	Fonctionnement	361 840,00	540 000,00	0,00	0,00

Les actions de ce programme d'un montant 0,540 M€, en phase avec les priorités de la Région en matière de professionnalisation, sont reconduites. Elles concernent notamment le financement d'une cellule d'insertion professionnelle de jeunes comédiens, dans le cadre du « Jeune Théâtre en région Centre » créé par le Centre dramatique régional de Tours.

La Région soutient également l'insertion des jeunes artistes dans des compagnies et des ensembles professionnels, notamment l'Orchestre d'harmonie de la région Centre-Val de Loire. Chaque année, cet ensemble préprofessionnel intègre une vingtaine de jeunes musiciens. La Région soutient de même l'Orchestre des jeunes du Centre qui forme au métier de musicien d'orchestre.

La Fédération régionale des Acteurs culturels et associatifs des Musiques (FRACAMA) poursuivra avec l'aide de la Région Centre-Val de Loire la mise en œuvre d'une plateforme emploi, formation, compétences pour la culture pour permettre aux acteurs culturels de se professionnaliser et favoriser le développement de modèles économiques favorables au développement et au maintien de l'emploi culturel.

## **DÉVELOPPEMENT DES PRATIQUES AMATEURS**

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2016	BP n-1	BP 2016
DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES AMATEURS	Fonctionnement	808 900,00	805 000,00	0,00	0,00

La Région poursuivra la mise en œuvre du dispositif « Aux Arts Lycéens et Apprentis ! » et son soutien aux structures qui œuvrent au développement des pratiques artistiques amateurs et à l'éducation artistique pour un montant global de 0,805 M€.

Concernant « *Aux arts lycéens et apprentis !* », comme les années passées, une attention particulière sera accordée au développement de nouveaux partenariats artistiques, les sections professionnelles, les jeunes en milieu rural et les établissements n'ayant jamais pris part à l'opération.

En complément de ce dispositif la Région poursuivra son soutien à des opérations de sensibilisation artistique et culturelle comme *Lycéens et théâtre contemporain*.

La Région a souhaité également apporter son soutien à des associations et structures artistiques accomplissant un travail atypique d'accompagnement auprès de publics empêchés (handicapés, personnes âgées, hospitalisées, administrations pénitentiaires, etc.).

Enfin, la Région poursuit la politique de soutien aux artistes amateurs, notamment au travers du soutien au Centre de pratiques vocales et instrumentales en région Centre-Val

de Loire (CEPRAVOI). Plus de 300 chœurs sont recensés en région Centre-Val de Loire et ce soutien permet aux ensembles vocaux d'être accompagnés et de développer leurs compétences.

Dans ce même cadre, la collectivité soutient les fonctions de pôles ressources des institutions culturelles répartis sur l'ensemble du territoire régional qui accompagnent les artistes du territoire et contribuent à la diffusion des créations en région.

### **SOUTIEN AUX SPORTS DE HAUT NIVEAU ET À SON ACCES**

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2016	CP 2016	CP 2017
AE	2016	1487	31/12/2016	SPORTS : PARTENARIATS	987 000,00	987 000,00	0,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2016	BP n-1	BP 2016
		<b>SOUTIEN AUX SPORTS DE HAUT NIVEAU ET A SON ACCES</b>	Investissement	50 000,00	0,00
	Fonctionnement	1 492 900,00	2 165 000,00	0,00	0,00

Le soutien aux structures et aux sportifs régionaux impliqués dans le sport de haut niveau permet de favoriser l'émergence des talents de notre territoire. C'est le fil rouge de l'ensemble des dispositifs mis en œuvre dans le cadre de la politique régionale.

Il est essentiel en effet de supporter les clubs susceptibles d'accompagner ces sportifs, de soutenir les structures éducatives impliquées dans le champ du haut niveau, de favoriser les parcours individuels afin qu'ils offrent des conditions optimales pour la poursuite de projets qui allieront sport et éducation.

Pour atteindre ces objectifs, ce sont quatre dispositifs qui sont mis en œuvre au titre de la politique sportive régionale :

- Le soutien aux sportifs de haut niveau et à fort potentiel ;
- Le soutien aux pôles espoirs ;
- Le soutien aux centres régionaux d'entraînement qui permettent la mise en place de Parcours de l'Excellence Sportive Régionale (PEST) qui contribuent à l'élaboration des filières d'accès au haut niveau de chacune des disciplines.
- Le soutien aux clubs.

Des crédits à hauteur de 0,505 M€ seront déployés sur les dispositifs de soutien aux sportifs, aux pôles espoir et aux centres régionaux d'entraînement. Une AE de 0,987 M€ sera ouverte pour répondre aux subventions au titre des missions d'intérêt général des clubs « Elite », ce sont au total 1,660 M€ qui seront affectés au soutien des grands clubs sportifs de la région (missions d'intérêt général et marchés de prestations).

### **SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT ET À LA STRUCTURATION DES PRATIQUES SPORTIVES FÉDÉRALES**

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

Type AP	n° Enveloppe		Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2016	CP 2016	CP 2017
AP	2016	0458	31/12/2016	AIDE A L'EQUIPEMENT DES CLUBS	1 200 000,00	760 000,00	330 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2016	BP n-1	BP 2016
SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT ET A LA STRUCTURATION DES PRATIQUES SPORTIVES FEDERALES	Investissement	1 091 310,00	1 070 000,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	1 861 700,00	1 862 500,00	0,00	0,00

La politique de soutien au développement et à la structuration des pratiques fédérales vise à favoriser le développement d'une offre sportive de qualité et diversifiée sur l'ensemble du territoire régional. Elle doit permettre le meilleur accès de tous à la pratique sportive.

Les dispositifs qui contribuent à l'atteinte de ces objectifs sont adaptés aux différentes formes d'organisation de l'offre sportive territoriale :

- le soutien aux manifestations ;
- les plans de développement des ligues ;
- le soutien au Comité Régional Olympique et Sportif (CROS) ;
- le soutien à l'équipement des associations sportives.

Le soutien aux manifestations sportives vise à promouvoir le développement d'une animation sportive équilibrée sur l'ensemble du territoire régional. Il est conçu pour favoriser l'organisation d'une offre de manifestations sportives aussi exigeante, diversifiée et étendue dans l'année que possible. 1,05 M€ sera consacré à ce dispositif.

Un montant de 0,565 M€ sera nécessaire, à l'aube de la nouvelle olympiade, aux 40 ligues liées à la Région par des Contrats Pluriannuels de Partenariat pour conduire les actions qui ont été identifiées (développement du sport pour tous, égalité femme-homme, formation des bénévoles, lutte contre les discriminations...).

Afin d'apporter une aide au Comité Régional Olympique et Sportif, partenaire privilégié de la Région, fédérateur du mouvement sportif régional, 0,140 M€ seront nécessaires. Ces crédits s'inscriront dans le cadre de la convention qui a été signée pour la durée de l'Olympiade entre le CROS et la Région Centre-Val de Loire afin de définir les modalités de collaboration.

Cette convention cadre fait l'objet chaque année d'une convention financière, d'objectifs et de moyens.

Afin d'accompagner la pratique sportive auprès du plus grand nombre, la Région Centre-Val de Loire met en œuvre un dispositif de soutien à l'achat de matériel sportif et de véhicules. Les projets d'achat réalisés par des associations sportives portent sur des équipements utiles au développement de la discipline. Afin de soutenir les associations dans cette démarche, il est prévu une autorisation de programme de 1,200 M€ et des crédits de paiement à hauteur de 1,070 M€.

### **FINANCEMENT D'INSTALLATIONS SPORTIVES**

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe		Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2016	CP 2016	CP 2017	
AP	2016	0459	31/12/2016	CONSTRUCTIONS INSTALLATIONS SPORTIVES	1 500 000,00	750 000,00	450 000,00
AP	2016	2201	31/12/2020	TRAVAUX ENTRETIEN/AMENAGEMENT CREPS	1 600 000,00	0,00	400 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2016	BP n-1	BP 2016
FINANCEMENT D'INSTALLATIONS SPORTIVES	Investissement	3 065 590,00	3 070 419,00	476 000,00	33 316,00
	Fonctionnement	0,00	50 000,00	0,00	0,00

L'action régionale mise en œuvre dans le cadre de la politique sportive se concentre sur les problématiques liées à l'évolution d'installations avec leur nécessaire mise aux normes, et la construction ou la réhabilitation d'équipements qui s'inscrivent dans le cadre des schémas directeurs sectoriels des équipements sportifs (SDSES). Ces schémas ont fait l'objet de mises à jour dans le cadre d'une coopération entre les services de l'Etat, le mouvement sportif et la Région Centre-Val de Loire. Ces outils constituent une aide à la décision pour les financeurs dans une perspective d'aménagement du territoire sportif au service du développement des pratiques et de l'aménagement du territoire. Pour mener à bien cette politique, une autorisation de programme de 1,500 M€ est créée.

**CREPS** : propriétaire du patrimoine, la Région doit maintenir en état les installations du Centre Ressources d'Expertises et de Performances Sportives (CREPS), mis à la disposition de l'établissement national. La Région prévoit l'ouverture d'une AP pluriannuelle de cinq ans et d'un montant de 1,600 M€ au budget 2016. Pour permettre la programmation de nouveaux travaux et la poursuite de ceux déjà engagés, 0,604 M€ de crédits de paiement seront mobilisés.

**Aménagement d'une butte de BMX au CREPS** : les standards internationaux ayant changé et les hauteurs des buttes de départ des pistes de BMX étant passées de 4 à 8 mètres, l'installation implantée au CREPS doit être adaptée afin de prendre en compte cette évolution. Le CREPS accueillant un pôle France jeune BMX et jouant un rôle prépondérant dans l'organisation de la filière de haut niveau de la Fédération Française de Cyclisme, cet aménagement revêt une importance toute particulière. Une nouvelle butte de 8 mètres sera construite et une piste avec deux longueurs pour permettre l'enchaînement dès la réception a été rajoutée au projet initial. 0,174 M€ de crédits de paiement seront consacrés à cette opération en 2016.

**Stade de l'USO** : le stade de La Source à Orléans dans lequel évolue l'équipe de l'Union Sportive Orléanaise (USO) football nécessitait une rénovation et une mise aux normes importantes. Pour soutenir la ville d'Orléans dans ce projet une AP de 2 M€ a été ouverte en 2014. Pour permettre de finaliser les travaux, 0,250 M€ seront nécessaires en 2016.

**Fédération Française d'Equitation (FFE)** : la FFE dont le siège social est implanté au parc équestre national à Lamotte-Beuvron est propriétaire de ses installations. Afin de rendre encore plus attractif le site et le placer dans les tous premiers parcs européens en capacité d'accueillir des manifestations d'envergure internationale, la fédération a entrepris des travaux importants. Afin d'accompagner ce projet, une AP de 1,5 M€ a été ouverte en 2013. La FFE fera appel à des CP à hauteur de 0,267 M€ en 2016.

## COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe		Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2016	CP 2016	CP 2017	
AP	2016	0255	31/12/2021	MISE EN OEUVRE DES ACCORDS DE COOPERATION	360 000,00	36 000,00	28 000,00
AE	2016	1688	31/12/2021	VOLONTAIRES DE LA COOPERATION DECENTRALISEE	960 000,00	130 000,00	130 000,00
AE	2016	1689	31/12/2021	MISE EN OEUVRE DES ACCORDS DE COOPERATION	1 800 000,00	142 000,00	142 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2016	BP n-1	BP 2016
COOPERATION DECENTRALISEE	Investissement	60 000,00	105 000,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	470 000,00	450 000,00	0,00	0,00

Faire de la région un territoire toujours plus ouvert sur le monde, telle est l'ambition de l'action internationale de la Région Centre-Val de Loire. L'engagement en matière de coopération décentralisée s'articule autour de deux lignes directrices :

- Soutenir des projets structurants conduits en direction de zones prioritaires ;
- Créer sur le territoire régional, un environnement favorable à la coopération et à l'expression des valeurs de solidarité internationale.

En 2016, la Région poursuivra les engagements pris auprès de partenaires extérieurs avec lesquels elle a conclu des accords de coopération décentralisée.

Outre les actions propres à accompagner le développement économique et social local et à renforcer les capacités de gestion des collectivités partenaires au Sud, des coopérations de cette nature permettent de nouer des relations fortes, de s'ouvrir davantage aux autres cultures et, dans le cas particulier des régions voisines, de favoriser le développement d'une citoyenneté européenne.

La Région poursuivra en Mauritanie, au Mali et au Laos ses programmes en faveur du développement local et de l'accès aux services de base (eau, santé ...). Au Maroc, dans un contexte renouvelé, elle poursuivra ses actions de partenariat. Les actions culturelles, éducatives ainsi que celles mobilisant l'enseignement supérieur et la recherche seront reconduites en Chine et en Inde. Pour ce qui concerne l'espace intracommunautaire, elle poursuivra ses programmes d'échanges multisectoriels (notamment en matière d'éducation à l'instar du projet commun franco-allemand d'enseignement de la Mémoire et de la culture de la Paix conduit en partenariat avec le Land de Saxe Anhalt.)

Cela implique la création d'une nouvelle Autorisation d'Engagement d'une durée de 6 ans d'un montant de 1,800 M€ et d'une Autorisation de Programme d'une durée de 6 ans d'un montant de 0,360 M€.

En liaison avec l'association France Volontaires la Région mobilisera à nouveau des volontaires internationaux chargés du suivi auprès des institutions partenaires de programmes de coopération conduits en Afrique et en Asie tout en maintenant le dispositif de congés de solidarité à destination des agents de la collectivité. Cela implique la création d'une nouvelle Autorisation d'Engagement d'une durée de 6 ans d'un montant de 0,960 M€.

Enfin, en 2016, la Région amorcera une réflexion sur une plus grande prise en compte des enjeux planétaires dans ses politiques de coopération et de solidarité :

- Pour prendre en compte les urgences environnementales et climatiques, dans le prolongement de l'ambition affichée par la France lors de la COP 21 ;
- Pour renforcer les liens entre sociétés civiles en faveur de la paix et pour encourager des coopérations au service du progrès démocratique ;
- Pour un développement économique et social plus solidaire.

## **SOLIDARITÉ INTERNATIONALE ET CITOYENNETÉ EUROPÉENNE**

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2016	CP 2016	CP 2017
AP	2016	1694	31/12/2021	APPUI AUX PROJETS DE COOPERATION INTERNATIONALE	<b>840 000,00</b>	46 000,00	58 000,00
AE	2016	1687	31/12/2021	APPUI AUX PROJETS REGIONAUX DE COOPERATION	<b>2 280 000,00</b>	255 000,00	370 000,00
AE	2016	1686	31/12/2018	CENTR'AIDER	<b>684 000,00</b>	205 200,00	228 000,00

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Libellé	Total AP avant BP	Ajustement BP	CP 2016	CP 2017
AE	2014	1686	CENTR'AIDER	1 066 000,00	<b>-610 000,00</b>	22 800,00	0,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2016	BP n-1	BP 2016
		SOLIDARITE INTERNATIONALE ET CITOYENNETE EUROPEENNE	Investissement	140 000,00	140 000,00
	Fonctionnement	874 000,00	849 000,00	60 000,00	60 000,00

La solidarité internationale, le dialogue interculturel et la citoyenneté européenne demeurent des objectifs forts pour la Région. C'est la raison pour laquelle, elle reconduira son appui financier à des projets initiés hors zones prioritaires, par des collectivités locales, des ONG et des établissements publics régionaux impliquant l'ouverture d'une Autorisation d'Engagement d'une durée de 6 ans d'un montant de 2,280 M€ et d'une Autorisation de Programme d'une durée de 6 ans d'un montant de 0,840 M€.

Elle renouvellera également son appui aux jumelages européens.

Elle poursuivra son soutien à la structuration des acteurs régionaux de la coopération par un appui renouvelé à l'association Centr'aider impliquant l'ouverture d'une Autorisation d'engagement d'une durée de 3 ans d'un montant de 0,684 M€.

Elle assurera sa participation à des organismes fédérateurs en matière de coopération décentralisée.

Sa démarche en faveur de l'éducation au développement et de la sensibilisation aux valeurs de la citoyenneté et de la solidarité internationale se matérialisera principalement par la tenue de manifestations régionales permettant aux acteurs de la coopération d'échanger sur leurs pratiques.

Enfin, au titre de l'aide humanitaire d'urgence et de post-urgence, la Région apportera, le cas échéant, son soutien à des initiatives de cette nature et ce, plus particulièrement - mais non exclusivement - dans le cadre d'actions groupées mobilisant plusieurs collectivités françaises ou encore en direction de ses zones prioritaires de coopération décentralisée.

***EUROPE***

## LES DONNÉES FINANCIÈRES GLOBALES DU BUDGET EUROPE

### AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET / OU D'ENGAGEMENT CRÉÉES OU MODIFIÉES AU BP

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations de programme	0,00	-850 000,00
Autorisations d'engagement	400 000,00	850 000,00

### CRÉDITS DE PAIEMENT

EUROPE	DEPENSES		RECETTES	
	BP n-1	BP 2016	BP n-1	BP 2016
Investissement	29 231 000,00	49 790 900,00	29 231 000,00	49 778 150,00
Fonctionnement	19 250 220,00	31 403 940,00	27 567 000,00	39 308 370,00

## DÉTAIL PAR PROGRAMME

### PROGRAMMATION 2007-2013 (PCE)

- Les crédits de paiement

PROGRAMMATION 2007-2013 (PCE)		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2016	BP n-1	BP 2016
	Investissement	16 350 000,00	15 755 000,00	16 350 000,00	15 755 000,00
	Fonctionnement	7 250 000,00	1 785 000,00	7 250 000,00	1 785 000,00

La programmation 2007-2013 est désormais en phase de clôture puisque toutes les dépenses doivent être certifiées par la Direction régionale des finances publiques au plus tard le 31 mars 2016. Le traitement des demandes de paiement devra donc impérativement intervenir avant cette échéance.

Comme il s'agit de la dernière année de mandatement, les crédits de paiement retenus permettent de couvrir l'ensemble des engagements pris au titre du Fonds Européens de Développement Régional (FEDER) (Autorisations de programmes) et du Fonds Social Européen (FSE) (Autorisations d'engagements).

A ce titre, 15,755 M€ de crédits de paiement en investissement et 1,785 M€ en fonctionnement sont prévus afin de répondre aux engagements financiers pris auprès de bénéficiaires d'aides européennes.

### PROGRAMMATION 2014-2020 (PCE)

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Libellé	Total AP avant BP	Ajustement BP	CP 2016	CP 2017
AE	2015	9069	POILOIRE PI6C 06 - TOURISME ITINERANCES VELOURUTES	200 000,00	-150 000,00	25 000,00	5 000,00
AE	2015	9073	POILOIRE PI6D 12 - BIODIVERSITE CONT. ECO. MIGRATEURS	500 000,00	1 000 000,00	85 000,00	230 000,00
AP	2015	9020	POILOIRE PI6C 06 - TOURISME ITINERANCES VELOURUTES	3 700 000,00	150 000,00	320 000,00	837 222,00
AP	2015	9024	POILOIRE PI6D 12 - BIODIVERSITE CONT. ECO. MIGRATEURS	2 000 000,00	-1 000 000,00	340 000,00	200 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2016	BP n-1	BP 2016
PROGRAMMATION 2014-2020 (PCE)	Investissement	12 855 500,00	33 910 400,00	12 855 500,00	33 910 400,00
	Fonctionnement	11 368 000,00	28 563 120,00	11 368 000,00	28 563 120,00

Après une année 2015 qui a permis les premières programmations des dossiers au titre du Programme opérationnel FEDER/FSE Centre-Val de Loire et le Programme interrégional FEDER Loire, l'année 2016 va permettre le mandatement des aides européennes de manière plus régulière.

Ainsi, 33,910 M€ de crédits de paiement en investissement et 28,563 M€ en fonctionnement sont prévus afin de répondre aux engagements financiers pris auprès de bénéficiaires d'aides européennes. Le programme intègre les montants du FEADER dont l'organisme payeur est l'ASP (Agence de Services et de Paiement) mais dont la gestion doit apparaître dans le budget de la collectivité.

### SOUTIEN AUX ACTEURS RÉGIONAUX

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2016	CP 2016	CP 2017
AE	2016	1371	31/12/2020	MOBILITE EUROPEENNE	150 000,00	22 000,00	32 000,00
AE	2016	1373	31/12/2020	CAP EURO	250 000,00	50 000,00	50 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2016	BP n-1	BP 2016
SOUTIEN AUX ACTEURS REGIONAUX	Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	254 120,00	140 820,00	0,00	0,00

Pour le budget 2016, le Programme « soutien aux acteurs régionaux » se concentre autour de deux thématiques : la mobilité européenne et le dispositif Cap Euro. Cette orientation se concrétise à travers la création de deux autorisations d'engagement (AE) :

- « Cap Euro » de 0,250 M€ jusqu'en 2020 ;
- « Mobilité Européenne » de 0,150 M€ jusqu'en 2020.

Les crédits de paiement proposés au titre du BP 2016 s'établissent à 0,140 M€ et permettent les actions de promotion de l'Europe et de montage de projets européens.

### ASSISTANCE TECHNIQUE

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2016	BP n-1	BP 2016
ASSISTANCE TECHNIQUE	Investissement	25 500,00	125 500,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	378 100,00	915 000,00	0,00	0,00

Ce Programme intègre l'ensemble des dépenses réalisées au titre de l'assistance technique sur le budget de la Direction Europe et Partenariats. L'assistance technique intègre l'ensemble des dépenses afférentes à la mise en œuvre des programmes européens (Communication, Evaluation, prestations externes...). Ces dépenses bénéficient du soutien des crédits d'assistance technique des FESI (Fonds Européens structurels et d'investissement) à hauteur de 50 % qui sont valorisés en recettes dans le programme : Programmation 2014-2020 (Région bénéficiaire Final).

### **PROGRAMMATION 2007-2013 – RÉGION BÉNÉFICIAIRE FINAL**

- Les crédits de paiement

		RECETTES	
		BP n-1	BP 2016
PROGRAMMATION 2007-2013 (RBF)	Investissement	0,00	0,00
	Fonctionnement	6 100 000,00	650 000,00

Les recettes sont calculées en fonction des estimations de dépenses réalisées pour l'année 2016 sur l'AE où la région est bénéficiaire final des aides européennes (Principalement au titre de la formation professionnelle des demandeurs d'emplois).

### **PROGRAMMATION 2014-2020 - RÉGION BÉNÉFICIAIRE FINAL**

- Les crédits de paiement

		RECETTES	
		BP n-1	BP 2016
PROGRAMMATION 2014-2020 (RBF)	Investissement	25 500,00	112 750,00
	Fonctionnement	2 849 000,00	8 310 250,00

Les recettes sont calculées en fonction des estimations de dépenses réalisées pour l'année 2016 sur les AE où la région est bénéficiaire final des aides européennes et sur les dépenses d'assistance technique (AP et AE) pour lesquelles les FESI participent à hauteur de 50 %.

## ***B - OPTIMISATION DES RESSOURCES***

## LES DONNÉES FINANCIÈRES GLOBALES DU BUDGET OPTIMISATION DES RESSOURCES

### AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET / OU D'ENGAGEMENT CRÉÉES OU MODIFIÉES AU BP

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations de programme	1 000 000,00	0,00
Autorisations d'engagement	2 800 000,00	0,00

### CRÉDITS DE PAIEMENT

OPTIMISATION DES RESSOURCES	DEPENSES	DEPENSES	RECETTES	
	BP n-1	BP 2016	BP n-1	BP 2016
Investissement	201 584 400,00	82 251 500,00	275 322 400,00	175 133 161,00
Fonctionnement	160 636 107,00	160 423 100,00	852 146 483,00	841 864 916,50

## COMMUNICATION

- crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2016	BP n-1	BP 2016
COMMUNICATION	Fonctionnement	4 360 000,00	4 260 000,00	0,00	0,00

Le plan de communication est construit afin de décliner sur le plan opérationnel les objectifs de la stratégie de communication : développer la notoriété de la Région Centre-Val de Loire, territoire et institution, et la connaissance des politiques régionales en direction des citoyens et des territoires.

Pour 2016, cette stratégie de communication intègrera les nouvelles compétences des Régions, issues de la loi NOTRe, et s'articulera autour d'axes forts : L'innovation au service de l'emploi, la transition énergétique de l'économie, la formation au service des jeunes comme au bénéfice des salariés et des demandeurs d'emploi, la mise en avant du patrimoine touristique.

Enfin, la communication accompagnera les initiatives de démocratie participative dans les territoires, à l'occasion notamment des états généraux de l'économie et de l'emploi, des états généraux de la culture et des états généraux du numérique et des usages.

Le plan de communication se déploie sur différents supports : supports écrits et numériques internes, achats d'espaces et grandes campagnes de communication multi-support (affichage, presse écrite, internet, street-marketing)

Par ailleurs, la communication accompagne les différentes compétences régionales par l'édition de supports d'information et l'achat d'espaces publicitaires, afin de faire connaître au grand public ou à des populations ciblées les dispositifs du Conseil régional.

Sur le plan événementiel, la Communication organise la présence visible de la Région lors des grands rendez-vous populaires, via la signalétique mise en place, la distribution d'objets publicitaires, les relations publiques, et l'accueil lors de manifestations dont nous sommes partenaires.

A ce titre, on peut citer parmi les principales opérations prévue en 2016 :

- Les grands festivals et manifestations culturelles de la région : Fêtes Musicales de Touraine, le Printemps de Bourges, les Nuits de Sologne, le festival Terre du Son, les Rendez-vous de l'Histoire...
- Les partenariats avec les grands clubs sportifs de la région : Berrichonne, USO Football, Tours FC, Fleury Handball, TVB, Bourges Basket, ADA Blois, Chambray Touraine Handball, avec une attention particulière aux clubs élite féminins.
- Les grands événements sportifs internationaux, nationaux et régionaux et notamment, en 2016
- Les grands salons : le Salon des Métiers d'art, les Artisanales de Chartres, le Salon de l'agriculture à Paris
- les forums de l'orientation organisés dans les grandes villes de la région entre décembre 2015 et février 2016
- Le guide des animations Nature, le Mois des Parcs, la Semaine des Rivières
- Une communication événementielle sera reconduite autour du tourisme à vélo dans l'ensemble de la région, entre mai et septembre 2016.

## **MOYENS GÉNÉRAUX DE L'ADMINISTRATION**

### **BATIMENTS**

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2016	BP n-1	BP 2016
<b>BATIMENTS</b>	Investissement	215 000,00	152 000,00	20 000,00	0,00
	Fonctionnement	3 340 400,00	3 831 900,00	90 000,00	0,00

En matière de travaux, 0,152 M€ permettront de réaliser notamment les opérations suivantes :

- au titre de l'efficacité énergétique : études concernant la modification de la verrière du bâtiment Saint Eloi et des fenêtres de toit du 4<sup>ème</sup> étage Parisie.
- au titre de l'accessibilité : étude de création d'un ascenseur pour permettre l'accessibilité à la zone publique de l'hémicycle, l'installation de dispositifs podotactiles ainsi que le changement de poignées de portes.
- au titre de l'hygiène et de la sécurité : la réfection de la corniche du bâtiment Saint Eloi.
- au titre des conditions de travail : l'installation d'éclairages LED au 4<sup>ème</sup> étage du bâtiment Parisie.
- 30 000 € seront consacrés aux câblages réseaux DSI.

En ce qui concerne l'entretien des bâtiments 0,125 M€ sont prévus pour assurer plus particulièrement la mise en œuvre des prestations ci-après :

- au titre de l'hygiène et de la sécurité : travaux correctifs de mise en conformité suite aux rapports de vérifications obligatoires et au rapport de l'ACFI.
- au titre des conditions de travail : aménagements et rénovation intérieure des bureaux, sanitaires et salles de réunion.

Au titre des dépenses de fonctionnement 3 831 900 € permettront de prendre en charge les dépenses liées aux loyers et charges, de fluides, de nettoyage, de gardiennage, d'assurances des locaux, d'entretien des terrains ainsi que les vérifications annuelles de sécurité des locaux.

### **MATÉRIEL, MOBILIER**

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2016	BP n-1	BP 2016
<b>MATERIEL, MOBILIER</b>	Investissement	204 000,00	256 000,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	263 300,00	261 600,00	0,00	0,00

Un montant de crédits de 517 600 € est inscrit pour la prise en charge des dépenses concernant :

- L'acquisition et l'installation d'équipements et matériels liés :
  - à l'efficacité énergétique : changement de chaudière (Lentin) et de centrale de traitement d'air (Parisie).
  - à l'accessibilité : acquisition de matériel adapté.
  - à l'hygiène et à la sécurité : amélioration de l'extraction de la zone de lavage et de l'espace de restauration, installation de détecteurs de fumées supplémentaires à Calvin, mise aux normes de matériels et actualisation d'équipements suite à la visite de la commission de sécurité, installation de boîtiers d'accès aux locaux techniques, changement de sanitaires, acquisition d'escabeaux sécurisés.
  - aux conditions de travail : acquisition et aménagement de mobilier, réalisation et installation de mobilier sur mesure, installation d'un grand écran dans la salle de réunion Lentin 1, actualisation de la signalétique des locaux, installation de stores (Dolet).
- La location de matériel : machines à affranchir, fontaines à eau...
- L'entretien et la réparation du matériel technique suite notamment aux vérifications obligatoires des équipements.
- La maintenance du matériel de chauffage, de climatisation, de ventilation, des ascenseurs, des dispositifs de sécurisation des locaux.
- Les opérations de déménagement des agents suite aux ajustements d'organisation des services.

### **SYSTÈMES D'INFORMATION**

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2016	BP n-1	BP 2016
<b>SYSTEMES D'INFORMATION</b>	Investissement	1 500 500,00	1 762 500,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	2 236 200,00	2 464 800,00	0,00	0,00

#### Plan Directeur des Systèmes d'Information (PDSI)

970 000 € de crédits de paiement sont prévus au titre des projets inscrits au Plan Directeur des Systèmes d'Information 2012-2015 et repartis comme ci-dessous :

Libellé Programme (n° affectation)	CP 2016
Projets Transversaux (89318)	438 000 €
Projets Décisionnels (89319)	52 000 €
Projets Métiers (89320)	320 000 €
Projets Maintien en conditions opérationnelles (89321)	160 000 €

- 438 000 € pour les projets transversaux liés notamment à la dématérialisation des demandes de subventions régionales et européennes :
  - Développement des évolutions fonctionnelles et d'architecture technique de la solution informatique de Gestion Electronique de Documents (GED) Alfresco,
  - Acquisition des licences et des prestations associées à la mise en œuvre des modules logiciels de l'application informatique Progos permettant la gestion et la dématérialisation des demandes de subventions via un portail Web ;
- 52 000 € pour le développement du socle technique du Système d'Information Décisionnel (SID) et l'évolution de l'outil d'extraction et de transformation de données DataStage (ETL) ;
- 320 000 € pour la poursuite ou la finalisation de projets métiers :
  - La poursuite du projet « Phoenix » d'évolution du Système d'Information de Ressources Humaines (SIRH) avec l'informatisation des processus « Frais de déplacement » et « IJSS » et l'évolution de l'architecture technique ;
  - L'évolution du Système d'Information de gestion des lycées (LyNet) via la reprise des fonctionnalités actuellement sous une base de données Access « BIGL » devenue obsolète,
  - L'intégration d'un nouveau Système d'Information de gestion des Formations Professionnelles (ZEFIR) mutualisé avec 4 régions dans le cadre de l'association EPSILON en remplacement de « GIRAF »,
  - Les développements du Système d'Information de gestion des Instituts Sanitaires et Sociaux inter-régional (SolSTISS) dans le cadre de l'association EPSILON.
- 160 000 € pour les projets de maintien en condition opérationnelle ainsi que l'élaboration du Schéma Directeur des Systèmes d'Information 2017-2020.

#### Infrastructures

450 800 € sont prévus pour l'évolution des infrastructures informatiques incluant :

- l'évolution de 1/5<sup>ème</sup> du parc informatique à hauteur de 186 800 €,
- l'augmentation des capacités de stockage et de sauvegarde des données induite par la dématérialisation des documents à hauteur de 249 000 €,
- les fournitures informatiques diverses à hauteur de 15 000 €.

129 000 € sont prévus pour l'entretien et la maintenance des éléments d'infrastructure.

#### Télécommunications

82 000 € sont prévus pour l'évolution des équipements de télécommunication permettant notamment la mise à jour du système de visioconférence à hauteur de 75 000 €.

314 700 € sont nécessaires à la maintenance des systèmes de télécommunications :

- 226 600 € pour couvrir les abonnements et les consommations de la téléphonie fixe et mobile, les accès ADSL et la prestation de suivi des consommations,
- 88 100 € pour l'entretien et la maintenance des équipements.

### Logiciels

251 700 € sont prévus pour l'acquisition et la mise en œuvre de logiciels :

- l'acquisition et l'évolution des logiciels bureautiques pour 45 400 €,
- l'acquisition et l'évolution de logiciels métiers pour 160 000 €,
- l'acquisition et l'évolution de logiciels d'infrastructures pour 46 300 € ;

959 600 € sont nécessaires à la location et la maintenance des logiciels auprès des éditeurs et des intégrateurs.

### Prestations de services

755 000 € sont prévus au titre des prestations de services :

- 540 000 € pour les dépenses relatives à l'hébergement et à l'infogérance des sites et applications à haute disponibilité (7j/7) ainsi qu'à la prestation d'assistance informatique,
- 109 000 € relatifs aux prestations d'assistance, d'expertise technique et d'évolution sur les éléments d'infrastructure,
- 110 000 € relatives aux prestations d'assistance et expertises fonctionnelles et techniques sur les logiciels.

### Reprographie

250 000 € au titre de la reprographie :

- la location des photocopieurs s'élève à 115 000 €,
- les frais de consommation et de maintenance des équipements s'élèvent à 135 000 €.

### CESER

41 500 € sont prévus pour les dépenses du CESER, essentiellement consacrées aux abonnements téléphoniques des tablettes des conseillers.

## **VÉHICULES**

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2016	BP n-1	BP 2016
VEHICULES	Investissement	228 900,00	222 000,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	794 800,00	791 500,00	0,00	0,00

Ces crédits permettront de prendre en charge les dépenses liées au renouvellement des véhicules à hauteur de 217 000 € qui correspondent à l'acquisition de 11 véhicules.

Les autres dépenses concernent le fonctionnement courant du parc automobile et du car podium : entretien et réparations, carburant, frais d'autoroute, assurances, impôts et taxes.

Un montant de 14 600 € est prévu pour les dépenses du CESER en la matière.

Une recette de 30 000 € est prévue pour la cession de véhicules à réformer. Cette recette apparaît budgétairement au sein des moyens généraux financiers.

## FRAIS D'ASSEMBLÉE

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2016	BP n-1	BP 2016
FRAIS D'ASSEMBLEE	Fonctionnement	5 886 200,00	5 478 000,00	0,00	0,00

Ces crédits permettront notamment de prendre en charge les dépenses liées aux indemnités, formations, frais de déplacement et assurances de l'ensemble des conseillers régionaux et des frais de fonctionnement des groupes d'élus.

Ils couvriront par ailleurs les frais de représentation de l'Assemblée et de sténographie.

Un crédit de 1 362 200 € est inscrit pour le CESER pour assurer les dépenses de même nature.

## FRAIS D'ADMINISTRATION

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2016	BP n-1	BP 2016
FRAIS D'ADMINISTRATION	Investissement	101 000,00	109 000,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	1 835 800,00	1 828 600,00	0,00	0,00

Les crédits affectés à ce programme concernent le fonctionnement courant de l'administration et plus particulièrement les opérations suivantes :

- L'achat de fournitures de bureau, de papier, de petit matériel,
- La documentation, les abonnements et les achats de données numériques,
- L'imprimerie et la reprographie,
- Les frais d'affranchissement,
- Les adhésions aux associations,
- Les frais de réception,
- Les frais de contentieux,
- Les frais de publicité et les dépenses diverses.

Un crédit de 21 000 € est prévu pour le CESER au titre de ce programme d'actions.

## ÉTUDES

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2016	CP 2016	CP 2017
AE	2016	1909	31/12/2021	ETUDES	1 800 000,00	300 000,00	300 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2016	BP n-1	BP 2016
ETUDES	Fonctionnement	300 000,00	300 000,00	0,00	0,00

Une autorisation d'engagement n° 2016-1909 « Etudes » concernant la réalisation d'études menées par la Région ou en partenariat avec d'autres structures est créée à

hauteur de 1 800 000 € pour 6 ans. Ces études peuvent concerner tous les domaines d'intervention de la collectivité et permettent notamment d'enrichir la connaissance du territoire régional, et de nourrir l'élaboration des politiques et schémas régionaux. Il est prévu des crédits de paiement annuels de 300 000 €.

## MOYENS GENERAUX FINANCIERS

### FISCALITÉ DIRECTE

- Les crédits de paiement

		RECETTES	
		BP n-1	BP 2016
FISCALITE DIRECTE	Fonctionnement	174 509 678,00	178 873 046,00

Le produit de la fiscalité directe régionale se compose de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et des impositions forfaitaires sur les entreprises de réseau (IFER) dont les taux sont fixés par le législateur sans possibilité pour les exécutifs régionaux ni de les moduler, ni de les majorer.

Dans la mesure où le produit de ces impositions – qui procèdent de la suppression de la taxe professionnelle – est inférieur aux ressources antérieurement perçues, la Région Centre-Val de Loire bénéficie d'une dotation globale de neutralisation (DGN) composée de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) et du fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR). La DGN figure parmi les dotations et participations de l'Etat.

- **La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)**

La CVAE est une des composantes, avec la cotisation foncière des entreprises (CFE), de la contribution économique territoriale (CET) mise en œuvre avec la suppression de la taxe professionnelle. Elle est due par les entreprises et les travailleurs indépendants au-delà d'un certain chiffre d'affaires et calculée en fonction de la valeur ajoutée produite par les entreprises. Le produit de la CVAE, correspondant à l'activité économique constatée sur le territoire régional en N-2, est réparti entre les différentes strates de collectivités (26,5 % pour les communes, 48,5 % pour les Départements et 25 % pour les Régions). Avec les transferts de compétences et de ressources prévus au 1<sup>er</sup> janvier 2017 par la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), la répartition du produit de la CVAE entre les Départements (23,5 %) et les Régions (50 %) sera modifiée à compter de l'exercice 2017.

Plusieurs facteurs peuvent expliquer les raisons pour lesquelles le dynamisme du produit de la CVAE n'est pas linéaire. Il est en effet fortement dépendant :

- du type d'activités économiques implantées sur le territoire ainsi que de la stratégie des entreprises, des groupes et de leurs filiales ;
- de la logique de caisse de l'impôt collecté auprès des entreprises dont le mécanisme reporte de deux ans le dynamisme de la valeur ajoutée dans le produit réellement encaissé par la Région ;
- du mécanisme de péréquation de l'ensemble des ressources mises en œuvre consécutivement à la réforme fiscale. En fonction des exercices, et de la situation

des autres Régions, la Région Centre-Val de Loire peut être bénéficiaire ou contributrice du mécanisme de péréquation.

D'après la dernière simulation communiquée par la Direction générale des finances publiques (DGFIP), tout en se fondant sur un rythme d'encaissement du produit auprès des entreprises similaire à celui observé au cours des derniers exercices, le produit de la CVAE (hors péréquation) est estimé à 144,313 M€.

Le mécanisme de péréquation des ressources consiste en une convergence vers la moyenne nationale des taux de croissance régionaux de l'ensemble des ressources issues de la réforme fiscale et perçues par les Régions (CVAE, IFER, DCRTP, FNGIR) depuis 2011. D'après les estimations réalisées à partir des ressources perçues par les Régions sur la période comprise entre 2011 et 2015, la Région Centre-Val de Loire devrait être bénéficiaire du mécanisme de péréquation et percevoir 2,837 M€. En effet, sur la même période, le produit de ces ressources a progressé moins rapidement pour la Région Centre-Val de Loire (+ 8,01 %) que pour l'ensemble des autres Régions (+ 12,79 %). Pour mémoire, la Région Centre-Val de Loire était contributrice de ce même dispositif au titre de l'exercice 2015 (1,429 M€).

En définitive, le produit total de la CVAE devrait atteindre 147,150 M€.

▪ **Les impositions forfaitaires sur les entreprises de réseau (IFER)**

Les impositions forfaitaires sur les entreprises de réseau (IFER) ont été mises en œuvre afin de neutraliser le bénéfice qui aurait été tiré du remplacement de la taxe professionnelle par la CFE et la CVAE pour des entreprises non délocalisables car implantées sur un réseau physique. La loi a affecté aux Régions l'IFER relative aux répartiteurs principaux de la boucle locale cuivre (télécommunication) et l'IFER relative au matériel roulant utilisé sur le réseau ferré national pour les opérations de transport de voyageurs. En l'absence d'indexation sur l'inflation, le montant de l'IFER télécommunication devrait être équivalent à celui de l'année 2015 (16,549 M€). A l'inverse, le montant de l'IFER matériel roulant devrait *a minima* progresser du montant de l'inflation prévisionnelle fixée à + 1 % (15,173 M€).

Le produit total des IFER devrait s'élever à **31,722 M€**.

Le produit total attendu au titre de la fiscalité directe s'établit comme suit :

Fiscalité directe (en €)	BP 2015	BP 2016
CVAE (péréquation comprise)	142 281 658	147 150 261
IFER	32 228 020	31 722 785
<b>TOTAL</b>	<b>174 509 678</b>	<b>178 873 046</b>

**FISCALITÉ INDIRECTE**

- Les crédits de paiement

		RECETTES	
		BP n-1	BP 2016
FISCALITE INDIRECTE	Fonctionnement	240 419 180,00	261 775 932,50

Sous l'effet de la substitution des dotations de l'Etat relatives à la formation professionnelle et à l'apprentissage par de nouvelles ressources fiscales, le produit de la fiscalité indirecte régionale est désormais composé de la ressource régionale pour l'apprentissage, de plusieurs fractions de la taxe intérieure de consommation de produits énergétiques (TICPE) et d'une part des frais de gestion perçus par l'Etat au titre de certaines impositions locales. Ces « nouvelles » ressources fiscales consécutives aux lois de finances initiales pour 2014, 2015 et 2016 s'ajoutent au produit des taxes locales pour lesquelles les Régions disposent d'un pouvoir de taux – même limité – à savoir la taxe régionale sur les certificats d'immatriculation, la modulation régionale et la majoration « Grenelle » de la TICPE.

#### ▪ **La taxe régionale sur les certificats d'immatriculation**

La taxe régionale sur les certificats d'immatriculation des véhicules est exigible dès lors que ces documents sont délivrés à une personne ou à un établissement situés dans le ressort territorial de la Région Centre-Val de Loire. Le taux unitaire de la taxe régionale sur les certificats d'immatriculation, défini par cheval-vapeur, demeure inchangé pour la troisième année consécutive (42,45 €). De même que la mesure d'exonération totale des véhicules fonctionnant, exclusivement ou non, au moyen de l'énergie électrique, du gaz naturel véhicules (GNV), du gaz de pétroles liquéfié (GPL) ou du superéthanol E85 pour la quinzième année consécutive.

Le produit de la taxe régionale sur les certificats d'immatriculation est strictement dépendant du volume des ventes de véhicules neufs et d'occasion ainsi que de la puissance fiscale des véhicules immatriculés. Après une forte progression du marché des voitures particulières neuves en 2015 (+ 6,8 %), la dynamique des ventes devrait se poursuivre en 2016 avec l'amélioration de la conjoncture économique et le maintien du prix du pétrole à un niveau particulièrement bas. Les prévisions pour 2016 oscillent entre + 2 % pour la société d'assurance-crédit Euler Hermes, + 3 % pour l'Observatoire Cetelem de l'Automobile en partenariat avec le cabinet d'études et de conseil BIPE et + 4 à 5 % pour le Comité des constructeurs français d'automobiles (CCFA) avec 2 millions d'unités produites.

Au niveau régional, les immatriculations des voitures particulières neuves ont progressé de + 5,4 % (contre + 6,8 % au niveau national). Toutes catégories de véhicules confondues, les immatriculations en Région Centre-Val de Loire ont progressé de + 1,8 % en 2015. En fonction de l'hypothèse avancée par le Comité des constructeurs français d'automobiles (CCFA), le produit de la taxe régionale sur les certificats d'immatriculation devrait s'élever à 83,775 M€.

#### ▪ **La taxe sur les permis de conduire**

La taxe sur les permis de conduire est exigible sur tous les permis de conduire – à l'exception de ceux pour les motocyclettes de moins de 125 cm<sup>3</sup> – délivrés dans le ressort territorial de la Région Centre-Val de Loire.

Le tarif de la taxe régionale sur les permis de conduire égal à 0 € est maintenu pour la quinzième année consécutive.

Dans cette hypothèse, comme pour les exercices précédents, le produit de la taxe régionale sur les permis de conduire est nul en 2016.

- **La modulation régionale du tarif de la TICPE**

L'ensemble des anciennes Régions françaises, à l'exception de la Corse et de la Région Poitou-Charentes, ont utilisé leur capacité de modulation du tarif de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) afin de compenser une partie du surcoût net de la décentralisation. Par délibération en date du 15 octobre 2015 (DAP 15.04.02.A), la Région Centre-Val de Loire a décidé de maintenir la modulation régionale du tarif de la TICPE (0,0177 euro par litre pour les supercarburants et 0,0115 par litre pour le gazole) appliquée aux quantités de carburants vendues sur le territoire régional.

La consommation de carburants en Région Centre-Val de Loire, toutes catégories confondues, s'est stabilisée en 2015 (+ 0,25 %) après avoir baissé de manière continue entre 2007 et 2014. Toutefois, les études de l'Union française des industries pétrolières (UFIP) et du cabinet Wood Mackenzie anticipent une baisse moyenne de la consommation égale à 1,33 % d'ici à 2020 en raison des normes et de la réglementation plus strictes en matière d'émission de CO<sup>2</sup>. En effet, ces dernières inciteraient les constructeurs à utiliser des matériaux plus légers de nature à améliorer le rendement du moteur des véhicules commercialisés.

Dans l'hypothèse d'un recul de la consommation de carburants de 1,33 %, le produit de la modulation régionale du tarif de la TICPE serait égal à **29,252 M€**.

- **La majoration « Grenelle » du tarif de la TICPE**

L'ensemble des anciennes Régions françaises, à l'exception de la Corse et de la Région Poitou-Charentes, ont majoré la fraction de la TICPE sur le gazole et les supercarburants qu'elles perçoivent afin de faciliter le financement d'infrastructures ferroviaires mentionnées aux articles 11 et 12 de la loi du 3 août 2009, conformément à l'article 265 A du Code des douanes. Par délibération en date du 15 octobre 2015 (DAP 15.04.02.B), la Région Centre-Val de Loire a décidé de maintenir la majoration du tarif de la TICPE (0,0073 euro par litre pour les supercarburants et 0,0135 par litre pour le gazole) appliquée aux quantités de carburants vendues sur le territoire régional.

Dans l'hypothèse d'un recul de la consommation de carburants de 1,33 %, le produit de la majoration « Grenelle » du tarif de la TICPE devrait atteindre 28,748 M€.

Au total, modulation et majoration régionales confondues, les recettes de la TICPE sur lesquelles les Régions disposent d'un pouvoir de taux – quoique plafonné – devraient s'élever à 58,001 M€.

- **Les ressources de substitution à la dotation générale de décentralisation « formation professionnelle »**

Depuis 2014, de nouvelles ressources fiscales se sont substituées à l'ancienne dotation générale de décentralisation « formation professionnelle ». Ces ressources fiscales correspondent pour deux tiers au produit des frais de gestion perçus par l'État au titre de la taxe d'habitation, de la CFE et de la CVAE et pour le dernier tiers à une fraction de tarif supplémentaire de la TICPE. Cette fraction, égale à 0,79 € par hectolitre pour les supercarburants et à 0,56 € par hectolitre pour le gazole, s'applique aux quantités de carburants vendues sur l'ensemble du territoire national en 2012. La Région Centre-Val de Loire percevra 3,70772 % du produit des frais de gestion et de la TICPE. Dans la loi de finances initiale pour 2016, le montant du programme 833 « avances sur le montant des impositions revenant aux Régions (...) » progresse de + 4,05 %. Si le montant des

ressources régionales liées à la TICPE devrait progresser de + 1,63 % et ainsi atteindre 11,315 M€, le produit des frais de gestion perçus par l'Etat au titre de la taxe d'habitation, de la CFE et de la CVAE devrait croître de + 5,23 % pour être égal à 23,431 M€.

En 2016, les ressources de substitution à la dotation générale de décentralisation « formation professionnelle » devraient être égales à 34,747 M€.

#### ▪ **La ressource régionale pour l'apprentissage**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, la ressource régionale pour l'apprentissage (RRA) s'est substituée à l'ensemble des ressources de l'apprentissage (hors dispositif d'aide aux employeurs d'apprentis). Le produit de la ressource régionale pour l'apprentissage est obtenu par le versement :

- d'une quotité du produit de la taxe d'apprentissage (51 %) issue de la fusion de la taxe d'apprentissage et de la contribution au développement de l'apprentissage (CDA) ;
- d'une quotité du produit de la TICPE obtenu par application d'une fraction de tarif, égale à 0,39 € par hectolitre pour les supercarburants et 0,28 € pour le gazole, aux quantités de carburants vendues sur l'ensemble du territoire national en 2013. La Région Centre-Val de Loire percevra 4,16195 % du produit ainsi obtenu.

La ressource régionale pour l'apprentissage se décompose en deux parts :

- une part « fixe » déterminée par la loi de finances initiale pour 2016 sur la base d'un produit de fraction régionale égal à 1,54 Md€. Si la masse salariale privée venait à reculer, le produit global inférieur serait réparti au prorata entre les Régions sans intervention d'un mécanisme de compensation ;
- une part variable correspondant au solde dynamique du produit de la fraction régionale dans l'hypothèse d'une progression de la masse salariale privée. A noter que le montant de la part variable fait l'objet d'une péréquation s'appuyant sur les disparités dans le versement de la taxe d'apprentissage, les effectifs d'apprentis et leur répartition par niveau de formation notamment.

En 2016, le montant de la part fixe de la ressource régionale pour l'apprentissage a été fixé à 64,264 M€ par la loi de finances initiale pour 2016 (dont 6,172 M€ au titre de la TICPE). Le montant de la part variable a été estimé à 3,996 M€ dans l'hypothèse retenue par la loi de finances initiale pour 2016 d'une progression de la masse salariale privée de + 2,8 %.

En 2016, le produit total de la ressource régionale pour l'apprentissage, toutes parts confondues, devrait s'élever à 68,260 M€.

#### ▪ **La compensation financière de l'Etat au titre des primes versées aux employeurs d'apprentis**

Le dispositif d'aide aux employeurs d'apprentis, transféré par l'Etat aux Régions en 2002, a été redéfini par l'article 140 de la loi de finances initiale pour 2014 avec une compensation financière de 1 000 € par contrat et par an. Ces mesures ont pour effet mécanique une diminution des dépenses et des recettes dans le budget régional. Les lois de finances rectificatives pour 2015 et initiale pour 2016 ont définitivement supprimé le financement des primes versées aux employeurs d'apprentis par une dotation budgétaire de l'Etat. Désormais, la totalité de la compensation financière de l'Etat aux Régions au titre des primes aux employeurs d'apprentis est versée sous la forme d'une fraction

supplémentaire du tarif de la TICPE. Le financement du dispositif par une fraction de TICPE avait été introduit par la loi de finances initiale pour 2014 puis renforcé par la loi de finances initiale pour 2015. En conséquence, la fraction du tarif de la TICPE, qui s'applique aux quantités de carburants vendues sur l'ensemble du territoire national en 2015, a été portée de 0,67 € à 0,61 € par hectolitre pour les supercarburants et de 0,48 € à 0,43 € par hectolitre pour le gazole. La Région Centre-Val de Loire percevra 4,7007 % du produit ainsi obtenu.

La compensation financière de l'aide de 1000 € par apprenti supplémentaire, prévue par l'article 123 de la loi de finances initiale pour 2015, sera également financée par une fraction du tarif de la TICPE (0,068 € par hectolitre pour les supercarburants et 0,096 € par hectolitre pour le gazole). La Région Centre-Val de Loire percevra 10,96 % du produit ainsi obtenu. Le montant de cette compensation financière a été évalué à titre provisionnel dans la loi de finances initiale pour 2016 à 3,983 M€ pour la Région.

En 2016, le montant de la compensation financière de l'Etat au titre des primes versées aux employeurs d'apprentis devrait s'élever à **16,992 M€**.

Le produit total attendu au titre de la fiscalité indirecte s'établit comme suit :

Fiscalité directe (en €)	BP 2015	BP 2016
Taxe sur les certificats d'immatriculation	85 000 000	83 775 000
Taxe sur les permis de conduire	-	-
Modulation régionale de la TICPE	28 828 624	29 252 456
Majoration « Grenelle » de la TICPE	28 249 389	28 748 562
Frais de gestion (TH, CFE, CVAE)	22 940 838	23 431 716
TICPE « formation professionnelle »	11 136 329	11 315 582
Ressource régionale pour l'apprentissage <sup>1</sup>	64 264 000	68 260 617
TICPE au titre des primes versées aux employeurs d'apprentis <sup>2</sup>	-	16 992 000
<b>TOTAL</b>	<b>240 419 180</b>	<b>261 775 933</b>

### **PARTICIPATIONS, DOTATIONS ETAT**

- Les crédits de paiement

		RECETTES	
		BP n-1	BP 2016
PARTICIPATIONS/DOTATIONS ETAT	Investissement	35 582 400,00	36 243 200,00
	Fonctionnement	432 970 625,00	397 593 938,00

En fonctionnement, le produit des dotations et participations de l'Etat se compose de la dotation globale de fonctionnement (DGF), de la TICPE « compensation », de la dotation globale de neutralisation (DGN), de la dotation générale de décentralisation résiduelle (DGD) et de la dotation pour transfert de compensation d'exonérations de fiscalité directe locale (DTCE FDL). En investissement, il se compose de la dotation régionale

<sup>1</sup> Le budget primitif 2015 ayant été élaboré puis voté par l'assemblée plénière régionale au moment des discussions et de l'adoption de la loi de finances pour 2015, le montant correspondant à la part variable de la ressource régionale pour l'apprentissage a été inscrit dans le budget supplémentaire 2015.

<sup>2</sup> Pour les mêmes raisons que précédemment, le montant de la fraction du tarif de la TICPE a été inscrit au budget supplémentaire 2015 tout en minorant le montant inscrit au titre des participations et dotations de l'Etat.

d'équipement scolaire (DRES) et du fonds de compensation de taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA).

▪ **La dotation globale de fonctionnement (DGF)**

La dotation globale de fonctionnement (DGF) se décompose en deux parts :

- une part « forfaitaire » comprenant la compensation de la part salaires de la taxe professionnelle, la dotation pour suppression des droits de mutation ainsi que 95 % de l'ancienne dotation générale de décentralisation ;
- une part « péréquation » dont ne bénéficie pas la Région Centre-Val de Loire.

La Région Centre-Val de Loire participera de nouveau au redressement des comptes publics à hauteur de 18 M€ en 2016. Sur la période comprise entre 2013 – correspondant à la dernière année du gel des dotations de l'Etat aux collectivités territoriales – et 2016, le montant de la DGF perçue par la Région Centre-Val de Loire a baissé de 43,587 M€. Cette contribution de l'ensemble des collectivités territoriales s'inscrit dans le cadre du programme de stabilité 2015-2018 prévoyant une réduction progressive du déficit public à moins de 3 % d'ici à la fin de l'année 2017.

Le produit de la part forfaitaire de la DGF, en baisse de 8,2 % par rapport au BP 2015, devrait s'élever à 199,538 M€.

▪ **La taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) « compensation »**

Le montant de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques « compensation » correspond au financement des transferts de compétences consécutifs aux lois « libertés et responsabilités locales » (2004), « modernisation de l'action publique territoriale et affirmation des métropoles » (2014), « formation professionnelle, emploi et démocratie sociale » (2014), « nouvelle organisation territoriale de la République » (2015) et aux réformes ultérieures augmentant le coût de leur exercice. La fraction du tarif de la TICPE est majorée par la loi de finances pour 2016 pour permettre de compenser le coût :

- de la réforme des cursus universitaires de manipulateur d'électroradiologie médicale et d'infirmier anesthésiste (+ 0,043 M€) ;
- de l'ouverture de nouveaux centres pénitentiaires (+ 0,236 M€) et quelques ajustements (+ 0,168 M€) dans le cadre des transferts de compétences de la loi « formation professionnelle » ;
- du transfert dans le cadre de la loi MAPTAM des personnels assurant la gestion des fonds européens (+ 0,383 M€) à l'exception de ceux dont la rémunération était en partie financée par l'Etat avec l'assistance technique ;
- du transfert dans le cadre de la loi NOTRe des CREPS avec une compensation provisionnelle des dépenses d'investissement (+ 0,033 M€).

Le produit de la TICPE compensation (hors transferts consécutifs aux lois MAPTAM et NOTRe) est obtenu par application d'une fraction du tarif de la TICPE, égale à 6,47 € par hectolitre pour les supercarburants et 4,58 € par hectolitre pour le gazole, aux quantités de carburants vendues sur le territoire régional. Conformément à la loi de finances rectificative pour 2015, le produit de la TICPE compensation consécutif aux transferts prévus par les lois MAPTAM et NOTRe est quant à lui obtenu par application d'une fraction de tarif de la TICPE, égale à 0,047 € par hectolitre pour les supercarburants et 0,03 € par hectolitre pour le gazole, aux quantités de carburants vendues sur le territoire national. La Région Centre-Val de Loire percevra 1,79 % du produit ainsi obtenu.

En 2016, le produit total de la part « compensation » de la TICPE devrait s'élever à 122,601 M€.

#### ▪ **La dotation globale de neutralisation**

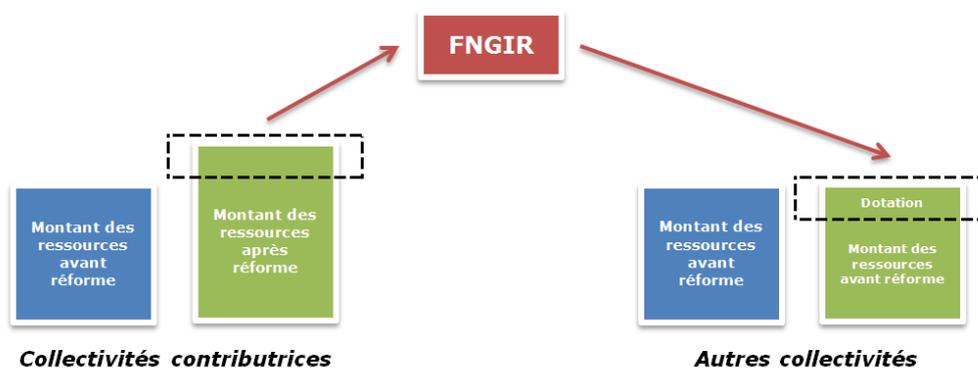
La dotation globale de neutralisation est composée de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) et du fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR). La DGN compense l'insuffisance des recettes de CVAE et des IFR par rapport aux anciennes ressources fiscales (taxe professionnelle et taxe sur le foncier). Un principe de compensation lié à la perte de recettes consécutive à la suppression de la taxe professionnelle a été mis en place. Il s'appuie sur deux mécanismes : le maintien d'un plancher de ressources pour chaque niveau de collectivité puis la compensation intégrale pour chaque collectivité.

#### **La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)**

La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle a pour objectif de compenser aux collectivités perdantes les pertes de recettes subies globalement par chacune des catégories de collectivités sur la base des recettes perçues en 2010. Le montant de la DCRTP est désormais figé et devrait s'élever à **24,084 M€**.

#### **Le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR)**

Au sein de chaque catégorie de collectivités, les ressources fiscales des collectivités « gagnantes » sont écrêtées au profit des collectivités « perdantes » par le biais du FNGIR.



Le montant du FNGIR est désormais figé. Il devrait s'élever à 24,114 M€.

En définitive, le montant de la dotation globale de neutralisation devrait être équivalent à celui de l'exercice 2015, soit 48,199 M€.

#### ▪ **La dotation générale de décentralisation**

La dotation générale de décentralisation résiduelle correspond aux 5 % qui n'ont pas été intégrés dans la DGF ainsi qu'aux ajustements liés à la compensation du transfert de l'aérodrome Châteauroux-Déols. La mesure de non indexation de la DGD inscrite dans la loi de finances pour 2009 n'a pas été remise en cause. Contrairement à ce qui avait été anticipé, ni la loi de finances rectificative pour 2015 ni la loi de finances initiale pour 2016 ne sont intervenues pour fixer le montant définitif des redevances quai et gare

acquittées, pour l'activité des TER, par les Régions à Gares & Connexions et SNCF Réseau.

En 2016, le montant de la dotation générale de décentralisation résiduelle devrait être égal à 21,663 M€.

▪ **La dotation pour transfert de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale (DTCE FDL)**

La réforme de la fiscalité locale et la suppression de la taxe professionnelle ont conduit à la création d'une « dotation pour transfert de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale » qui se substitue aux différentes allocations compensatrices préexistantes. La loi de finances initiale pour 2016 a minoré de 17,9 % le montant des allocations compensatrices afin d'assurer le financement de mesures péréquatrices toutes strates de collectivités confondues. Pour la Région Centre-Val de Loire, cela équivaut à une baisse de 1,2 M€ du montant de la DTCE FDL.

En 2016, le produit de la dotation pour transfert de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale devrait être égal à 5,590 M€.

Le produit total attendu au titre des dotations en fonctionnement s'établit comme suit :

Dotations en fonctionnement (en €)	BP 2015	BP 2016
DGF	217 322 794	199 538 198
TICPE compensation	123 204 482	122 601 866
FNGIR	24 114 207	24 114 207
DCRTP	24 084 807	24 084 807
DGD résiduelle	23 690 101	21 663 891
DTCE FDL	7 562 234	5 590 969
<b>TOTAL</b>	<b>419 978 625</b>	<b>397 593 938</b>

▪ **La dotation régionale d'équipement scolaire (DRES)**

La dotation régionale d'équipement scolaire est destinée à compenser une partie des dépenses réalisées au titre des compétences régionales en matière de construction et d'équipement des lycées. Désindexé depuis 2009, le montant de la DRES a été reconduit par toutes les lois de finances dans le cadre du redressement des comptes publics.

La dotation régionale d'équipement scolaire pour l'année 2016 devrait être équivalente à celle perçue au titre des exercices précédents, à savoir 22,785 M€.

▪ **Le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)**

Le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée permet de récupérer la TVA acquittée sur une partie des dépenses d'investissement. Sont éligibles toutes les dépenses réelles d'investissement grevées de TVA concernant une activité non assujettie à la TVA (hors subventions versées, à l'exception des subventions d'investissement versées par la Région aux lycées et des fonds de concours versés à l'Etat pour des travaux de voirie). Depuis 2009, la Région bénéficie d'un remboursement anticipé du FCTVA qui est calculé sur la base des dépenses d'investissements réalisées l'année n-1, auxquelles est appliqué le taux de 16,404 %.

En 2016, sur la base d'une estimation prudente des dépenses d'investissement éligibles réalisées en 2015, la Région devrait percevoir 13,457 M€ au titre du FCTVA.

Le produit total attendu au titre des dotations en investissement s'établit comme suit :

Dotations en investissement (en €)	BP 2015	BP 2016
DRES	22 785 700	22 785 661
FCTVA	12 796 700	13 457 539
<b>TOTAL</b>	<b>35 582 400</b>	<b>36 243 200</b>

## **DETTE ET TRÉSORERIE**

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2016	BP n-1	BP 2016
DETTE ET TRÉSORERIE	Investissement	199 335 000,00	76 800 000,00	237 300 000,00	138 845 121,00
	Fonctionnement	15 413 400,00	13 814 700,00	0,00	0,00

Il s'agit de la gestion des emprunts contractés par la Région, des frais liés à la charge de la dette (remboursement en capital et frais financiers) et de la gestion active de la dette (lignes de trésorerie, remboursements temporaires et réaménagement de dette).

### **Emprunt**

- L'équilibre de la section d'investissement du budget régional nécessite un volume d'emprunt de 113,8 M€.
- Cet emprunt permettra de financer les investissements à hauteur de 28,8 %.

### **Charge de la dette et la trésorerie**

- Au 1er janvier 2016, l'encours de la dette au sens réglementaire est de 633 M€. Il est rappelé que dans cet encours est comptabilisé le capital restant dû au titre du Contrat de Performance Energétique pour 33,3 M € (encours exprimé en TTC). Si on considère la dette au sens large, c'est-à-dire incluant l'encours des contrats de crédit-bail, celle-ci est portée à 704,6 M€ au 1/01/2016.
- Compte tenu de ces éléments et du niveau global de l'encours de la dette, le montant prévu pour 2016 pour l'annuité de la dette est fixé à 62,15 M€ soit 51,8 M€ pour le remboursement en capital et 10,350 M€ pour les intérêts de la dette long terme.
- La ligne frais financiers est dotée au global de 13,350 M€ soit 10,350 M€ pour les frais financiers de la dette long terme, 2,50 M€ pour l'inscription des Intérêts Courus Non Echus 2016 et 0,500 M€ de frais financiers liés aux lignes de trésorerie. Les taux d'émission des billets de trésorerie sont actuellement négatifs, néanmoins une ligne est dotée à hauteur de 40 000 € pour honorer les frais financiers dans le cas où les taux d'émission redeviendraient « positifs » en 2016.
- L'annuité totale de la dette représentera 5,6 % du budget régional (hors crédits concernant le réaménagement de la dette), dont 0,9 % au titre des seuls intérêts.
- Au 1<sup>er</sup> janvier 2016, le taux moyen de la dette réglementaire de la Région s'élève à 1,83 %, l'encours est sécurisé à hauteur de 51,6 % en taux fixe.
- L'encours de dette de la Région Centre-Val de Loire, à cette même date, est composé, selon la classification « Gissler », pour 99,2 % de produits classés 1A (taux fixe et taux variable - zone euro) et pour 0,8 % de produits classés 1B

(produits à barrières simples - zone euro), marquant ainsi son caractère non risqué.

Charte de Bonne Conduite « Gissler » : classification des risques

Indices sous-jacents		Structures	
1	INDICES ZONE EURO	A	ÉCHANGE DE TAUX FIXE CONTRE TAUX VARIABLE OU INVERSEMENT. ÉCHANGE DE TAUX STRUCTURÉ CONTRE TAUX VARIABLE OU TAUX FIXE (SENS UNIQUE). TAUX VARIABLE SIMPLE PLAFONNÉ (CAP) OU ENCADRÉ (TUNNEL).
2	INDICES INFLATION FRANÇAISE OU INFLATION ZONE EURO OU ÉCARTS ENTRE CES INDICES	B	BARRIÈRE SIMPLE. PAS D'EFFET DE LEVIER
3	ÉCARTS D'INDICES ZONE EURO	C	OPTION D'ÉCHANGE (SWAPTION)
4	INDICES HORS ZONE EURO. ÉCART D'INDICES DONT L'UN EST UN INDICE HORS ZONE EURO	D	MULTIPLICATEUR JUSQU'À 3 ; MULTIPLICATEUR JUSQU'À 5 CAPÉ
5	ÉCART D'INDICES HORS ZONE EURO	E	MULTIPLICATEUR JUSQU'À 5
6*	INDEXATIONS NON AUTORISÉES DANS LE CADRE DE LA CHARTE (TAUX DE CHANGE...)	F*	STRUCTURES NON AUTORISÉES PAR LA CHARTE (CUMULATIF, MULTIPLICATEUR > 5...)

### **Gestion active de la dette et de la trésorerie**

- Au cours d'un même exercice, l'encaissement des recettes et le décaissement des dépenses suivent des rythmes très différents même si un effort d'optimisation est réalisé notamment à travers un plan de trésorerie. Le niveau des disponibilités sur le compte au Trésor varie donc tous les jours, et parfois de manière significative, en fonction des entrées et sorties de fonds. Outre le recours journalier aux lignes de trésorerie et au programme de billets de trésorerie, pour faire face à ces pics et creux de trésorerie, la Région peut utiliser ponctuellement des conventions revolving ou les phases de mobilisation des emprunts long terme.
- Les éventuels excédents de trésorerie peuvent ainsi être ajustés par des remboursements temporaires de dette à long terme et des opérations de refinancement avec un décalage dans le temps que permettent encore aujourd'hui certaines des conventions financières antérieures signées avec nos partenaires bancaires. Les sommes ainsi remboursées peuvent être levées à nouveau dans l'année quand les besoins s'en font sentir. Elles engendrent donc des dépenses et des recettes en capital strictement équivalentes.
- Les opérations de gestion de la dette menées en 2015 (remboursement des emprunts revolving en janvier, arbitrages entre index réalisés tout au long de l'année sur certains contrats...) ont permis de faire des économies de frais financiers. Il est donc proposé pour 2016 de reconduire ce dispositif en inscrivant en dépenses et en recettes un montant de 25 M€.
- Dans la même optique, une ligne de trésorerie d'un montant maximal de 160 M€ est également ouverte chaque année. Elle est également complétée par un programme de billets de trésorerie signé pour un montant actuel 100 M€ pouvant être augmenté jusqu'à 160 M€ si nécessaire.

#### Modalités de recours aux instruments de couverture du risque de taux

Le recours aux instruments de couverture du risque de taux (Autorisé par l'article 8 de la loi n°85.695 du 11 juillet 1985 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier et dont les modalités sont explicitées par la circulaire interministérielle NOR/INT/B/92/00260/C du 15 septembre 1992, celle-ci étant abrogée par la circulaire interministérielle NOR/IOCB1015077C du 25 juin 2010) constitue un moyen complémentaire de se prémunir contre les soubresauts des marchés.

Les instruments de couverture de risque de taux permettent :

- **de limiter la variation d'un taux d'intérêt révisable :**

Le CAP (plafond), le FLOOR (plancher), le COLLAR (tunnel, combinaison du CAP et du FLOOR), y sont destinés.

- **de modifier la référence d'une dette :**

Le contrat de SWAP est l'échange d'un taux d'intérêt contre un autre, par exemple un taux révisable contre un taux fixe. Aujourd'hui, les établissements financiers proposent de nombreux produits dérivés.

- **de figer à l'avance un taux d'intérêt :**

Le contrat FORWARD/FORWARD (terme contre terme) consiste à figer à l'avance le taux d'un emprunt futur.

Ces techniques nécessitent une grande souplesse d'utilisation pour permettre une réponse très rapide de l'emprunteur aux propositions des établissements de crédit.

C'est l'organe délibérant de la collectivité qui fixe le cadre dans lequel l'exécutif peut mener ces opérations.

Il s'agit de prendre une délibération de principe qui n'implique pas l'utilisation de ces outils de façon automatique.

**Les Intérêts Courus Non Echus (ICNE)**

Les ICNE consistent à rattacher les intérêts de la dette à l'année au titre de laquelle ils sont dus, indépendamment des échéances d'intérêts liés aux prêts, qui sont souvent à cheval sur deux années civiles.

Les opérations de contre-passation sont réalisées par le biais d'une annulation de mandat.

Pour l'année 2016, l'opération consiste à annuler le mandat de 2,713 M € passé en 2015 au titre des ICNE de l'année 2014 et à passer les ICNE 2015 d'un montant de 2,498 M €.

**AUTRES MOUVEMENTS BUDGÉTAIRES**

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2016	CP 2016	CP 2017
AP	2016	1001	31/12/2016	DEPENSES IMPREVUES	1 000 000,00	0,00	0,00
AE	2016	1002	31/12/2016	DEPENSES IMPREVUES	1 000 000,00	0,00	0,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2016	BP n-1	BP 2016
AUTRES MOUVEMENTS BUDGETAIRES	Investissement	0,00	2 950 000,00	2 420 000,00	44 840,00
	Fonctionnement	3 695 007,00	2 750 000,00	0,00	0,00

## LES MOUVEMENTS REELS

La Caisse des Dépôts et Consignations a accordé à la région Centre-Val de Loire, au cours de l'année 2015, un prêt à taux 0 accordé au titre du préfinancement du FCTVA, à hauteur de 5,9 M€. Ce prêt est remboursable sur 2 ans, le premier versement aura donc lieu en 2016 pour un montant de 2,950 M€.

Sont inscrits dans ce programme différents crédits nécessaires à la gestion d'opérations budgétaires et comptables spécifiques ou exceptionnelles : les ouvertures de crédits d'AP et d'AE pour dépenses imprévues qui en M71 ne donnent pas lieu à l'ouverture correspondante de crédits de paiement, les admissions en non-valeur, etc.

En recettes, 44 840 € sont prévus au titre de ventes de terrains (14 840 €) et de véhicules (30 000 €)

### Les admissions en non-valeur et les créances éteintes

Une admission en non-valeur ne s'assimile pas à une remise de dette ; elle constitue un apurement comptable provisoire qui ne fait pas obstacle à la reprise des poursuites à l'encontre des débiteurs dès lors que des informations nouvelles sont portées à la connaissance du payeur régional.

Dans le cas des créances éteintes, l'irrecouvrable est définitive. Elle résulte d'une décision juridique extérieure qui s'impose à la collectivité (liquidation judiciaire, clôture pour insuffisance d'actif...)

En dépense, il est prévu 1,5 M€ pour les admissions en non-valeur et les créances éteintes.

## LES MOUVEMENTS D'ORDRE

### Crédits de paiement DEPENSES :

Chapitre 925 : 61 250 000 € (invt)  
 Chapitre 926 : 205 855 000 € (invt)  
 Chapitre 946 : 220 330 000 € (fct)

### Crédits de paiement RECETTES :

Chapitre 925 : 61 250 000 € (invt)  
 Chapitre 926 : 220 330 000 € (invt)  
 Chapitre 946 : 205 855 000 € (fct)

Sont inscrits dans ce programme différents crédits nécessaires à la gestion d'opérations budgétaires spécifiques ne donnant pas lieu à des flux de trésorerie : amortissements, maîtrise d'ouvrage déléguée, Intérêts Corous Non Echus (ICNE), virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement ...

### Les amortissements

L'amortissement des biens mobiliers et immobiliers imposé par la M71 permet de constater la dépréciation de leur valeur liée à l'usure du temps en comptabilisant une dépense sur la section de fonctionnement (chapitre 946) et une recette de même valeur

en section d'investissement (chapitre 926). Il s'agit d'une opération d'ordre qui ne génère pas de flux de trésorerie.

En 2016, la Région amortira les biens acquis jusqu'au 31/12/2015 en fonction des durées d'amortissement votées par catégorie d'immobilisations.

Il est donc proposé d'inscrire 220,3 M€ en dépenses de fonctionnement (chapitre 946) et en recettes d'investissement (chapitre 926) pour constater ces amortissements.

La M71 prévoit la neutralisation des amortissements. Ce dispositif comptable vise à neutraliser budgétairement la charge d'amortissement par la comptabilisation d'une dépense d'investissement au chapitre 926 et d'une recette de fonctionnement au chapitre 946 et ce, à hauteur du montant total des amortissements relatifs aux bâtiments publics et aux subventions d'équipements versées moins la reprise de la DRES et la reprise des subventions transférables.

Pour l'année 2016, la neutralisation des amortissements s'élève à 142 M€.

Quant à la reprise de la DRES (Dotation Régionale aux Equipements Scolaires), qui correspond au montant des amortissements de l'ensemble des constructions scolaires et des équipements scolaires, l'enveloppe budgétaire s'élève à 44,5 M€ en recettes de fonctionnement (chapitre 946) et en dépenses d'investissement (chapitre 926).

#### La reprise des subventions transférables

Les subventions d'investissement (compte 131) sont reçues par la Région pour financer un bien ou une catégorie de biens amortissables. Leur reprise au compte de résultat permet d'atténuer la charge de la dotation aux amortissements de ces biens.

Cette reprise constitue une opération d'ordre budgétaire, se traduisant par :

- une dépense de la section d'investissement, imputée au compte 139 (chapitre 926)
- et une recette de la section de fonctionnement, imputée au compte 777 (chapitre 946)

Le montant de la reprise au compte de résultat est égal au montant de la subvention divisé par le nombre d'année d'amortissement du bien. Ainsi, la reprise est effectuée sur le même rythme que l'amortissement du bien.

Au total, la reprise des subventions transférables s'élève à 19 M€.

Au cumul, la neutralisation des amortissements spécifiques, la reprise de la DRES et la reprise des subventions transférables s'élèvent à 205,5 M€.

#### Les maîtrises d'ouvrage déléguées

Les investissements réalisés en maîtrise d'ouvrage déléguée sont intégrés au patrimoine de la collectivité en fin d'exercice pour le montant des travaux effectivement réalisés au cours de l'année.

Ce transfert comptable des avances aux maîtres d'ouvrage délégués vers les comptes d'immobilisations de la collectivité est permis par un mouvement d'ordre au sein de la section d'investissement. Il donne lieu à l'intérieur du chapitre 925 à une dépense sur le compte 231 et à une recette sur le compte 238.

En conséquence, il vous est proposé d'inscrire en dépenses et en recettes 60 M€ pour les opérations des Lycées, de la Culture et des Sports sous convention de maîtrise d'ouvrage déléguée.

### Cessions à titre gratuit

Les cessions à titre gratuit s'analysent comme des subventions d'équipement versées en nature. Cette dépense est comptabilisée au chapitre 925 « opérations patrimoniales ».

Le même montant est inscrit en recettes pour sortir les biens du patrimoine régional.

Il est proposé d'inscrire 1,25 M€ en dépense et en recette au chapitre 925 « opérations patrimoniales » au titre de la mesure Ordi'Centre, correspondant au montant des tablettes qui seront cédées aux étudiants au cours de l'année 2016 compte tenu du marché signé en 2015.

### Les travaux en régie

Les travaux en régie correspondent à des immobilisations que la collectivité crée pour elle-même.

Sont considérés comme travaux en régie, après achat des fournitures et de l'outillage nécessaires, les travaux effectués par le personnel Région (exemple : travaux réalisés par les Equipes Mobiles d'Ouvriers Professionnels au sein des lycées...).

Ces travaux, à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale, constituent sur le plan comptable des dépenses d'investissement qu'il convient de valoriser dans le patrimoine régional. Il est proposé d'inscrire 0,300 M€ en dépenses sur le chapitre 926 et en recettes sur le chapitre 946.

## **RESSOURCES HUMAINES**

Le budget primitif 2016 s'établit, en dépenses, à 124 642 000 €, soit une progression de 2 091 000 € par rapport au BP 2015 (soit +1,71%).

Les recettes 2016 sont fixées à 3 622 000 €, soit une diminution de 580 000 €.

### **MASSE SALARIALE**

- Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées
- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2016	BP n-1	BP 2016
MASSE SALARIALE	Fonctionnement	116 736 000,00	118 450 000,00	3 500 000,00	3 105 000,00

La masse salariale regroupe les dépenses liées aux rémunérations et aux charges afférentes versées par la collectivité pour l'ensemble de ses agents, quel que soit leur statut (titulaires, contractuels de droit public, contrats aidés et apprentis).

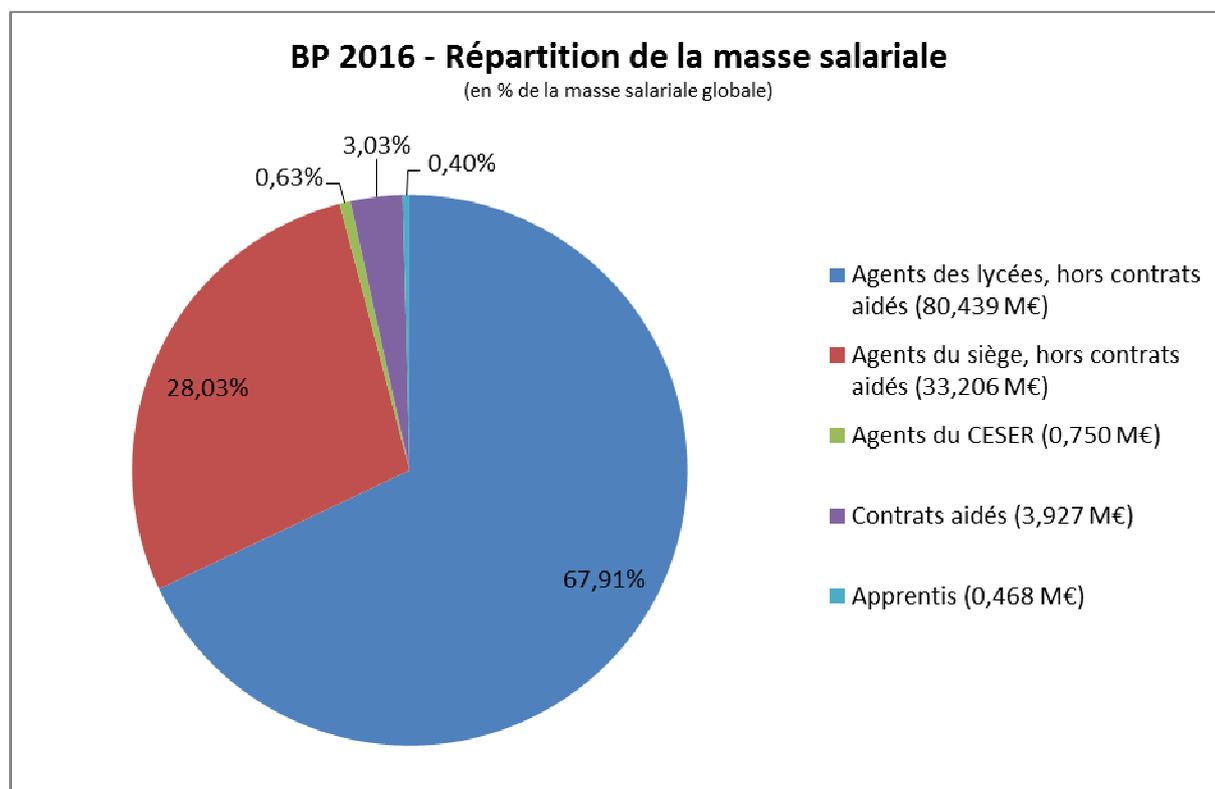
Elle augmente de 1,714 M€ en 2016 par rapport à 2015, soit 1,47 %.

Elle inclut le transfert par l'Etat de deux postes de catégories A, conformément à la loi n°2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale, transférant des compétences de l'Etat vers les régions en matière de formation professionnelle. Les deux postes correspondent à :

- 1 ETP sur le dispositif compétences Clé (lutte contre l'illettrisme)
- 0,6 ETP sur le suivi des conventions de formations de personnes placées sous mains de justice

- 0,4 ETP sur le pilotage des autres dispositifs transférés : VAE, rémunération des stagiaires dans les centres de pré-orientation et les centres de reclassement professionnel.

Les crédits dédiés au programme Masse salariale se répartissent de la manière suivante :



- Les recettes

En termes de recettes, le programme Masse salariale correspond aux remboursements perçus sur les charges et rémunérations de personnel, notamment au titre de l'assurance Risque statutaires et des aides de l'Etat sur les contrats aidés. Ces recettes sont fixées pour 2016 à 3,105 M€.

### **AUTRES DÉPENSES DE PERSONNEL**

- Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées
- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2016	BP n-1	BP 2016
AUTRES DEPENSES DE PERSONNEL	Fonctionnement	5 815 000,00	6 192 000,00	702 000,00	517 000,00

Les autres dépenses de personnel s'élèvent en 2016 à 6,192 M€.

Les autres dépenses de personnel correspondent :

- Aux avantages sociaux (subvention COS et association sportive, cotisation à Neeria, tickets restaurant, CESU, chèques cadeaux...) pour 2,873 M€,
- Aux frais de déplacement professionnels, pour 0,318 M€
- A la formation pour un montant de 0,550 M€, auquel il convient d'ajouter les formations financées par les cotisations directement versées au CNFPT, soit 0,584 M€,
- Aux frais divers (cotisation d'assurance Risques statutaires, frais de médecine préventive, prestations d'assistantes sociales, frais d'annonces pour offres d'emploi, rachats de concours, communication interne) pour 2,451 M€.

- *Les recettes*

Les recettes attendues sur ce programme, correspondent aux remboursements de la part agent des tickets restaurant et CESU, ainsi que les versements du FIPHFP (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique), pour un montant total de 0,517 M€.

# **DÉCISIONS BUDGÉTAIRES 2016**

## **A – LE VOTE PAR FONCTION**

Le vote du budget primitif 2016 intervient selon le mode de vote par fonction tel qu'il est prévu par la M71.

### **Approbation des balances au chapitre en crédits de paiement et en AP/AE**

#### Au titre des crédits de paiement (CP)

En mouvements réels, les dépenses et les recettes totales s'élèvent à 1 165 082 994,05 € :

dont dépenses : 420 545 402,82 € en investissement et 744 537 591,23 € en fonctionnement.

dont recettes : 251 280 762,00 € en investissement et 913 802 232,05 € en fonctionnement.

En mouvements d'ordre, les recettes et les dépenses s'élèvent à 841 588 480,69 € :

dont dépenses : 466 468 839,87 € en investissement et 375 119 640,82 € en fonctionnement.

dont recettes : 635 733 480,69 € en investissement et 205 855 000,00 € en fonctionnement.

Au sein de ces mouvements, le prélèvement pour dépenses d'investissement s'établit à 154 789 640,82 €.

**BALANCE GENERALE DU BP 2016 CREDITS DE PAIEMENT**

Chap.	Libellé	DEPENSES	RECETTES	Reports dépenses	Reports recettes	TOTAL DEPENSES 2016	TOTAL RECETTES 2016
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>							
		<b>420 275 724,00</b>	<b>233 880 762,00</b>	<b>269 678,82</b>	<b>17 400 000,00</b>	<b>420 545 402,82</b>	<b>251 280 762,00</b>
Opérations réelles	90 Opérations ventilées	340 525 724,00	81 533 262,00	269 678,82	-	340 795 402,82	81 533 262,00
	900 Services généraux	18 627 000,00	15 867 750,00	243 558,60	-	18 870 558,60	15 867 750,00
	901 Formation professionnelle/apprentissage	15 384 050,00	-	-	-	15 384 050,00	-
	902 Enseignement	99 121 482,00	24 012 852,00	17 621,83	-	99 139 103,83	24 012 852,00
	903 Culture, sports et Loisirs	13 909 294,00	365 316,00	-	-	13 909 294,00	365 316,00
	904 Santé et action sociale	-	-	-	-	-	-
	905 Aménagement des territoires	84 087 000,00	-	8 498,39	-	84 095 498,39	-
	906 Gestion des fonds européens	33 910 400,00	33 910 400,00	-	-	33 910 400,00	33 910 400,00
	907 Environnement	6 123 710,00	-	-	-	6 123 710,00	-
	908 Transports	21 148 200,00	-	-	-	21 148 200,00	-
	909 Action économique	48 214 588,00	7 376 944,00	-	-	48 214 588,00	7 376 944,00
	92 Opérations non ventilées	79 750 000,00	152 347 500,00	-	17 400 000,00	79 750 000,00	169 747 500,00
	921 Taxes non affectées	-	-	-	-	-	-
	922 Dotations et participations non affectées	2 950 000,00	13 457 539,00	-	-	2 950 000,00	13 457 539,00
923 Dettes et autres opérations financières	76 800 000,00	138 845 121,00	-	17 400 000,00	76 800 000,00	156 245 121,00	
954 Produits des cessions d'immob	-	44 840,00	-	-	-	44 840,00	
		<b>267 105 000,00</b>	<b>635 733 480,69</b>	<b>199 363 839,87</b>	<b>0,00</b>	<b>466 468 839,87</b>	<b>635 733 480,69</b>
Opérations d'ordre	925 Opérations patrimoniales	61 250 000,00	61 250 000,00	-	-	61 250 000,00	61 250 000,00
	926 Transferts entre sections	205 855 000,00	419 693 839,87	-	-	205 855 000,00	419 693 839,87
	95 Chapitre de prévision sans réalisation	-	154 789 640,82	-	-	-	154 789 640,82
	951 Virement de la section fonctionnement	-	154 789 640,82	-	-	-	154 789 640,82
	950 Dépenses imprévues	-	-	-	-	-	-
001 Solde d'exécution reporté	-	-	199 363 839,87	-	199 363 839,87	-	
1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	-	-	-	-	-	-	
	<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>687 380 724,00</b>	<b>869 614 242,69</b>	<b>199 633 518,69</b>	<b>17 400 000,00</b>	<b>887 014 242,69</b>	<b>887 014 242,69</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>							
		<b>717 171 162,00</b>	<b>913 802 232,05</b>	<b>27 366 429,23</b>	<b>-</b>	<b>744 537 591,23</b>	<b>913 802 232,05</b>
Opérations réelles	93 Opérations ventilées	699 849 462,00	51 454 676,00	24 635 191,90	-	724 484 653,90	51 454 676,00
	930 Services généraux	63 158 220,00	4 597 000,00	1 947 645,32	-	65 105 865,32	4 597 000,00
	931 Formation professionnelle/apprentissage	214 807 142,00	7 494 000,00	9 388 332,28	-	224 195 474,28	7 494 000,00
	932 Enseignement	144 560 900,00	2 778 000,00	2 214 150,50	-	146 775 050,50	2 778 000,00
	933 Culture, sports et Loisirs	26 487 500,00	20 300,00	6 539 618,08	-	33 027 118,08	20 300,00
	934 Santé et action sociale	-	-	-	-	-	-
	935 Aménagement des territoires	10 828 800,00	146 250,00	-	-	10 828 800,00	146 250,00
	936 Gestion des fonds européens	28 563 120,00	28 563 120,00	-	-	28 563 120,00	28 563 120,00
	937 Environnement	7 465 490,00	15 500,00	947 861,46	-	8 413 351,46	15 500,00
	938 Transports	172 125 670,00	7 817 600,00	-	-	172 125 670,00	7 817 600,00
	939 Action économique	31 852 620,00	22 906,00	3 597 584,26	-	35 450 204,26	22 906,00
	94 Opérations non ventilées	17 321 700,00	846 942 916,50	2 731 237,33	-	20 052 937,33	846 942 916,50
	940 Impositions directes	-	178 873 046,00	-	-	-	178 873 046,00
	941 Autres impôts et taxes	-	384 377 798,50	-	-	-	384 377 798,50
	942 Dotations et participations non affectées	-	283 692 072,00	-	-	-	283 692 072,00
	943 Opérations financières	16 541 700,00	-	2 716 436,10	-	19 258 136,10	-
	944 Frais de fonctionnement groupes d'élus	780 000,00	-	14 801,23	-	794 801,23	-
	945 Dotations aux provisions	-	-	-	-	-	-
	002 Solde de fonctionnement reporté	-	15 404 639,55	-	-	-	15 404 639,55
Opérations d'ordre	946 Opér. d'ordre de transferts entre section	220 330 000,00	205 855 000,00	-	-	220 330 000,00	205 855 000,00
	95 Chapitre de prévision sans réalisation	154 789 640,82	-	-	-	154 789 640,82	-
	953 Virement à la section d'investissement	154 789 640,82	-	-	-	154 789 640,82	-
	952 Dépenses imprévues	-	-	-	-	-	-
	<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 092 290 802,82</b>	<b>1 119 657 232,05</b>	<b>27 366 429,23</b>	<b>-</b>	<b>1 119 657 232,05</b>	<b>1 119 657 232,05</b>
<b>Contrôle / Vérif.</b>							
	<b>Total Mouvements réels</b>	1 137 446 886,00	1 147 682 994,05	27 636 108,05	17 400 000,00	1 165 082 994,05	1 165 082 994,05
	<b>Total Mouvements d'ordre</b>	642 224 640,82	841 588 480,69	199 363 839,87	0,00	841 588 480,69	841 588 480,69

Au titre des Autorisations de programme (AP) et des autorisations d'engagement (AE)

Le total des ouvertures ou modifications des AP-AE s'élève à 199 663 532 €, dont 149 281 382 € au titre des AP et 50 382 150 € au titre des AE.

**BALANCE GENERALE DU BP 2016  
AP/AE**

	Chap.	Libellé	CREATION OU MODIFICATION BP
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
			<b>148 281 381,91</b>
Opérations réelles		<b>90 Opérations ventilées</b>	<b>148 281 381,91</b>
		900 Services généraux	1 200 000,00
		901 Formation professionnelle/apprentissage	12 480 000,00
		902 Enseignement	77 083 000,00
		903 Culture, sports et Loisirs	7 425 000,00
		904 Santé et action sociale	
		905 Aménagement des territoires	18 090 706,91
		906 Gestion des fonds européens	- 850 000,00
		907 Environnement	-
		908 Transports	- 5 960 000,00
		909 Action économique	38 812 675,00
		<b>92 Opérations non ventilées</b>	-
		921 Taxes non affectées	
	922 Dotations et participations non affectées		
	923 Dettes et autres opérations financières		
			<b>1 000 000,00</b>
Opérations d'ordre		925 Opérations patrimoniales	
		926 Transferts entre sections	
		<b>95 Chapitre de prévision sans réalisation</b>	<b>1 000 000,00</b>
		951 Virement de la section fonctionnement	
	950 Dépenses imprévues	1 000 000,00	
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			<b>149 281 381,91</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
			<b>49 382 150,00</b>
Opérations réelles		<b>93 Opérations ventilées</b>	<b>49 382 150,00</b>
		930 Services généraux	7 314 000,00
		931 Formation professionnelle/apprentissage	12 839 000,00
		932 Enseignement	9 558 250,00
		933 Culture, sports et Loisirs	4 382 000,00
		934 Santé et action sociale	
		935 Aménagement des territoires	400 000,00
		936 Gestion des fonds européens	850 000,00
		937 Environnement	210 000,00
		938 Transports	1 300 000,00
		939 Action économique	12 528 900,00
		<b>94 Opérations non ventilées</b>	-
		940 Impositions directes	
		941 Autres impôts et taxes	
		942 Dotations et participations non affectées	
		943 Opérations financières	
		944 Frais de fonctionnement groupes d'élus	
	945 Dotations aux provisions		
			<b>1 000 000,00</b>
Opérations d'ordre		946 Opér. d'ordre de transferts entre section	
		<b>95 Chapitre de prévision sans réalisation</b>	<b>1 000 000,00</b>
		953 Virement à la section d'investissement	
	952 Dépenses imprévues	1 000 000,00	
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>50 382 150,00</b>

## Les AP et AE par fonction et par politique régionale

### FONCTION 0 : SERVICES GENERAUX

#### Au titre de la Formation initiale, lycées, apprentissage et vie citoyenne:

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Création Modification
AP	2016	0255	31/12/2021	MISE EN OEUVRE DES ACCORDS DE COOPERATION	0,00	360 000,00
AE	2016	1688	31/12/2021	VOLONTAIRES DE LA COOPERATION DECENTRALISEE	0,00	960 000,00
AE	2016	1689	31/12/2021	MISE EN OEUVRE DES ACCORDS DE COOPERATION	0,00	1 800 000,00
AP	2016	1694	31/12/2021	APPUI AUX PROJETS DE COOPERATION INTERNATIONALE	0,00	840 000,00
AE	2016	1687	31/12/2021	APPUI AUX PROJETS REGIONAUX DE COOPERATION	0,00	2 280 000,00
AE	2016	1686	31/12/2018	CENTR'AIDER	0,00	684 000,00
AE	2014	1686		CENTR'AIDER	1 066 000,00	-610 000,00

#### Au titre de l'Optimisation des ressources:

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Création Modification
AE	2016	1909	31/12/2021	ETUDES	0,00	1 800 000,00
AP	2016	1001	31/12/2016	DEPENSES IMPREVUES	0,00	1 000 000,00
AE	2016	1002	31/12/2016	DEPENSES IMPREVUES	0,00	1 000 000,00

#### Au titre de l'Europe:

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Création Modification
AE	2016	1371	31/12/2020	MOBILITE EUROPEENNE	0,00	150 000,00
AE	2016	1373	31/12/2020	CAP EURO	0,00	250 000,00

### FONCTION 1 : FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE

#### Au titre du Développement économique, de la recherche, de l'innovation et de la formation professionnelle:

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Création Modification
AE	2016	1756	31/12/2017	CRIA ET ELS	0,00	420 000,00
AE	2016	1757	31/12/2017	LUTTE CONTRE LES FREINS A LA FORMATION	0,00	1 472 000,00
AE	2016	1996	31/12/2017	PARRAINS/MARRAINES POUR L EMPLOI	0,00	206 000,00
AE	2016	1993	31/12/2017	PCP	0,00	1 840 000,00
AP	2016	0179	31/12/2017	EQUIPEMENT DES MISSIONS LOCALES	0,00	80 000,00
AE	2016	1994	31/12/2018	FRIP	0,00	90 000,00
AE	2016	1995	31/12/2017	QUALITE FP	0,00	205 000,00
AE	2016	1980	31/12/2017	EGALITE FEMMES HOMMES ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS	0,00	50 000,00
AE	2016	1758	31/12/2017	ACCOMPAGNEMENT VERS L EMPLOI	0,00	3 080 000,00
AE	2016	1578	31/12/2017	STRUCTURES D AIO	0,00	676 000,00

## **Au titre de la Formation initiale, lycées, apprentissage et vie citoyenne:**

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Création Modification
AP	2016	1589	31/12/2017	CMA 45 - RENOVATION EXTENSION BATIMENT MECANIQUE AUTOMOBILE	0,00	8 100 000,00
AP	2016	1590	31/12/2016	LYCEE NERMONT - RELOCALISATION SUR LE SITE AXEREA	0,00	400 000,00
AP	2016	0180	31/12/2016	PLAN ANNUEL D'INVESTISSEMENT	0,00	2 200 000,00
AE	2016	1546	31/12/2016	PROSPECTION - DEVELOPEUR DE L'ALTERNANCE	0,00	800 000,00
AE	2016	1621	31/12/2016	ACTIONS QUALITE ADAPTEES AUX BESOINS DES APPRENTIS	0,00	4 000 000,00
AP	2016	1313	31/12/2016	PPI EQUIPEMENT SANITAIRE ET SOCIAL 2016	0,00	500 000,00
AP	2013	1565		LA MOUILLERE RESTRUCTURATION PARTIELLE ETS (PHASE 1 ET 3)	2 023 000,00	1 200 000,00

## **FUNCTION 2 : ENSEIGNEMENT - LYCEES**

## **Au titre du Développement économique, de la recherche, de l'innovation et de la formation professionnelle:**

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Création Modification
AE	2016	1916	31/12/2017	OLYMPIADES (AE)	0,00	135 000,00
AE	2016	1917	31/12/2017	ORIENTATION - VALORISATION DES METIERS	0,00	498 470,00
AE	2016	2101	31/12/2016	LUTTE CONTRE LE DECROCHAGE	0,00	260 000,00

## **Au titre de la Formation initiale, lycées, apprentissage et vie citoyenne:**

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Création Modification
AP	2016	0007	31/12/2016	ACQUISITION, RENOUVELLEMENT, REPARATION DE BIENS	0,00	9 725 000,00
AP	2016	0012	31/12/2016	AIDE A L'INVESTISSEMENT DANS L'ENSEIGNEMENT PRIVE	0,00	1 528 000,00
AP	2016	0013	31/12/2016	ENTRETIEN, MAINTENANCE ET CADRE DE VIE	0,00	2 500 000,00
AP	2016	0933	31/12/2016	ETUDES PREALABLES ET FONCIER	0,00	1 050 000,00
AP	2016	1214	31/12/2016	GROSSES REPARATIONS GROS ENTRETIENS	0,00	800 000,00
AP	2016	1216	31/12/2021	ACCESSIBILITE	0,00	34 000 000,00
AP	2016	1910	31/12/2016	AUGUSTIN THIERRY RESTRUCTURATION EXTERNAT	0,00	10 500 000,00
AP	2016	1911	31/12/2016	AMENAGEMENT NOUVELLE EXPLOITATION - VILLAVARD	0,00	1 260 000,00
AP	2016	1912	31/12/2016	AMENAGEMENT LOCAUX ET ENTREE - GAUGUIN	0,00	2 500 000,00
AP	2016	1913	31/12/2016	ACQUISITION DEMOLITION BATIMENTS DEMONTABLES	0,00	1 200 000,00
AP	2016	1955	31/12/2016	EFFICACITE ENERGETIQUE	0,00	2 980 000,00
AE	2016	1915	31/12/2016	PETITS EQUIPEMENTS SNE/GRDE CUISINE	0,00	200 000,00
AE	2016	1956	31/12/2016	PETITS TRAVAUX LYCEES	0,00	2 200 000,00
AE	2016	1997	31/12/2016	PETITS EQUIPEMENTS EREEL EMOP	0,00	552 000,00
AE	2016	1919	31/12/2016	AIDE AU 1ER EQUIPEMENT	0,00	425 000,00
AE	2016	1920	31/12/2017	ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF	0,00	616 780,00
AE	2016	1921	31/12/2017	PREVENTION SANTE	0,00	480 000,00
AP	2012	0014		EXTENSIONS RESTRUCTURATIONS	25 260 000,00	5 250 000,00
AP	2015	1514		GRANDMONT - CONSTRUCTION NOUVEAU GYMNASE	4 500 000,00	300 000,00
AP	2015	2104		ENSEMBLE LYCEES SECURITE INCENDIE	500 000,00	1 800 000,00
AE	2016	36218	31/12/2020	CRD 36 ADESI	0,00	934 000,00
AE	2016	1134	31/12/2016	MOBICENTRE	0,00	2 050 000,00
AP	2016	0460	31/12/2016	UNIVERSITE NUMERIQUE	0,00	250 000,00
AP	2016	1475	31/12/2017	ORDICENTRE	0,00	1 250 000,00
AP	2016	1508	31/12/2016	INSA CENTRE VAL DE LOIRE	0,00	190 000,00
AE	2016	0475	31/12/2016	MISE A DISPOSITION D ORDINATEURS	0,00	150 000,00
AE	2016	1432	31/12/2019	POLYTECH A CHARTRES	0,00	927 000,00
AE	2016	1627	31/12/2017	COUVERTURE SANTE COMPLEMENTAIRE	0,00	130 000,00

## FONCTION 3 : CULTURE, SPORTS ET LOISIRS

### **Au titre de la Formation initiale, lycées, apprentissage et vie citoyenne:**

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Création Modification
AE	2016	1487	31/12/2016	SPORTS : PARTENARIATS	0,00	987 000,00
AP	2016	0458	31/12/2016	AIDE A L'EQUIPEMENT DES CLUBS	0,00	1 200 000,00
AP	2016	0459	31/12/2016	CONSTRUCTIONS INSTALLATIONS SPORTIVES	0,00	1 500 000,00
AP	2016	2201	31/12/2020	TRAVAUX ENTRETIEN/AMENAGEMENT CREPS	0,00	1 600 000,00
AP	2016	0717	31/12/2016	FRAC ACQUISITIONS D'OEUVRES	0,00	130 000,00
AP	2016	1321	31/12/2016	FRAC EQUIPEMENT	0,00	30 000,00
AP	2016	4120	31/12/2016	FRAC MAINTENANCE	0,00	90 000,00
AP	2016	1670	31/12/2016	CHAUMONT COMMANDE ARTISTIQUE	0,00	500 000,00
AP	2016	3108	31/12/2016	CHAUMONT INVESTISSEMENT	0,00	50 000,00
AP	2016	1123	31/12/2017	FRECC	0,00	105 000,00
AP	2016	0293	31/12/2016	FRRAB	0,00	20 000,00
AP	2016	0880	31/12/2016	AIDES DIRECTES PARCS ET JARDINS	0,00	40 000,00
AP	2016	1305	31/12/2016	FRAM ET FRAR	0,00	130 000,00
AP	2016	2899	31/12/2018	AGENCE CENTRE IMAGE : PATRIMOINE	0,00	200 000,00
AP	2016	2900	31/12/2018	CINEMOBILE : ACQUISITION	0,00	960 000,00
AP	2016	3004	31/12/2016	EQUIPEMENT TECHNIQUE INVENTAIRE	0,00	10 000,00
AP	2016	1449	31/12/2016	CICLIC	0,00	60 000,00
AP	2016	1124	31/12/2016	FONDS D'INVESTISSEMENT POUR LES MUSEES	0,00	50 000,00
AP	2016	0006	31/12/2016	OPERATIONS DE DEVELOPPEMENT LOCAL	0,00	120 000,00
AP	2016	0315	31/12/2016	ITINERANCE REGIONALE	0,00	30 000,00
AE	2016	1609	31/12/2016	CONTRATS REGIONAUX PACT 2016	0,00	3 120 000,00
AE	2016	2210	31/12/2016	CONTRATS REGIONAUX THEATRE DE VILLE 2016	0,00	275 000,00
AP	2015	37203		CG37-CITE ROYALE LOCHES PARCOURS SCENOGRAPHIQUE	300 000,00	200 000,00
AP	2015	1404		FRAC MISES AUX NORMES HYGROMETRIE	150 000,00	400 000,00

## FONCTION 5 : AMENAGEMENT DES TERRITOIRES

### **Au titre des Solidarités territoriales, transition écologique, stratégies :**

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Création Modification
AP	2016	1863	31/12/2022	CRST VALLEE DU CHER ET DU ROMORANTINAIS	0,00	11 713 500,00
AP	2016	1889	31/12/2022	CRST LOIRE NATURE	0,00	5 586 500,00
AP	2016	1896	31/12/2022	CRST PAYS DUNOIS	0,00	7 675 500,00
AP	2016	45201	31/12/2020	CG45 (2015-2020) - HBGT PERSONNES AGEES	0,00	7 000 000,00
AP	2016	0702	31/12/2016	FONDS SUD : PROJETS STRUCTURANTS	0,00	2 000 000,00
AE	2016	1465	31/12/2020	PROJET GEOMATIQUE	0,00	400 000,00
AP	2011	1704		CR AGGLO BOURGES 3G	15 810 000,00	-430 800,00
AP	2012	1705		CR AGGLO CHARTRES 3G	17 600 000,00	-156 800,00
AP	2013	1703		CR AGGLO/PAYS CHATEAUROUX ET CASTELROUSSIN 3G	15 920 000,00	-844 519,00
AP	2013	1709		CR AGGLO PAYS BLOIS 3G	18 040 000,00	-846 350,00
AP	2013	1711		CR AGGLO DREUX 3G	13 920 000,00	-1 842 300,00
AP	2010	1462		CR AGGLO ORLEANS 3G	40 310 000,00	-267 300,00
AP	2011	1842		CRP PERCHE 3G	6 287 400,00	-1 024 400,00
AP	2011	1843		CRP VAL DE CREUSE VAL D'ANGLIN 3G	5 056 000,00	-734 200,00
AP	2011	1844		CRP LOIRE VAL D'AUBOIS 3G	5 207 800,00	-536 400,00
AP	2011	1846		CRP BERRY SAINT AMANDS 3G	8 386 700,00	-991 600,00
AP	2011	1847		CRP VALENCAY 3G	5 880 000,00	-824 100,00
AP	2011	1848		CRP SOLOGNE VAL SUD 3G	4 903 400,00	-637 800,00
AP	2011	1849		CRP LA CHATRE EN BERRY	6 461 800,00	-757 600,00
AP	2011	1854		CRP DUNOIS 3G	6 014 750,00	-636 200,00
AP	2012	1866		CRP VALLEE DU CHER 3G	9 707 250,00	-1 146 800,00
AP	2012	1867		CRP LOIRE NATURE 3G	4 903 700,00	-714 550,00
AP	2012	1870		CRP BEAUCE VAL DE LOIRE 3G	3 085 750,00	-300 600,00
AP	2012	1874		CRP FORET D'ORLEANS 3G	5 811 900,00	-781 500,00
AP	2012	1875		CRP LOIRE BEAUCE 3G	5 987 300,00	-776 500,00
AP	2012	1877		CRP LOIRE TOURAINE 3G	13 550 550,00	-2 038 300,00
AP	2013	1872		CRP VIERZON 3G	8 662 600,00	-1 049 000,00
AP	2008	1828		CRP BEAUCE GATINAIS EN PITHIVERAIS 3G	6 937 900,00	-641 300,00
AP	2008	1829		CRP GATINAIS 3G	6 286 700,00	-774 158,09
AP	2008	1830		CRP CHARTRAIN 3G	9 060 000,00	-282 000,00
AP	2008	1831		CRP BEAUCE 3G	3 833 900,00	-375 000,00
AP	2008	1833		CRP ISSOUDUN 3G	6 010 000,00	-113 470,00
AP	2008	1834		CRP DROUVAIS 3G	4 976 100,00	-368 400,00
AP	2009	1835		CRP BRENNE 3G	5 180 000,00	-404 800,00
AP	2009	1836		CRP SANCERRE SOLOGNE 3G	6 328 100,00	-645 400,00
AP	2009	1837		CRP VENDOMOIS 3G	7 083 700,00	-842 700,00
AP	2015	37208		CG 37 (2015-2020) HBGT PERSONNES AGEES	2 600 000,00	725 000,00
AP	2015	45200		CG 45 (2015-2020) - TRES HAUT DEBIT	3 124 946,00	5 175 054,00

## FONCTION 6 : GESTION DES FONDS EUROPEENS

### **Au titre de l'Europe:**

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Création Modification
AE	2015	9069		POILOIRE PI6C 06 - TOURISME ITINERANCES VELOROUTES	200 000,00	-150 000,00
AE	2015	9073		POILOIRE PI6D 12 - BIODIVERSITE CONT. ECO. MIGRATEURS	500 000,00	1 000 000,00
AP	2015	9020		POILOIRE PI6C 06 - TOURISME ITINERANCES VELOROUTES	3 700 000,00	150 000,00
AP	2015	9024		POILOIRE PI6D 12 - BIODIVERSITE CONT. ECO. MIGRATEURS	2 000 000,00	-1 000 000,00

## FONCTION 7 : ENVIRONNEMENT

### Au titre des Solidarités territoriales, transition écologique, stratégies :

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Création Modification
AP	2016	15219	31/12/2020	CPER 3 SERVICE PUBLIC REGIONAL DE L'ENERGIE - SPRE	0,00	<b>1 000 000,00</b>
AE	2016	1974	31/12/2016	MANIFESTATION DE MOBILISATION POUR L'ECOLOGIE	0,00	<b>150 000,00</b>
AE	2016	1679	31/12/2016	ARBORETUM DES BARRES	0,00	<b>60 000,00</b>
AP	2015	15200		CPER 3 ENERGIES RENOUVELABLES 2015-2020	6 000 000,00	<b>-500 000,00</b>
AP	2015	15201		CPER 3 BATIMENTS DURABLES 2015-2020	4 800 000,00	<b>-500 000,00</b>

## FONCTION 8 : TRANSPORTS

### Au titre des Transport et mobilités durables:

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Création Modification
AE	2016	1179	31/12/2018	AMO TRANSFERT LIGNES DEPARTEMENTALES	0,00	<b>300 000,00</b>
AP	2016	1178	31/12/2017	ACQUISITION ATER X73500	0,00	<b>1 800 000,00</b>
AP	2016	1238	31/12/2018	CENTRALE DE MOBILITE	0,00	<b>300 000,00</b>
AP	2016	1286	31/12/2018	PORTAIL REGIONAL	0,00	<b>50 000,00</b>
AE	2016	1138	31/12/2018	CENTRALE DE MOBILITE	0,00	<b>1 000 000,00</b>
AE	2016	1177	31/12/2017	AMO BILLETTEQUE TRANSFERT LIGNES DEPARTEMENTALES	0,00	<b>25 000,00</b>
AE	2016	1197	31/12/2018	AMO JV MALIN	0,00	<b>100 000,00</b>
AP	2015	1285		ACQUISITION DE MATERIEL	15 000 000,00	<b>-7 510 000,00</b>
AP	2015	1290		AMENAGEMENT BV GARE DE CHARTRES	2 100 000,00	<b>200 000,00</b>
AE	2015	37206		CG 37 (2015-2020) BILLETTEQUE	125 000,00	<b>-125 000,00</b>
AP	2015	37205		CG 37 (2015-2020) BILLETTEQUE	800 000,00	<b>-800 000,00</b>

## FONCTION 9 : ACTION ECONOMIQUE

### **Au titre du Développement économique, de la recherche, de l'innovation et de la formation professionnelle:**

n° enveloppe		Date limite d'affectation	Libellé	Montant initial	Création Modification
AP	2013	1229	CAP INNOVATION TOURISTIQUE INVESTISSEMENT	580 000,00	52 675,00
AP	2016	0791	31/12/2016 PLATES FORMES D INITIATIVES	0,00	800 000,00
AP	2016	0830	31/12/2016 FONDS REGIONAL DE GARANTIE ARTISANAT	0,00	450 000,00
AP	2016	1769	31/12/2016 CAP ARTISANAT CREATION	0,00	1 000 000,00
AE	2016	1631	31/12/2016 PLATES FORMES D'INITIATIVES	0,00	195 000,00
AE	2016	1632	31/12/2016 PROGRAMME REGIONAL TRANSMISSION REPRISE	0,00	120 000,00
AE	2016	1643	31/12/2020 PROMOTION DE L'AGRICULTURE REGIONALE	0,00	900 000,00
AE	2016	1644	31/12/2020 ANIMATION ET APPUI AUX PROJETS DE FILIERES BIOLOGIQUES	0,00	600 000,00
AP	2016	1759	31/12/2016 CAP ARTISANAT DEVELOPPEMENT	0,00	1 000 000,00
AE	2016	1633	31/12/2016 ARDAN	0,00	210 000,00
AE	2016	1634	31/12/2016 PROGRAMME REGIONAL ENVIRONNEMENT	0,00	100 000,00
AE	2016	1635	31/12/2016 DIAGNOSTIC STRATEGIQUE	0,00	90 000,00
AE	2016	1636	31/12/2016 GPEC	0,00	50 000,00
AE	2016	1637	31/12/2016 OBSERVATOIRE-ETUDES	0,00	20 000,00
AE	2016	1761	31/12/2016 CAP ARTISANAT DEVELOPPEMENT FONCTIONNEMENT	0,00	200 000,00
AE	2016	1638	31/12/2016 ANIMATION ECONOMIQUE	0,00	150 000,00
AE	2016	1363	31/12/2016 METIERS D'ART	0,00	370 000,00
AE	2016	1639	31/12/2016 FILIERE ALIMENTAIRE	0,00	80 000,00
AE	2016	1640	31/12/2016 FILIERE PRODUCTION	0,00	50 000,00
AP	2016	0929	31/12/2016 CAP SOLIDAIRE	0,00	100 000,00
AE	2016	1641	31/12/2017 TETES DE RESEAU REGIONAL	0,00	790 000,00
AE	2016	1642	31/12/2017 AUTRES OPERATIONS	0,00	60 000,00
AE	2016	3706	31/12/2016 GROUPEMENTS D'EMPLOYEURS/COOPERATIVES D'ACTIVITES ET EMPLOI	0,00	150 000,00
AE	2016	0584	31/12/2018 CAP ASSO	0,00	4 000 000,00
AP	2016	0704	31/12/2016 FONDS REGIONAL DE GARANTIE	0,00	1 000 000,00
AP	2016	1789	31/12/2016 AIDE A LA CREATION REPRISE	0,00	50 000,00
AP	2016	4000	31/12/2016 CAP CREATION REPRISE CENTRE	0,00	400 000,00
AP	2016	0719	31/12/2016 CENTRECO	0,00	10 000,00
AP	2016	1630	31/12/2020 FRENCH TECH	0,00	2 000 000,00
AP	2016	4001	31/12/2016 CAP DEVELOPPEMENT CENTRE	0,00	6 500 000,00
AP	2016	4002	31/12/2016 CAP EMPLOI FORMATION CENTRE	0,00	2 500 000,00
AP	2016	1262	31/12/2020 APPEL A PROJET INNOVATION	0,00	10 000 000,00
AE	2016	4003	31/12/2016 CAP FORMATION CENTRE	0,00	1 000 000,00
AP	2016	0422	31/12/2016 SOUTIEN AUX POLES DE COMPETITIVITE	0,00	1 150 000,00
AP	2016	0850	31/12/2017 APPELS A PROJETS 2016	0,00	8 700 000,00
AE	2016	1428	31/12/2017 STUDIUM	0,00	790 000,00
AE	2016	1503	31/12/2016 PARTENARIAT REGION UNIVERSITES	0,00	750 000,00
AP	2016	45212	31/12/2020 CG45 - AMENAGEMENT VELOURUTE - REPARATIONS ITINERAIRES LOIRE A VELO	0,00	1 200 000,00
AE	2016	1246	31/12/2017 CRT HORS CPER	0,00	1 853 900,00
AP	2016	0068	31/12/2016 HEBERGEMENTS TOURISTIQUES	0,00	1 900 000,00

## B – LE VOTE DE L'ARCHITECTURE PAR POLITIQUE RÉGIONALE

Le budget primitif est également voté en application du règlement budgétaire et financier adopté par l'Assemblée plénière du 4 février 2016 (DAP n° 16.01.02).

Conformément à l'article 3 du règlement budgétaire et financier, le budget (crédits de paiement et AP-AE) est présenté et voté selon l'architecture par politique régionale.

**BP 2016 : répartition par politiques des dépenses et recettes**

	DEPENSES		RECETTES		BP 2016 AP et AE
	BP 2015	TOTAL BP 2016	BP 2015	TOTAL BP 2016	
<b>Solidarités territoriales, transition écologique, stratégies</b>	<b>93 670 200</b>	<b>124 589 950</b>		<b>161 750</b>	<b>18 700 707</b>
Crédits d'intervention	93 670 200	105 025 000		15 500	18 700 707
Investissement	79 648 100	88 710 710	-	-	18 090 707
Fonctionnement	14 022 100	16 314 290	18 700	15 500	610 000
<b>fonds européens</b>		<b>19 564 950</b>		<b>146 250</b>	
Investissement		16 054 700		-	
Fonctionnement		3 510 250		146 250	
<b>Développement économique, de la recherche, de l'innovation, et de la formation professionnelle</b>	<b>164 236 333</b>	<b>188 263 290</b>		<b>12 525 849</b>	<b>60 354 045</b>
Crédits d'intervention	164 236 333	165 457 820		7 474 849	60 354 045
Investissement	46 912 400	48 294 588	8 314 189	7 376 944	38 892 675
Fonctionnement	117 323 933	117 163 232	1 326 338	97 906	21 461 370
<b>fonds européens</b>		<b>22 805 470</b>		<b>5 051 000</b>	
Investissement		10 731 000		-	
Fonctionnement		12 074 470		5 051 000	
<b>Transports et mobilités durables</b>	<b>221 325 400</b>	<b>196 753 870</b>		<b>7 817 600</b>	<b>- 4 660 000</b>
Crédits d'intervention	221 325 400	196 753 870	7 229 900	7 817 600	-
Investissement	47 687 800	22 648 200	1 356 400	-	- 5 960 000
Fonctionnement	173 637 600	174 105 670	5 873 500	7 817 600	1 300 000
<b>fonds européens</b>		-		-	
Investissement		-		-	
Fonctionnement		-		-	
<b>Formation initiale, lycées, apprentissage et vie citoyenne</b>	<b>322 773 650</b>	<b>348 760 756</b>		<b>10 935 807</b>	<b>121 068 780</b>
Crédits d'intervention	322 773 650	346 340 756		10 885 807	121 068 780
Investissement	113 381 900	128 579 826	1 656 000	1 592 507	98 108 000
Fonctionnement	209 391 750	217 760 930	9 890 300	9 293 300	22 960 780
<b>fonds européens</b>		<b>2 420 000</b>		<b>50 000</b>	
Investissement		-		-	
Fonctionnement		2 420 000		50 000	
<b>Optimisation des ressources</b>	<b>362 260 507</b>	<b>242 674 600</b>	<b>1 127 513 883</b>	<b>1 016 998 078</b>	<b>3 800 000</b>
Investissement	201 584 400	82 251 500	275 322 400	175 133 161	1 000 000
Fonctionnement	160 676 107	160 423 100	852 191 483	841 864 917	2 800 000
<b>Dont Communication</b>	<b>4 360 000</b>	<b>4 260 000</b>		-	-
Investissement		-		-	-
Fonctionnement	4 360 000	4 260 000		-	-
<b>Dont Moyens généraux de l'administration</b>	<b>16 906 100</b>	<b>17 457 900</b>	<b>110 000</b>	-	<b>1 800 000</b>
Investissement	2 249 400	2 501 500	20 000	-	-
Fonctionnement	14 656 700	14 956 400	90 000	-	1 800 000
<b>Dont Ressources humaines</b>	<b>122 551 000</b>	<b>124 642 000</b>		<b>3 622 000</b>	-
Investissement		-		-	-
Fonctionnement	122 551 000	124 642 000	4 202 000	3 622 000	-
<b>Dont Moyens généraux financiers</b>	<b>218 443 407</b>	<b>96 314 700</b>		<b>1 013 376 078</b>	<b>2 000 000</b>
Investissement	199 335 000	79 750 000	275 302 400	175 133 161	1 000 000
Dont réaménagement de la dette	150 000 000	25 000 000	150 000 000	25 000 000	-
Fonctionnement	19 108 407	16 564 700	847 899 483	838 242 917	1 000 000
<b>Europe</b>	<b>48 481 220</b>	<b>81 194 840</b>	<b>56 798 000</b>	<b>89 086 520</b>	<b>400 000</b>
Investissement	29 231 000	49 790 900	29 231 000	49 778 150	-
Fonctionnement	19 250 220	31 403 940	27 567 000	39 308 370	1 250 000
<b>Dont fonds européens</b>	<b>47 823 500</b>	<b>80 013 520</b>	<b>47 823 500</b>	<b>80 013 520</b>	-
Investissement	29 205 500	49 665 400	29 205 500	49 665 400	-
Fonctionnement	18 618 000	30 348 120	18 618 000	30 348 120	850 000
<b>Dont fonds européens non ventilables</b>		<b>35 223 100</b>		<b>74 766 270</b>	-
Investissement		22 879 700		49 665 400	-
Fonctionnement		12 343 400		25 100 870	-
<b>HORS fonds européens</b>	<b>657 720</b>	<b>1 181 320</b>	<b>8 974 500</b>	<b>9 073 000</b>	<b>400 000</b>
Investissement	25 500	125 500	25 500	112 750	-
Fonctionnement	632 220	1 055 820	8 949 000	8 960 250	400 000
<b>Reprise anticipée du résultat</b>				<b>5 168 532</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 212 747 310</b>	<b>1 137 446 886</b>	<b>1 212 747 310</b>	<b>1 137 446 886</b>	<b>199 663 532</b>
Investissement	518 445 600	420 275 724	315 879 989	238 880 762	149 281 382
Fonctionnement	694 301 710	717 171 162	896 867 321	903 566 124	50 382 150,00
<b>TOTAL GENERAL HORS AMENAGEMENT DE LA DETTE</b>	<b>1 062 747 310</b>	<b>1 112 446 886</b>	<b>1 062 747 310</b>	<b>1 112 446 886</b>	
Investissement	368 445 600	395 275 724	165 879 989	208 880 762	
Fonctionnement	694 301 710	717 171 162	896 867 321	903 566 124	
<b>TOTAL GENERAL HORS AMENAGEMENT DE LA DETTE ET FONDS EUROPEENS</b>	<b>1 014 923 810</b>	<b>1 032 433 366</b>	<b>1 014 923 810</b>	<b>1 032 433 366</b>	
Investissement	339 240 100	345 610 324	136 674 489	159 215 362	
Fonctionnement	675 683 710	686 823 042	878 249 321	873 218 004	

## C – LA GESTION DE LA DETTE ET DE LA TRÉSORERIE

Les principes suivants de négociation et de gestion qui gouverneront l'utilisation, par l'exécutif régional, des contrats de couverture du risque de taux d'intérêt concernant l'encours de la dette sont adoptés :

1° La Région souhaite se prémunir contre les risques de taux et utiliser pour cela les instruments de couverture de risque de taux.

2° Les contrats de couverture de risque de taux porteront sur une durée maximale de dix années.

3° La dette susceptible d'être protégée ainsi est celle présentée par l'état de la dette au 1er janvier 2016 : 633 M€ dont l'encours relatif au Contrat de Performance Energétique pour 33,3 M€ (exprimé en TTC)

4° Les références de taux utilisés peuvent être l'EONIA, le T4M, le TAM, le TAG, l'EURIBOR, le TME, ou les taux couramment utilisés par les marchés financiers.

5° Les primes, commissions ou frais à la charge de la Région ne devront pas, s'il y a lieu, excéder, au total pour chaque opération, le niveau de 3 % du montant d'encours concerné.

6° L'assemblée plénière sera informée des opérations réalisées et disposera des éléments chiffrés faisant apparaître le bilan coût-avantage.

Le Président, pour l'exercice 2016, est autorisé à exécuter, dans le cadre ainsi défini, toute opération de négociation et de gestion subséquente, et notamment :

- consulter les établissements de crédit agréés avec mise en concurrence d'au moins deux d'entre eux,
- conclure et dénouer les opérations de marché ci-dessus mentionnées,
- signer les contrats,
- passer les ordres nécessaires auprès des établissements sélectionnés pour effectuer l'opération arrêtée.

Le plafond des lignes de trésorerie est fixé à 160 M€ et le plafond du programme de billets de trésorerie est fixé à 160 M€.

## D – LES DISPOSITIONS DIVERSES

### Barème de la région pour le financement de l'apprentissage en 2016

#### I - APPRENTISSAGE

##### A – Coût standard appreni par niveau de formation :

✓ formations de niveaux II et I .....	8 107 €
✓ formations de niveau III .....	5 965 €
✓ formations de niveau IV .....	4 503 €

✓ formations de niveau V ..... 3 265 €

**B - Forfait logement (par nuitée)** ..... 4,00 €

**C - Forfait transport :**

Les dépenses de transport concernent les déplacements des jeunes pour se rendre en formation dans les CFA. Le coût forfaitaire des dépenses de transport des apprentis est fixé conformément au tableau ci-après.

Qualité de l'apprenti(e)	Distances domicile apprenti(e) - CFA	Aides forfaitaires régionales par année scolaire
Externe ou 1/2 pensionnaire	De 6 à 25 kms	203 €
	De 26 à 50 kms	263 €
	De 51 à 75 kms	294 €
	Au-delà de 75 kms	324 €
Interne	De 6 à 25 kms	65 €
	De 26 à 50 kms	101 €
	De 51 à 75 kms	131 €
	De 76 à 100 kms	167 €
	+ de 100 kms	294 €

**D - Forfait par repas** ..... 1,13 €

**II – DIMA** (Dispositif d'Initiative aux Métiers par l'Alternance) : anciennement CPA

- forfait standard élève ..... 4 279 €

- forfait logement et forfait repas : identiques à ceux des CFA.

**Coûts standards de formations sanitaires et sociales 2016**

Nouvelle méthodologie de calcul de la subvention de fonctionnement des Etablissements de Formations Sanitaires et Sociales

**COÛTS STANDARDS REGIONAUX – FORMATIONS SANITAIRES**

Formations	Coût standard régional
	(en euros par apprenants)
Aide-soignant(e)	5 300 €
Auxiliaire de puériculture	7 100 €
Ambulancier	4 300 €
Infirmier(e)	6 700 €
Puéricultrice	6 900 €
Infirmier(e) anesthésiste	12 000 €

Infirmier(e) de bloc opératoire	13 600 €
Cadre de santé	15 900 €
Masseur Kinésithérapeute	4 500 €
Technicien en laboratoire médical	9 200 €
Manipulateur d'électroradiologie médicale	6 800 €
Préparateur en pharmacie hospitalière	7 400 €
Sage-femme	7 500 €

## COÛTS STANDARDS REGIONAUX – FORMATIONS SOCIALES

Formations	Coût standard régional
	(en euros par apprenants)
Aide médico-psychologique	4 000 €
Educateur de jeunes enfants	7 600 €
Educateur spécialisé	6 600 €
Moniteur-Educateur	6 800 €
Assistant(e) de service social	7 000 €
Technicien de l'intervention sociale et familiale	5 900 €
Educateur technique spécialisé	9 400 €

### Remises gracieuses

Dans le cadre de la rémunération de la formation professionnelle continue, sept remises gracieuses transmises par l'intermédiaire de l'ASP pour un montant total de 8 796,49 €, sont accordées à :

- Madame HALOIN Emilie pour un montant de 813,45 €,
- Madame DELIGNY Audrey pour un montant de 652,02 €,
- Monsieur BERKAN MOHAND Bilel pour un montant de 393,14 €,
- Monsieur RENARD Yacine pour un montant de 926,93 €,
- Monsieur LEMAN Mickael pour un montant de 1 386,40 €,
- Monsieur VETOIS Vincent pour un montant de 2 651,54 €,
- Monsieur DAILLY Grégory pour un montant de 1 973,01 €.

Dans le cadre des aides économiques versées aux entreprises, deux remises gracieuses pour un montant total de 57 265,71 €, sont accordées à :

NOM	N° DOSSIER PROGOS	AIDE	N° TITRE A ANNULER	MONTANT
EI DUBOIS DOMINIQUE	58348	CREATEM	2013/3231	750,00 €
			2013/4038	15 000,00 €
			2013/4042	14 250,00 €
EI LOGEIS BERNARD	38023	CREATEM	2011/8963	14 215,71 €
			2011/8967	13 050,00 €
				<b>57 265,71 €</b>

### Admissions en non-valeur

Les admissions en non-valeur et les créances éteintes suivantes sont accordées pour un montant de 283 822,56 €.

Les admissions en non-valeur s'élèvent à 1 599,40 € :

NOM DE L'ENTREPRISE	TITRES DE RECETTE	MOTIFS D'IRRECOUVRABILITE	NATURE DE LA CREAANCE	MONTANT DE LA CREAANCE
BERNI'SOL	4692/2014 = 1 503,00 €	CREANCE IRRECOUVRABLE	PENALITES DE RETARD	1 503,00 €
POUSSET PATRICK	4578/2012 = 96,40 €	MONTANT INFERIEUR AU SEUIL DES POURSUITES	TROP PERCU SUR DGD MARCHE 2008/793	96,40 €
				<b>1 599,40 €</b>

Les créances éteintes s'élèvent à 282 223,16 € :

NOM DE L'ENTREPRISE	TITRES DE RECETTE	MOTIFS D'IRRECOUVRABILITE	NATURE DE LA CREAANCE	MONTANT DE LA CREAANCE
AB COIFFURE EURL	3163/2014 = 1 000,00 € 5148/2014 = 1 000,00 € 7049/2014 = 1 000,00 € 898/2015 = 1 000,00 € 1649/2015 = 10 000,00 €	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CREATEM	14 000,00 €
ARBORESCENCE MENUISERIE EBENISTERIE	4012/2014 = 6 080,00 €	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CAP CREATION	6 080,00 €
AUTHENTIC PUBLICITE	1086/2013 = 205,00 € 3129/2013 = 205,00 € 5486/2013 = 205,00 € 7700/2013 = 205,00 € 7904/2013 = 2 460,00 €	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CREATEM	3 280,00 €
CAP VIANDES.FR	8059/2014 = 30 000,00 €	CREANCE IRRECOUVRABLE	CAP CREATION	30 000,00 €
CONSTRUCTION BOIS BLOND	4604/2013 = 375,00 € 4979/2013 = 3 750,00 €	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CREATEM	4 125,00 €
DALMAU PIERRE-JEAN	3092/2009 = 123,00 € 12713/2009 = 410,00 € 15439/2009 = 410,00 € 1134/2010 = 410,00 € 3382/2010 = 410,00 € 5922/2010 = 410,00 € 7469/2010 = 410,00 €	CREANCE IRRECOUVRABLE	CREATEM	2 583,00 €
DAMA ELEC SARL	3632/2012 = 17 994,50 €	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CREATEM	17 994,50 €

DESFORGES ALAIN	8943/2012 = 1 981,69 €	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CREATEM	1 981,69 €
DESSIGNY THIERRY	5305/2014 = 3 363,75 €	CREANCE IRRECOUVRABLE	CREATEM	3 363,75 €
ERGOPTIC SARL	6010/2014 = 14 250,00 €	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CREATEM	14 250,00 €
GRIGNON YANN	6242/2010 = 808,50 € 8575/2010 = 808,50 € 1574/2011 = 808,50 € 3787/2011 = 808,50 € 5878/2011 = 808,50 € 1567/2012 = 808,50 € 3802/2012 = 808,50 € 6119/2012 = 808,50 € 8464/2012 = 808,50 € 1466/2013 = 808,50 € 3493/2013 = 808,50 € 4802/2013 = 6 468,00 €	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	FREMA	16 170,00 €
HERAULT LUDOVIC	1782/2012 = 500,00 € 3617/2012 = 5 000,00 €	CREANCE IRRECOUVRABLE	CREATEM	5 500,00 €
HERMANS ALAN	8631/2013 = 600,00 € 1817/2014 = 600,00 € 3899/2014 = 600,00 € 5306/2014 = 8 400,00 €	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CREATEM	10 200,00 €
JB PARQUET SARL	1106/2014 = 400,00 € 3328/2014 = 7 600,00 €	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CREATEM	8 000,00 €
LA GARIGUETTE	8667/2012 = 190,00 € 884/2013 = 190,00 € 1657/2013 = 190,00 € 2327/2013 = 190,00 € 2936/2013 = 190,00 € 3673/2013 = 190,00 € 4552/2013 = 190,00 € 4805/2013 = 4 370,00 €	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CREATEM	5 700,00 €
LES ATELIERS DE LA BILLARDIERE SARL	5479/2013 = 750,00 € 7692/2013 = 750,00 € 8750/2013 = 9 000,00 €	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CREATEM	10 500,00 €
MATOCEAN	1184/2014 = 34 618,11 €	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	ARI	34 618,11 €
MOREAU PASCAL	2570/2013 = 3 310,26 €	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CREATEM	3 310,26 €

SARL MLAKAR PÈRE ET FILLE	7787/2011 = 350,00 € 5812/2012 = 350,00 € 7923/2012 = 350,00 € 527/2013 = 4 900,00 €	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CREATEM	5 950,00 €
SARL SEBASTIEN NAVEREAU	757/2015 = 191,85 € 2144/2015 = 1 000,00 €	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CREATEM	1 191,85 €
TECHLODY	5300/2014 = 78 925,00 €	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CAP DEV	78 925,00 €
VATAN COUVERTURE	4432/2014 = 750,00 € 5303/2014 = 3 750,00 €	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF	CREATEM	4 500,00 €
			<b>TOTAL</b>	<b>282 223,16 €</b>

### **Participation des familles à la rémunération du personnel de service d'hébergement des établissements publics d'enseignement**

Il est décidé :

- de maintenir le prélèvement sur recettes du service annexe d'hébergement et de restauration pour tous les établissements publics d'enseignement à la charge de la Région, à l'exception des EREA (Établissements régionaux d'enseignement adapté) et des lycées Jean Lurçat et Jean de la Taille,
- de conserver le taux de prélèvement à 21% de la totalité des recettes (familles, commensaux et hôtes de passage) perçues lorsque la fabrication des repas est assurée par le service spécial de restauration et d'hébergement, et à 10 % lorsque la fabrication des repas est assurée par un prestataire extérieur.
- d'autoriser le Président du Conseil Régional à exécuter toute opération de gestion subséquente.

### **Autorisations**

Le Président du Conseil régional est autorisé pour l'exercice 2015 à procéder à des mouvements de crédits de chapitres à chapitres (hors dépenses de personnel) au sein de la section d'investissement et de fonctionnement dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

## Modification des dates limite d'affectation pour les AP et AE

<b>SOLIDARITES TERRITORIALES, TRANSITION ECOLOGIQUE, STRATEGIES</b>					
Chapitre	Année enveloppe	Code enveloppe	Libellé enveloppe	Date initiale de fin d'affectation	Nouvelle date de fin d'affectation proposée
905	2009	1837	CRP VENDOMOIS 3G	31/12/2015	31/12/2016
<b>TRANSPORTS ET MOBILITES DURABLES</b>					
Chapitre	Année enveloppe	Code enveloppe	Libellé enveloppe	Date initiale de fin d'affectation	Nouvelle date de fin d'affectation proposée
908	2009	1076	LGV PARIS-CLERMONT ETUDES ET TRAVAUX	31/12/2014	31/12/2016
908	2014	1191	MAINTENANCE MATERIEL ROULANT	31/12/2016	31/12/2020
<b>FORMATION INITIALE, LYCEES, APPRENTISSAGE ET VIE CITOYENNE</b>					
Chapitre	Année enveloppe	Code enveloppe	Libellé enveloppe	Date initiale de fin d'affectation	Nouvelle date de fin d'affectation proposée
902	2012	0014	EXTENSIONS RESTRUCTURATIONS	31/12/2015	31/12/2016
902	2012	1214	GROSSES REPARATIONS, GROS ENTRETIENS	31/12/2015	31/12/2016
902	2015	2104	ENSEMBLE LYCEES SECURITE INCENDIE	31/12/2015	31/12/2016
902	2015	1514	GRANDMONT - CONSTRUCTION NOUVEAU GYMNASE	31/12/2015	31/12/2016
901	2013	1565	LA MOILLERE RESTRUCTURATION PARTIELLE ETS (1ERE PHASE)	31/12/2014	31/12/2016
901	2008	1010	PPI SANITAIRE ET SOCIAL	31/12/2015	31/12/2016

## Annulations-clôtures des AP/AE

N° AP/AE	Libellé	Montant voté	Montant annulé
<b>SOLIDARITES TERRITORIALES, TRANSITION ECOLOGIQUES ,STRATEGIES</b>			
2001-0442	VILLES MOYENNES	11 221 790,12	-1 092 079,34
2007-1903	CVM DE GIEN	966 000,00	-120 000,00
2003-0598	CONTRATS DE PAYS	4 429 000,00	-130 515,22
2009-18015	CG 18 - FONDS IMMOBILIER D'ENTREPRISE	1 010 285,00	0,00
2008-36003	CG36 - LOGEMENT (FONCT)	172 000,00	-3 494,30
2010-1776	PRE-DIAGNOSTICS CONSEILS PLAN ISOLATION	640 000,00	-112 896,30
2014-14204	LIG'AIR TRANSITOIRE	90 000,00	0,00
2008-7005	VT - ENVIRONNEMENTS NUMERIQUES DE TRAVAIL	736 260,14	-23 251,39
2011-7007	VT - GEO CENTRE	125 976,25	-5 719,48
2007-7135	VT - ESPACES PUBLICS NUMERIQUES	192 807,91	-11 934,95
2008-7000	VT - COUVERTURE TELEPHONIE MOBILE ET HAUT DEBIT	627 521,30	-49 349,45
<b>DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, DE LA RECHERCHE, DE L'INNOVATION, ET DE LA FORMATION</b>			
2014-0704	FONDS REGIONAL DE GARANTIE	1 000 000,00	-1 000 000,00
2015-0704	FONDS REGIONAL DE GARANTIE	1 000 000,00	-1 000 000,00
<b>TRANSPORTS ET MOBILITES DURABLES</b>			
2014-1410	AIDE COMPLEMENTAIRE MOBILITE PROFESSIONNELLE	4 100 000,00	-46 561,49
2015-37206	CG 37 (2015 - 2020) BILLETTIQUE	125 000,00	-125 000,00
1999-0698	AMELIORATION DU MATERIEL ROULANT	78 719 477,43	-1 998 383,75
2002-0698	AUTOMOTEURS A GRANDE CAPACITE	20 568 000,00	-438 642,00
2006-0698	ACQUISITION DE TROIS ZGC	14 805 000,00	-805 000,00
2013-1419	VIDANGES REGIO2N	900 000,00	-336 820,83
2013-1417	ADAPTATION MATERIEL LIGNE LE BLANC ARGENT	1 000 000,00	-250 000,00
2008-1090	MODERNISATION DE LA LIGNE LE BLANC ARGENT	9 100 000,00	0,00
2010-1087	SUPPRESSION DU PASSAGE A NIVEAU DE NEUILLE PONT PIERRE	1 050 000,00	-150 000,00
2008-7402	GP - COMMANDE CENTRALISEE TOURS CHINON	12 000 000,00	-22 066,00
2008-7403	GP - ETUDES PERIURBAINES	4 005 000,00	-8 341,74
2006-0819	AMENAGEMENT DES QUAIS ET GARES	2 062 690,00	-75 055,49
2007-0819	AMENAGEMENT DES QUAIS ET GARES	2 019 731,25	-99 650,00
2010-1181	AFFICHEURS	1 000 000,00	-428 055,15
2015-37205	CG 37 (2015 - 2020) BILLETTIQUE	800 000,00	-800 000,00
<b>FORMATION INITIALE, LYCEES, APPRENTISSAGE ET VIE CITOYENNE</b>			
2012-1561	CMA 41 - GROS ENTRETIEN CFA	1 010 000,00	-25 992,75
2009-2986	CM 37 - TRANCHE 2	9 624 000,00	0,00
2012-0180	PLAN ANNUEL D'EQUIPEMENT DES CFA	2 000 000,00	-30 883,91
2012-1313	PPI EQUIPEMENT ET PETIT ENTRETIEN 2012	300 000,00	-15 091,08
2011-1003	RECONSTRUCTION DE L'ECOLE DE LA CROIX ROUGE DE TOURS	4 500 000,00	0,00
2011-1004	IFAS DE BOURGES	250 000,00	-64 805,21
2009-1121	CREPS INVESTISSEMENT	197 611,52	0,00
2008-0255	MISE EN ŒUVRE DES ACCORDS DE COOPERATION	180 000,00	-46 826,78
2003-0730	RECONSTRUCTION - LP VICTOR LALOUX (TOURS)	24 000 000,02	-239 439,46
2003-0017	AUTRES INVESTISSEMENTS	6 454 692,86	-241 227,60
2004-0017	AUTRES INVESTISSEMENTS	4 758 213,38	-177 706,96
2010-0933	ETUDES PREALABLES ET FONCIER	1 000 000,00	-32 829,25
2012-0012	AIDE A L'INVESTISSEMENT DANS L'ENSEIGNEMENT PRIVE SOUS CONTRAT	5 000 000,00	-24 925,42
2013-0012	AIDE A L'INVESTISSEMENT DS L'ENSEIGNEMENT PRIVE SOUS CONTRAT	4 900 000,00	-21 592,04
2006-0725	EPS DANS LES LYCEES	4 150 000,00	-26 484,47

## Modification de libellés des AP/AE

<b>N° de programme</b>	<b>Ancien libellé</b>	<b>Nouveau libellé</b>
AP 2012-1562	IFBC - INSTITUT BIOMEDICAMENT DE TOURS	BIO CUBE INSTITUTE - CONSTRUCTION
AP 2013-1565	LA MOUILLERE RESTRUCTURATION PARTIELLE ETS (1ERE PHASE)	LA MOUILLERE RESTRUCTURATION PARTIELLE ETS (PHASE 1 ET 3)
AP 2014-1586	CFA INTERPROFESSIONNEL DE BOURGES	CMCCI 18 - RENOVATION HEBERGEMENT
AP 2015-1587	RESTRUCTURATION ET AGRANDISSEMENT AFTEC SITE DE TOURS	AFTEC SITE DE TOURS - RESTRUCTURATION ET AGRANDISSEMENT
AP 2015-2301	CMA 36 - RESTRUCT. LABORATOIRES ALIMENT. CFA INTERPRO INDRE	CMA 36 - RESTRUCT. LABORATOIRES ALIMENT.
AP 2008-1010	PPI SANITAIRE ET SOCIAL	CABLAGE INFORMATIQUE EFSS
AP 2015-18211	CG 18 - PLATEFORME DE BOURGES	CG18 - POLE DE FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES DE BOURGES
AP 2015 - 1338	ERTS OLIVET	ERTS OLIVET : AMENAGEMENT SITE DE LA MOTHE